



Juillet-août 2017

Rapport sur les SPANC

Version sept 2017



Alexis CHAMBE
SPANC DU SIMA COISE

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
1- INTRODUCTION	3
2- DONNEES ET ANALYSES SUR LES SPANC INTERROGES	4
ETENDUE DU PERIMETRE	4
QUANTITE D'ANC	5
MODE DE GESTION.....	6
COMPETENCES	9
LA PERIODICITE.....	16
REDEVANCES	18
Nombre d'ETP technique	21
ETAT D'AVANCEMENT DES SPANC.....	22
MATERIEL	23
3- RENDU QUESTIONNAIRE ELUS.....	26
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST	27
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS	30
COMMUNAUTE URBAINE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE	33
4- IMPACT SUR LES SPANC.....	34
FOREZ-EST.....	36
MONTS DU LYONNAIS.....	41
PAYS MORNANTAIS (COPAMO)	45
COMMUNAUTE URBAINE ST-ETIENNE METROPOLE	46
5- SIMULATIONS.....	47
UN SPANC A L'ECHELLE DE LA CCMDL EN REGIE	49
UN SPANC A L'ECHELLE DE LA CC FOREZ EST EN REGIE	52
UN SPANC EN PRESTATION DE SERVICE	54
UN SPANC EN DELEGATION	54
UN SPANC POUR DEUX EPCI	56
CONCLUSION SUR LES SIMULATIONS	61
6- CONCLUSION	62

ANNEXES

- 1 tableau récapitulatif des données de chaque SPANC interrogé
- 2 récapitulatif des choix possibles
- 3 avantages inconvénients
- 4 calendrier et phase de la démarche

Remerciements

Merci à Karine Aubry et Yves Piot du SIMA Coise, à Xavier De Villèle et Romain Pipier du SYMILAV, à Emilien Labrosse de la COR, à Aurélie Chavaren de Chamousset en Lyonnais, à Pascal Murigneux de la commune de Coise et Vice Président du SIMA Coise en charge du SPANC, à Franck Ruffin du SIAHVY et du SIAHVG, à Stéphanie Noyel des Collines du Matin, à Christelle Fargeas et Christophe Domenget du SYSEG, à Marion Ribon du Pays de l'Arbresle, à Hélène Moncorger de la COPLER, à Rémi Végara de Loire Forez, à Mme Gardon de la Roannaise de l'eau, à Damien Janand et John Joubert de Saint Etienne Métropole, à Nicolas Matray de Charlieu Belmont, à Valentin Carrion du bureau d'études Holocène, à Wilfried Derori de La Saur, à la secrétaire de la commune de Saint-Cyr-de-Valorges, à Mr Dia de la commune de Nervieux, au Maire de la commune de Ste-Agathe-en-Donzy, au Maire de Ste-Colombe-sur-Gand, à Mr Chausse de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, Maire de Saint-Jodard, à la secrétaire de la commune de Saint-Marcel-de-Félines, au Maire de la commune de Mizérieux, à Mr Maurice Gigandon de la commune de Bussièeres, à la secrétaire de la commune de Pinay, à Mr Beautron de la commune de Néronde, à Thibault Lacarelle de la commune de Balbigny, à Bernadette Garcia à la commune de Violay.

1- Introduction

La Loi NOTRe a bouleversé le découpage géographique des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en regroupant différemment les communes ce qui engendre une désorganisation des services et des compétences de chacun. Les nouveaux EPCI sont donc amenés à réfléchir à la restructuration de tout un tas de services, qui était parfois déjà en place dans des structures annexes (ramassage des poubelles, assainissement, petite enfance, ...).

Si les structures existantes ne sont pas au moins sur trois nouveaux EPCI, elles doivent disparaître à terme et l'exercice de leurs compétences doit être repris par les EPCI.

Localement, par exemple, Saint Etienne Métropole (SEM), a récupéré de nouvelles communes tout comme Loire Forez. Le Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) à cheval sur plusieurs nouveaux EPCI va tout de même disparaître très prochainement. Au 1^{er} janvier 2017, sur le territoire du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA Coise) deux nouvelles communautés de communes ont vu le jour, Forez Est (CCFE) et Monts Du Lyonnais (CC MDL), en remplacement du Pays de Saint-Galmier, de Forez en Lyonnais, des Hauts du Lyonnais.

Si, pour cette première année 2017, rien n'a changé pour l'exercice de la compétence ANC sur le SIMA Coise ou sur le SYMILAV, les élus n'ayant pas voulu dans un premier temps changer une situation qui convenait à tout le monde (il y avait d'autres priorités), il est nécessaire de mener une réflexion sur ces territoires pour l'exercice de la compétence ANC obligatoire pour les communes et qui, en principe, entrera dans la compétence « Assainissement » au 1^{er} janvier 2020 portée par les EPCI à FP (Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre).

Le SIMA Coise (qui perdurera car il est sur plus de trois nouveaux EPCI) a proposé de mener, avec l'appui d'un stagiaire pendant les mois de juillet et août 2017, une étude dont les éléments devront permettre de donner des outils d'aide à la décision pour les élus des deux Communautés de Communes de FE et MDL pour la compétence ANC, chaque commune devant être couverte par un SPANC pour la continuité du service (diagnostic vente, permis de construire, ...).

Pour réaliser cette mission, il a été décidé de mener une enquête auprès d'un grand nombre de SPANC voisins sur les départements Loire et Rhône. Ce travail a été réalisé en deux temps : une enquête auprès des SPANC (syndicats, communautés de communes ou communes) et un questionnaire aux élus concernés.

La collecte des données fut fastidieuse et partielle mais leur analyse a tout de même permis de dégager des éléments importants pour permettre aux élus de faire des choix.

Bien que les décisions soient prises au niveau politique, le SPANC du SIMA Coise et le SIMA seront directement impactés par ces nouveaux choix. Cependant, l'étude présentée dans ce rapport a été réalisée en toute objectivité, grâce à la participation de tous les SPANC des territoires enquêtés. Elle permet de dresser un état des lieux assez précis.

Il ressort de cette étude que seuls les territoires de FE et MDL sont amenés à réfléchir à la façon dont devra être portée cette compétence ANC pour les années à venir. Les territoires des autres SPANC ne devraient pas évoluer ou au mieux, leurs périmètres vont changer pour se caler à l'échelle de l'EPCI qui porte la compétence. Différents scénarios sont présentés dans la dernière partie.

Cette étude doit donner des éléments pour prendre des orientations sur l'avenir :

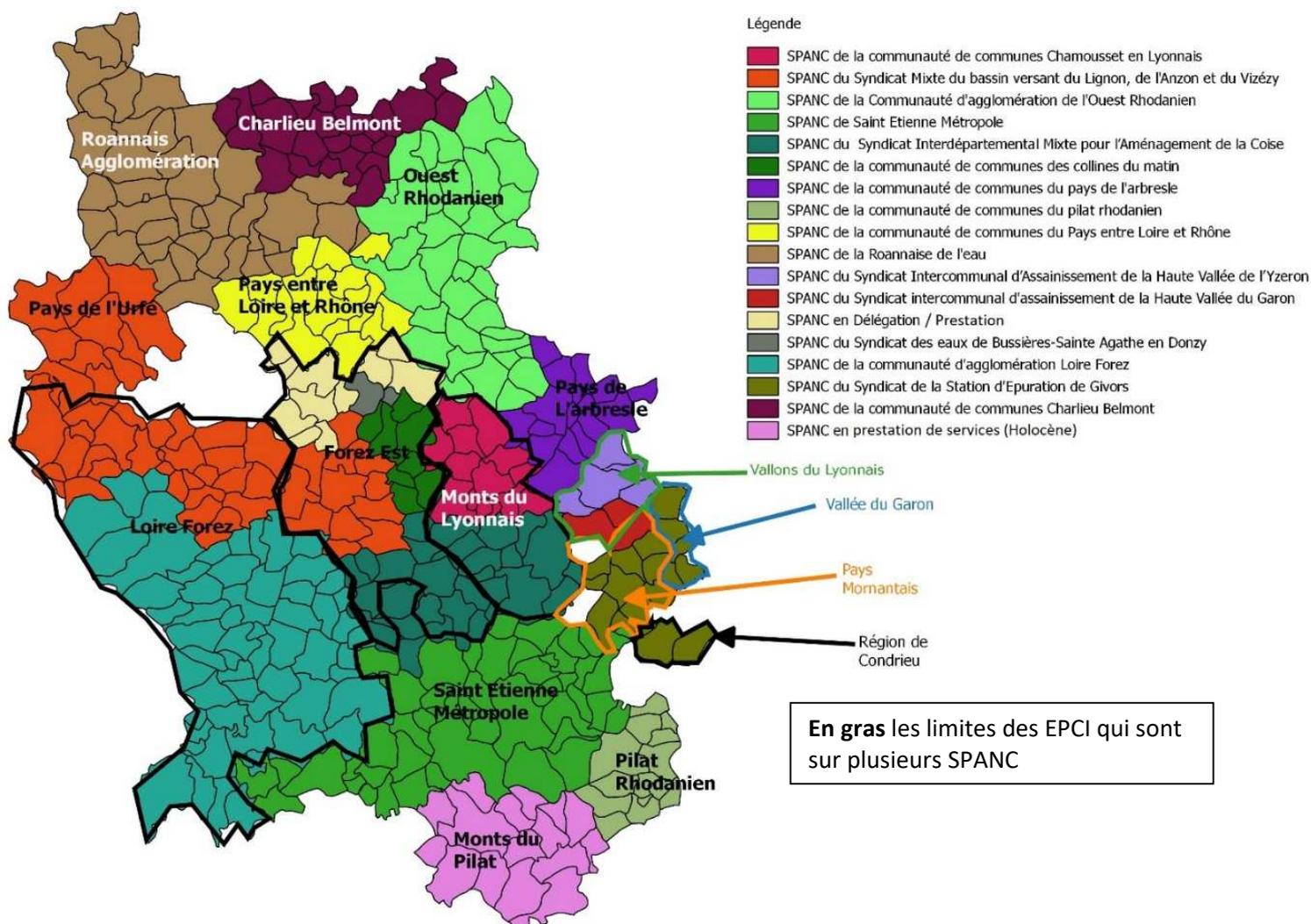
- Quelle échéance pour modifier le fonctionnement actuel ?
- Quels périmètres du ou des SPANC sur ces deux EPCI à FP ?
- Quelles compétences au-delà des compétences obligatoires ?
- Quels modes de gestion : régie, prestation, délégation ou un mixte de ces modes ?
- Suivant les choix : quel personnel, reprise du personnel en place ?
- En fonction des choix, quelles redevances en fonction des compétences et de la périodicité des contrôles ?

2-Données et analyses sur les SPANC interrogés

Etendue du périmètre

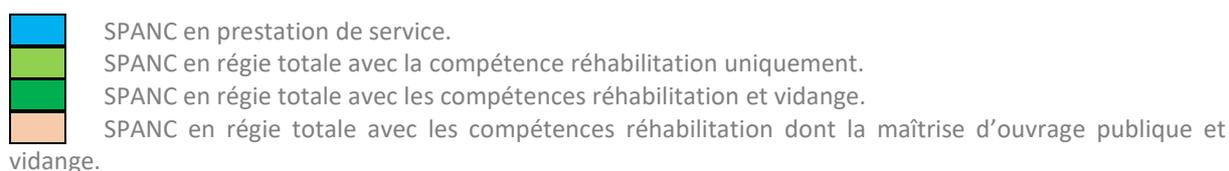
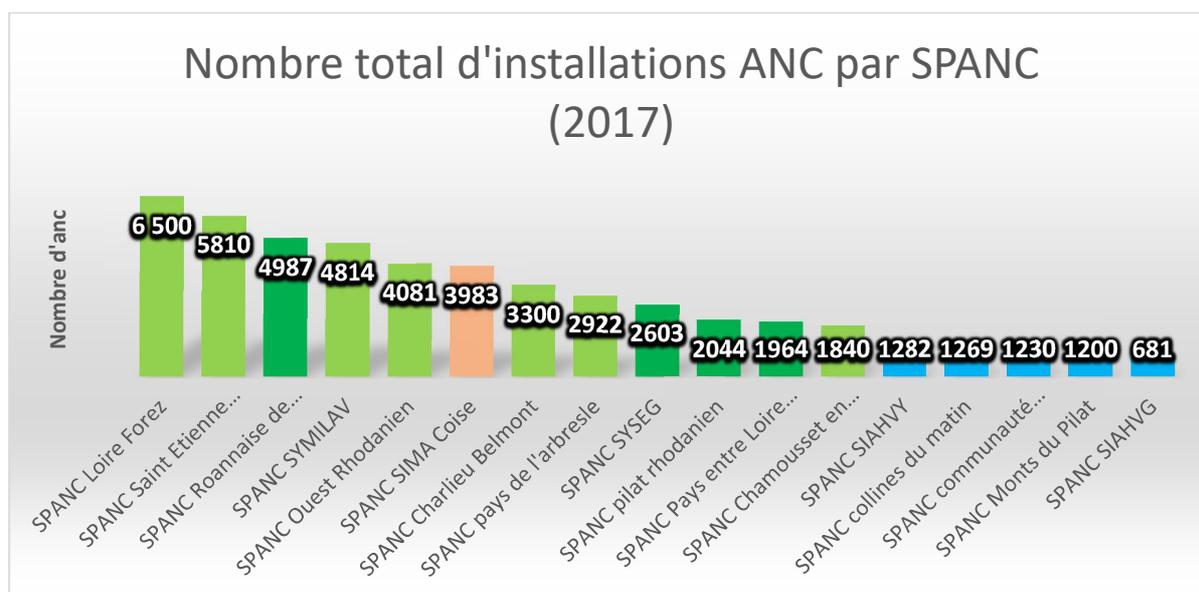
Durant cette étude, sur la quasi-totalité du département de la Loire et sur les communes de l'ouest Lyonnais, 17 SPANC et 13 communes ont été interrogés.

Voici la carte qui reprend les différents SPANC et les différentes communautés de communes de l'étude. **En annexe 1, toutes les données récoltées par SPANC interrogés sont répertoriées.**

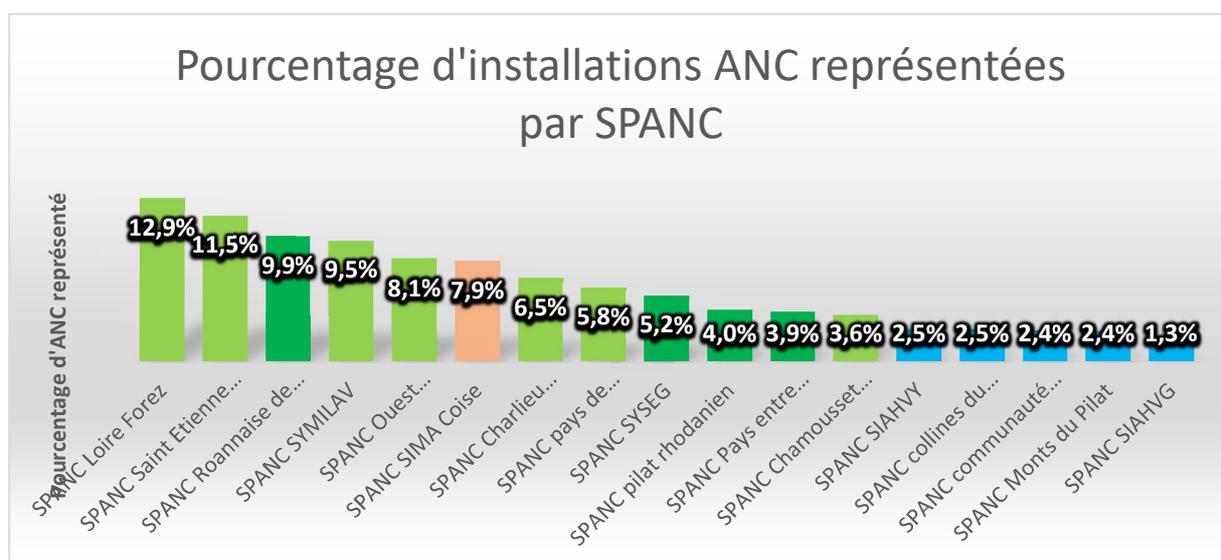


Sur la carte ci-dessus, on observe 3 zones blanches. Celle située entre Pays de l'Urfé et Pays entre Loire et Rhône correspond à Vals d'Aix et Isable. Sur ce territoire, la compétence assainissement non collectif est gérée à l'échelle communale. A ce jour, sur ce territoire, aucune démarche contractuelle en faveur des milieux aquatiques n'a été lancée. Il a donc été décidé de ne pas enquêter individuellement sur les communes concernées. Pour Rontalon et Saint-Didier-sous-Riverie, on se retrouve dans le même cas de figure avec un SPANC qui est géré en délégation ou prestation de service au niveau communal.

Quantité d'ANC

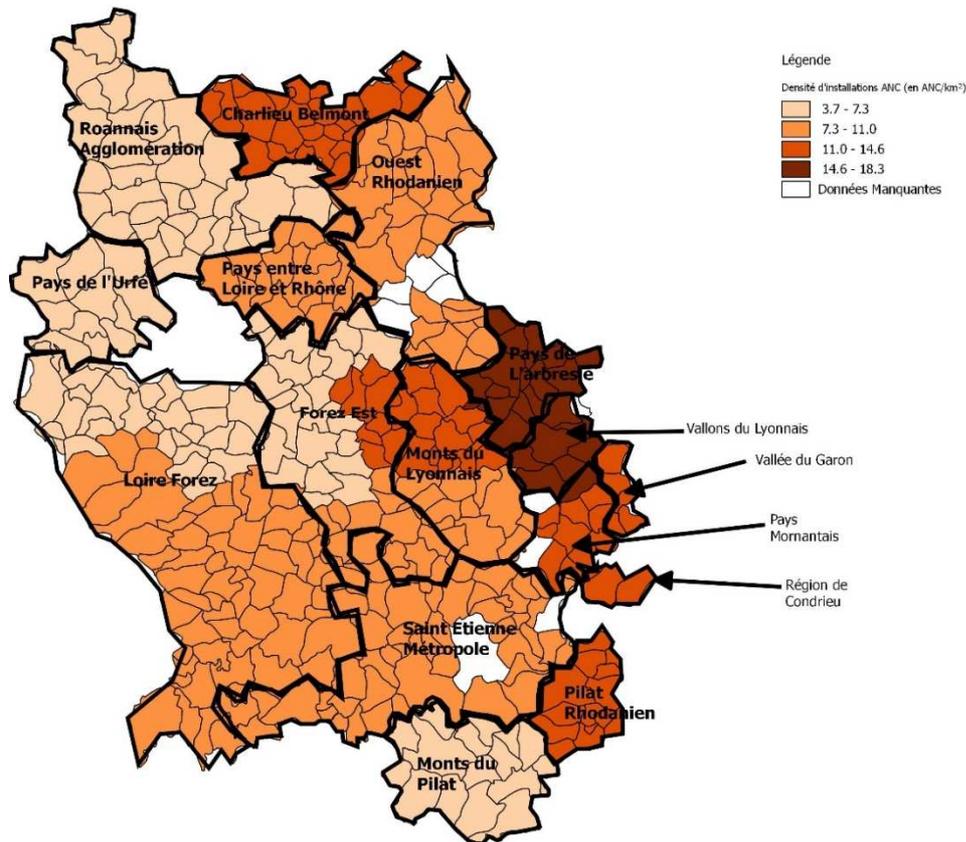


Le graphique ci-dessus permet de se rendre compte de la taille importante de certains SPANC. Sur le territoire de l'étude, Loire Forez est le SPANC ayant le plus d'ANC, ce nombre va encore augmenter en 2018 (environ 9 000 ANC) avec la gestion de l'ANC des communautés de communes du Pays de l'Astrée et des Montagnes du Haut Forez. **Le nombre moyen d'ANC par SPANC est d'environ 3000.**



Sur la figure ci-dessus, on constate que les 5 plus gros SPANC représentent près de 52% des 50 000 installations ANC situées sur le territoire de l'étude.

La figure ci-dessous représente la densité d'installations ANC sur le territoire du SPANC (ANC/km²).



Sur le territoire de l'étude, on observe que du côté Rhône, la densité d'installations ANC/km² est plus élevée par rapport au département de la Loire.

Mode de gestion

Un SPANC peut être géré de différentes manières :

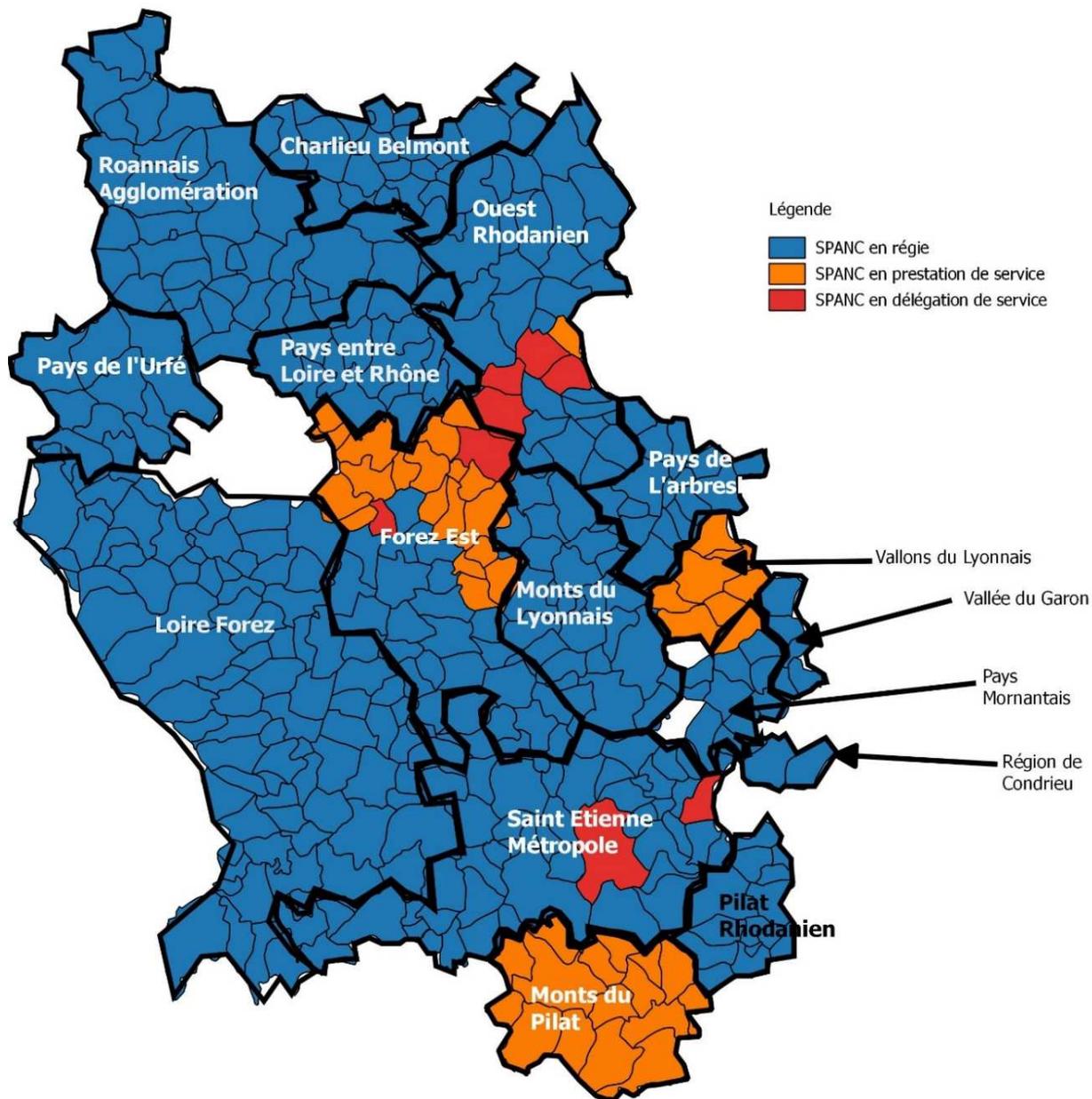
- soit par gestion en **régie totale** communale ou intercommunale (à l'échelle d'une communauté de communes ou d'un syndicat).
- soit par gestion en régie communale ou intercommunale (à l'échelle d'une communauté de communes ou d'un syndicat) avec un marché de **prestation de service** pour une partie des services avec des prestataires privés.
- soit par **délégation** avec contrat d'affermage avec un délégataire privé pour la totalité de la gestion du SPANC.

Remarque :



Ce SPANC est géré en prestation de service. A ce jour, c'est le bureau d'études Holocène qui s'occupe des contrôles de bon fonctionnement, de conception, de réalisation et des conseils aux usagers. Les communes montent les dossiers de subventions et réalisent la facturation. Holocène facture la prestation à la commune qui facture ensuite l'utilisateur.

La carte suivante reprend les différents modes de gestion qui existent sur le territoire de l'étude.

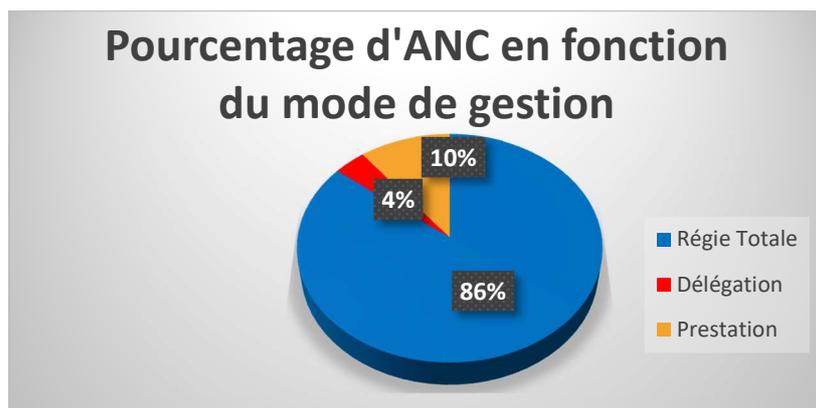


Sur cette carte, on se rend bien compte que le mode de gestion en régie totale est le plus courant. Lorsqu'une commune est en prestation de service, elle garde la gestion de certains services en interne comme la gestion des dossiers de subventions, les contrôles du neuf, ...

Si une commune est gérée en délégation de service (contrat d'affermage), le délégataire gère toutes les compétences du SPANC.

Mais, si le SPANC prend plus tard une compétence optionnelle comme la réhabilitation par exemple, il est parfois difficile de modifier le contrat ou la prestation en cours pour rajouter cette compétence au délégataire.

Le graphique ci-dessous permet de voir précisément sur le territoire de l'étude, le nombre d'ANC en fonction du mode de gestion du SPANC.



On observe que la grande majorité (86%) des ANC est gérée en régie totale. La prestation de service est le deuxième mode de gestion le plus utilisé avec 10% des ANC.

Remarques :

 *Ce SPANC est géré en **prestation** de services. La SAUR est le prestataire et s'occupe de tous les contrôles et des conseils aux usagers tandis que la commune gère la facturation auprès des usagers.*

 *Sur l'ancienne communauté de communes de Balbigny, deux communes (Epercieux-Saint-Paul et Violay) sont gérées en **délégation** de service. Ces communes n'ont aucune tâche d'assainissement non collectif à réaliser. C'est le délégataire qui s'occupe de tous les contrôles et de toute la facturation.*

 *A SEM, Châteauneuf et Saint-Chamond sont gérées en **délégation** de service. Avec 696 ANC présents sur ces deux communes, on peut dire que 11% des ANC se trouvant sur le territoire de SEM sont gérés en délégation de service. Châteauneuf est géré par Suez et Saint-Chamond par Véolia.*

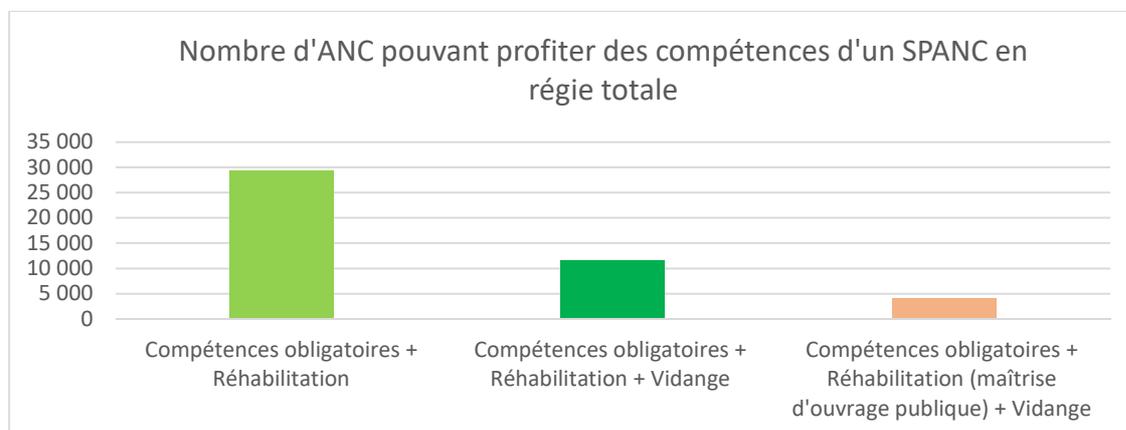
Certains SPANC pourraient changer de mode de gestion dans les prochaines années :

- SEM a lancé un marché public à prestation de service pour les contrôles de bon fonctionnement et les diagnostics de vente. Ce SPANC basculerait avec ses 5 810 ANC dans la catégorie prestation de service.
- L'Ouest Rhodanien et ses 4 081 ANC est en pleine négociation pour que tout le territoire passe en délégation (contrat d'affermage).
- Les ex communautés de communes de Balbigny et des Collines du Matin peuvent également changer de catégorie en fonction des choix des élus pour l'assainissement non collectif de la nouvelle communauté de communes de Forez Est.

Compétences

Un SPANC peut prendre différentes compétences facultatives en plus des compétences obligatoires :

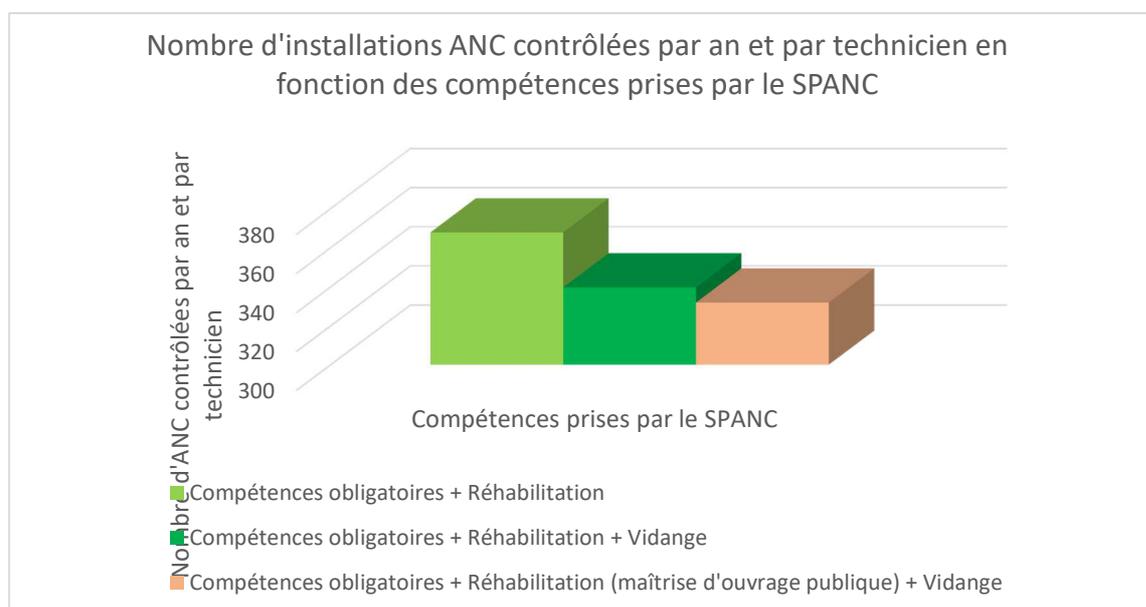
- **compétences obligatoires** : contrôle conception, réalisation, bon fonctionnement et vente.
- compétences facultatives : entretien et réhabilitation.



Ainsi, environ 30 000 foyers sont gérés par un SPANC en régie n'ayant que la compétence facultative concernant les réhabilitations subventionnées. Environ 12 000 foyers sont gérés par un SPANC ayant pris parmi les compétences facultatives, la compétence réhabilitation subventionnée et la compétence entretien.

Parmi les 16 SPANC interrogés, 11 ont les compétences obligatoires ainsi que les réhabilitations subventionnées, 4 ont les compétences obligatoires, les réhabilitations subventionnées et les vidanges et 1 SPANC propose, en plus, la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, il s'agit du SPANC du SIMA Coise avec ses 3 983 ANC.

Bien évidemment, plus un SPANC prend de compétences, plus les techniciens sont occupés par d'autres tâches que les contrôles obligatoires. Ainsi, le graphique ci-dessous, représente le nombre de CBF par an et pour un technicien à temps plein en fonction des compétences prises par le SPANC.



Avec une moyenne pondérée des valeurs, on se rend compte qu'un technicien à temps plein réalise en moyenne 357 contrôles de bon fonctionnement par an sur le territoire étudié.

Remarque :

Pour trouver les chiffres présents sur le graphique ci-dessus, seuls les SPANC en régie totale ayant une périodicité fixe et un nombre de techniciens supérieur à 1 ETP ont été gardés.

Remarques :



Pour le contrôle de conception, ce SPANC réalise ce contrôle pour 110€. Ce qui fait la particularité de ce SPANC c'est qu'il réalise un test de perméabilité à chaque contrôle de conception (cf. « **Tarière** »).



Ce SPANC pratique une **contre-visite** à 50 €. Même si elle n'est que très rarement appliquée, elle est mise en place lors d'un contrôle de réalisation où rien n'est visible ou quand un usager décide de rendre visible son ANC à la suite d'un CBF où il ne l'avait pas fait.



Si un usager demande un diagnostic vente qui doit être réalisé dans les 21 jours, ce SPANC **majore la redevance** de 40 €. Elle passe donc à 172 €.



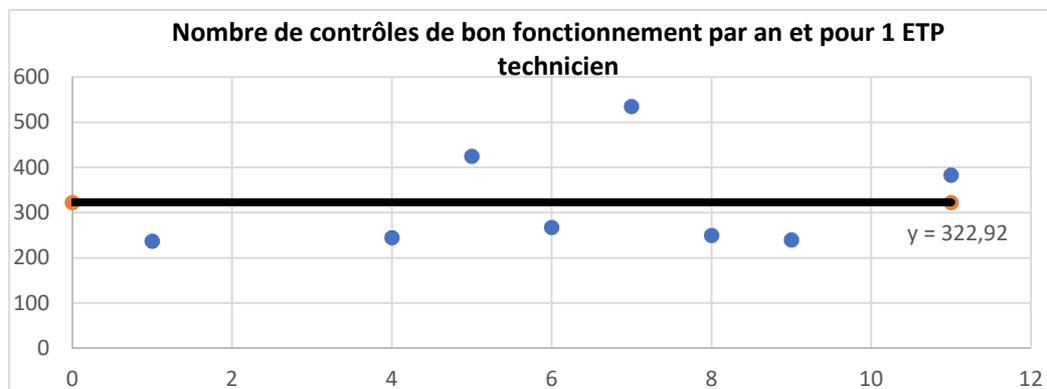
Lorsque ce SPANC vient contrôler une conception et une réalisation pour un permis de construire, l'usager est ensuite **exonéré de redevance** (33,5€ par an) pendant 8 ans.



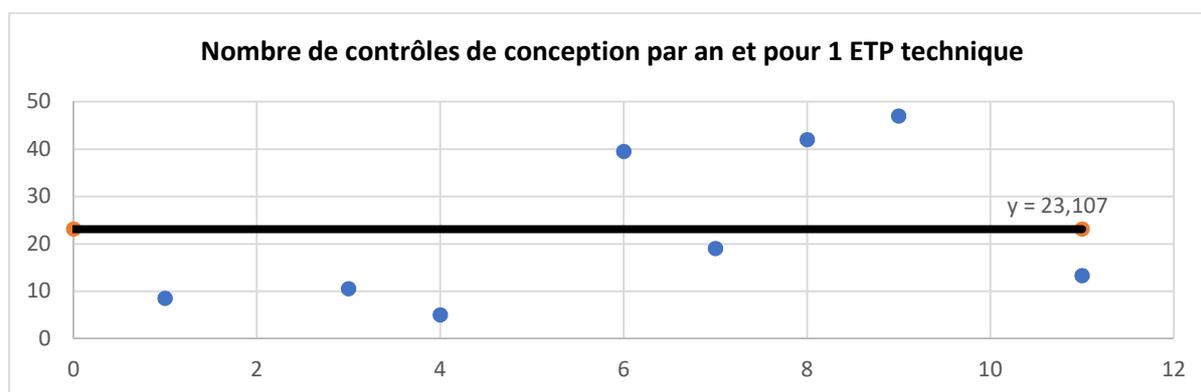
A la suite d'un contrôle de bon fonctionnement, si l'usager est classé en travaux obligatoires, ce SPANC reprend contact dans les 4 ans qui suivent le contrôle de bon fonctionnement. Une **pénalité** de 2 500€/an a été votée. Elle est élevée pour d'obliger les personnes ayant les moyens de réhabiliter à réaliser les travaux. Pour les personnes ayant de faibles revenus, s'ils prouvent leur bonne volonté en amenant un dossier de projet de réhabilitation et un avis d'imposition, dans ce cas-là le SPANC n'applique pas la pénalité. Cette pénalité est appliquée après plusieurs relances infructueuses ou refus et si le vice-président de la communauté de communes donne son accord.

Quantité moyenne de contrôles réalisés / an (seulement pour les SPANC en régie totale)

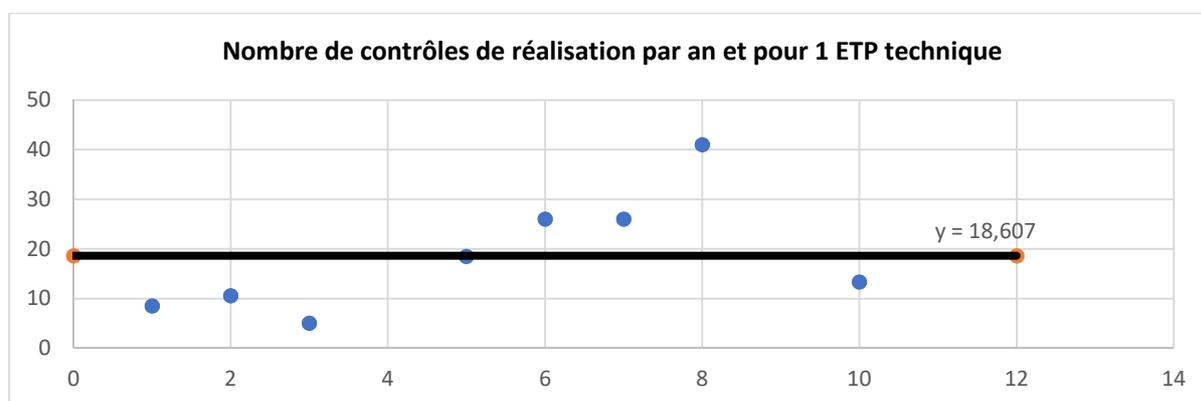
Les techniciens des différents SPANC ont également donné un ordre de grandeur du nombre de contrôles réalisés par an. Les figures suivantes permettent de savoir combien de contrôles de bon fonctionnement, de conception, de réalisation et de réhabilitations subventionnées un ETP technique réalise par an.



On observe ici que sur le territoire de l'étude, un technicien à temps complet réalise en moyenne **323 contrôles de bon fonctionnement** par an. Il y a une différence entre les 357 trouvés précédemment, car il s'agissait de valeurs théoriques. Ici cette valeur s'appuie sur l'expérience des techniciens et les données qu'ils ont fournies. Ces valeurs se basent sur la réalité du terrain.



Sur l'ensemble des SPANC interrogés fonctionnant en régie totale, un technicien à temps plein réalise en moyenne **23 contrôles de conception** par an et **19 contrôles de réalisation** par an (hors réhabilitations subventionnées).



COMPETENCE ENTRETIEN

La compétence entretien est une compétence facultative très appréciée des usagers, elle se met en place en mettant en concurrence plusieurs entreprises dans le cadre de marchés publics. Les conditions sont différentes selon les SPANC. Le regroupement de plusieurs usagers permet de faire baisser significativement les prix de la vidange.

5 SPANC (Roannaise de l'eau, SYSEG, COPLER, Pilat Rhodanien et SIMA Coise) ont la compétence entretien sur le territoire étudié. Les usagers contactent le SPANC, celui-ci envoie ensuite un bon de commande pour des vidanges groupées ou urgentes au prestataire qui prend alors rendez-vous avec les usagers.

Une redevance entretien est retenue sur le prix de la vidange car il faut couvrir les frais engendrés par le temps passé pour faire l'appel d'offre, le marché public, les commandes, la facturation, ...

Remarques :



Pour la compétence entretien de ce SPANC, les usagers s'inscrivent auprès du SPANC qui envoie ensuite un bon de commande au prestataire. Le SPANC de la COPLER reçoit en moyenne 40 demandes de vidange par an. Le tarif correspondant à l'accompagnement administratif du SPANC pour une demande de vidange est de 5€.



Ce SPANC a également la compétence vidange. Les boues sont directement envoyées dans la station d'épuration de Givors. Lancée au 1^{er} janvier 2014, cette compétence a permis de vidanger 18 fosses toutes eaux en 2016. Le prestataire retenu est l'entreprise Chefneux. Une redevance de 30€ est appliquée pour l'accompagnement administratif du SPANC par demande de vidange.



La vidange est également une des compétences prises par ce SPANC. Lancée en 2014, c'est l'entreprise Chefneux qui a également été retenue. Ce marché public s'est terminé le 15 août 2017 et un nouveau marché public devrait bientôt être relancé.

Trois types de vidanges étaient disponibles dans le marché public :

Vidange urgente (intervention sous 48h)

Vidange programmée (délais d'attente autour des 6 mois)

Vidange ponctuelle (intervention sous 1 mois)



Ce SPANC a également la compétence vidange, depuis 2009. C'est le 3^e marché de vidange passé. La SRA SAVAC vidange les fosses des usagers depuis mai 2017. Une redevance de 30€ est appliquée pour l'accompagnement administratif du SPANC par demande de vidange

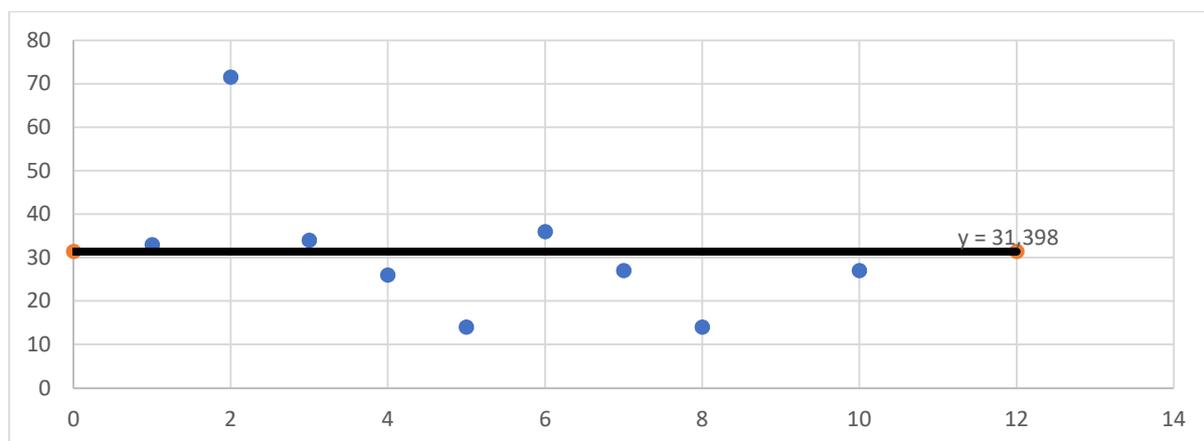


Ce SPANC a également la compétence vidange, depuis 2008. Une redevance de 33€ est appliquée pour l'accompagnement administratif du SPANC par demande de vidange.

COMPETENCE REHABILITATION

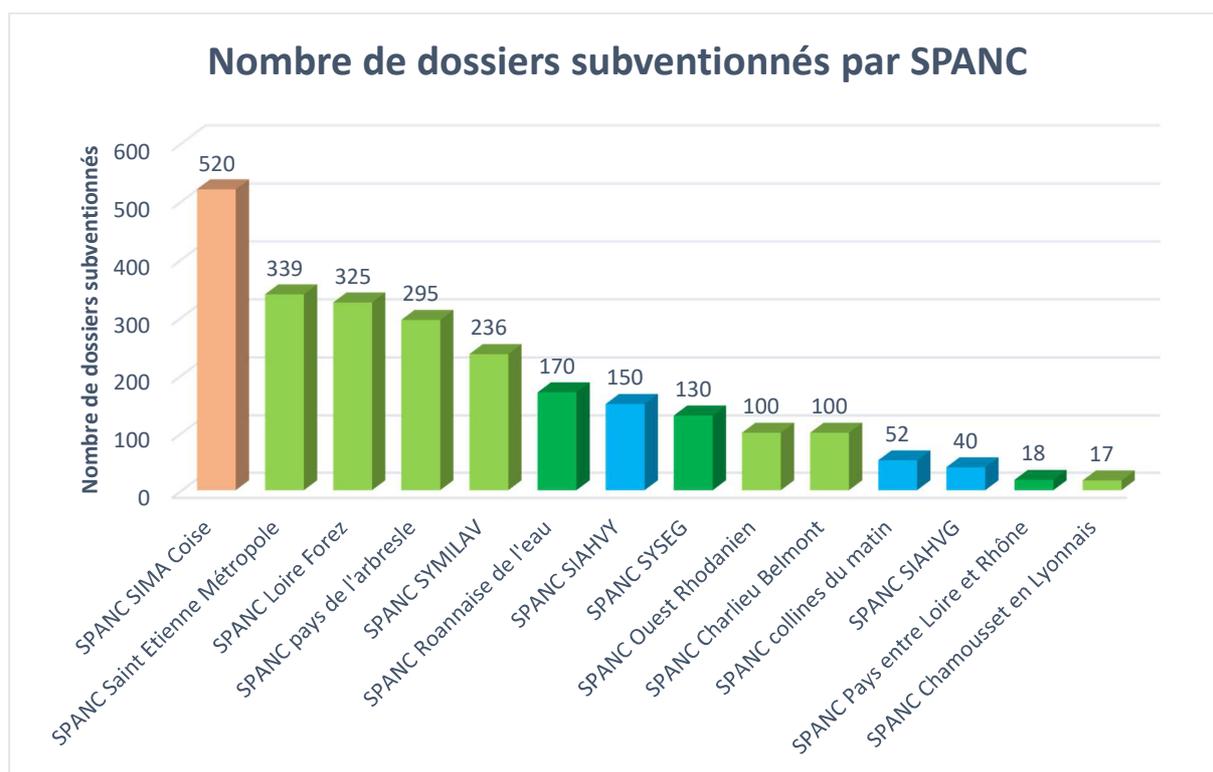
Le nombre de dossiers de réhabilitations subventionnées lancées par un SPANC dépend du bassin versant où il se situe (Loire Bretagne ; Rhône Méditerranée Corse), de l'année de mise en place de la compétence facultative réhabilitation subventionnée, du taux d'aide, du nombre d'ANC éligibles aux subventions présents sur le territoire du SPANC, de la volonté des élus mais également de la communication mise en place par le SPANC. Sur ce dernier point, des différences existent entre les SPANC.

Le SPANC de Chamousset en Lyonnais, par exemple, informe les usagers des subventions disponibles lors des CBF et des diagnostics ventes. Certains SPANC comme le SYSEG ou le SIMA COISE ont mis en place des réunions publiques pour expliquer aux usagers le principe des réhabilitations subventionnées. Les graphiques suivants montrent le classement des SPANC ayant monté des dossiers de réhabilitations subventionnées.



Nombre de réhabilitations subventionnées par an et par technicien (1 ETP)

Sur l'ensemble des SPANC interrogés fonctionnant en régie totale, un technicien à temps plein réalise en moyenne **31 réhabilitations subventionnées par an**.

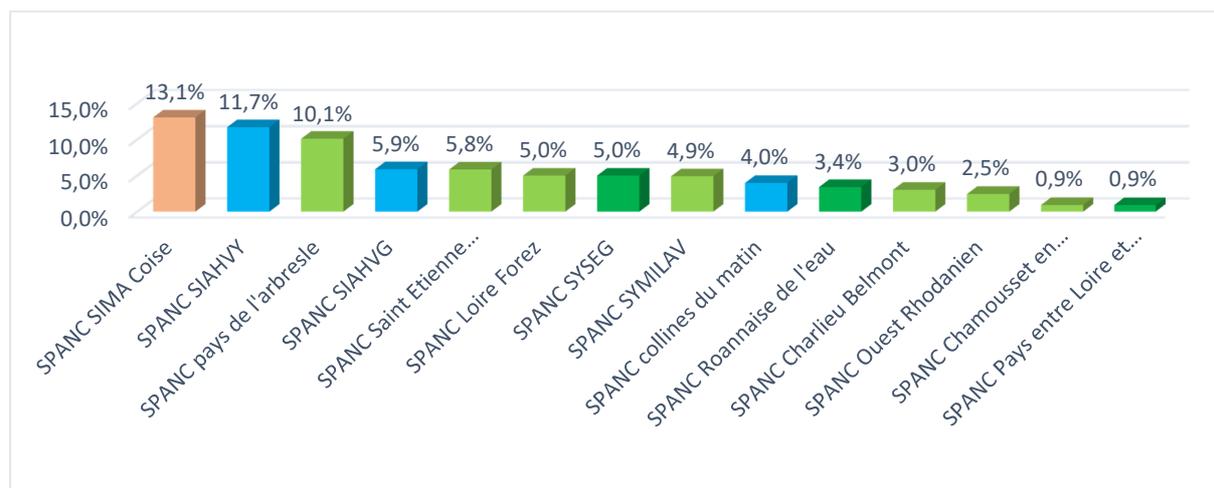


Au-delà du nombre de dossiers réalisés, c'est le pourcentage par rapport au parc ANC qui est intéressant mais qu'il faut mettre en lien avec la date de démarrage des réhabilitations subventionnées et du taux de subventions allouées.

Le nombre de dossiers de réhabilitations subventionnées réalisés par le SPANC a donc été divisé par le nombre d'installations ANC présentes sur le territoire du SPANC.

Exemple :

Le SPANC du Pays de l'Arbresle qui a lancé les réhabilitations subventionnées en 2007, a réalisé 295 réhabilitations subventionnées. Le parc ANC de ce SPANC étant de 2 922, on se retrouve avec un taux d'installations réhabilitées par rapport au parc ANC égal à $\frac{295}{2922} = 10,1\%$.



Pourcentage de réhabilitations subventionnées par rapport au parc ANC

Le SIMA Coise présente un taux de réhabilitations subventionnées égal à 13% de son parc ANC. Le nombre de réhabilitations sur ce SPANC peut être expliqué par un taux de subvention élevé sur certaines communes (jusqu'à 80% en cumulant avec la Région et le CG69), par la mise en place de la maîtrise d'ouvrage publique (obligatoire en 2010 pour AELB et RRA) et une campagne de communication importante.

Le SPANC du SIAHVY est le deuxième, car il a réalisé 150 réhabilitations subventionnées sur un parc ANC égal à 1 282.

Le tableau ci-dessous reprend la date de mise en place de la compétence réhabilitation par SPANC.

Nom du SPANC	Année de mise en place des subventions
SPANC pays de l'Arbresle	2 007
SPANC SYSEG	2 008
SPANC SIMA Coise	2 010
SPANC SIAHVY	2 010
SPANC SIAHVG	2 011
SPANC SYMILAV	2 013
SPANC Roannaise de l'eau	Juin..2013
SPANC Loire Forez	Septembre..2013
SPANC collines du matin	2 014
SPANC Saint Etienne Métropole	Fin 2014
SPANC Ouest Rhodanien	Courant 2016
SPANC Charlieu Belmont	Fin 2016
SPANC Pays entre Loire et Rhône	Fin 2016
SPANC Chamousset en Lyonnais	Début 2017



Remarque :

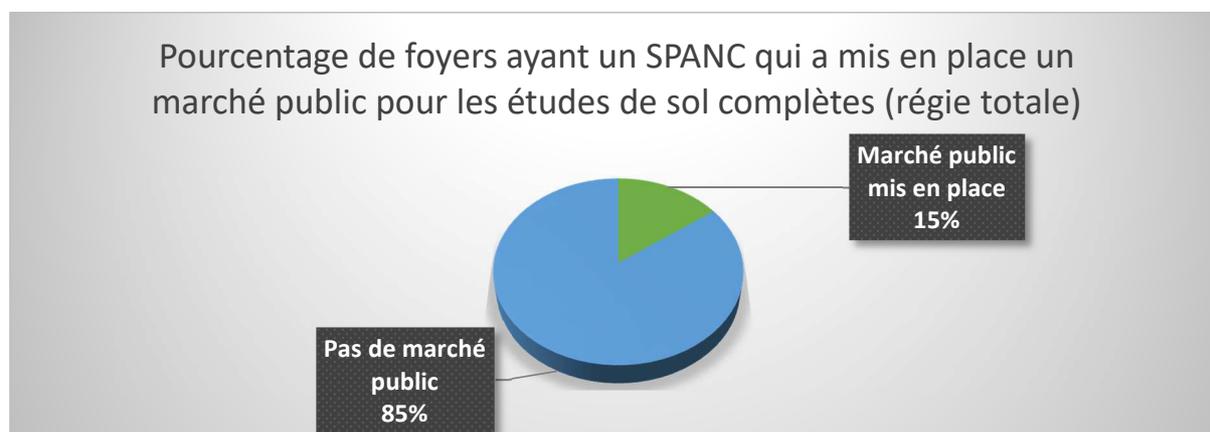
Au SYMILAV, si l'utilisateur réhabilite dans les 5 ans qui suivent le contrôle de bon fonctionnement, le SPANC ne lui fait pas payer le contrôle de conception et de réalisation.

Pour le SIMA, si l'utilisateur procède à la réhabilitation de son installation durant l'année qui suit le contrôle de bon fonctionnement, le SPANC lui rembourse les 125€ du contrôle en fin d'opération.



Maitrise d'ouvrage publique

Pour ce qui est des études de sol, certains SPANC ont réalisé un marché public avec des bureaux d'études afin que les usagers bénéficient de prix avantageux pour des études groupées.



D'après la figure ci-dessus, 15% des foyers ayant un SPANC en régie totale peuvent bénéficier de tarifs avantageux pour les études de sol complètes.

Comme expliqué précédemment, le SPANC du SIMA Coise est le seul parmi les SPANC interrogés à pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux (3^e marché passé depuis 2010). En premier lieu, le SPANC a lancé un marché public à bons de commandes auprès des entreprises de travaux. Pour les réhabilitations subventionnées, le SPANC procède comme suit :

- Envoi d'une convention étude à l'utilisateur intéressé pour signature.
- A réception de la convention et de l'acompte versé (615€), passage du bureau d'étude afin d'établir un projet de faisabilité en fonction des attentes de l'intéressé, des caractéristiques du logement (nombre de pièces principales, utilisation, ...) et du terrain (pente, place, pédologie, perméabilité ...).
- Rapport d'étude établi et proposé à l'utilisateur.
- Après accord du projet par l'intéressé, demande du SPANC aux entreprises de travaux de passer établir un devis précis sur place en présence d'un technicien du SPANC.
- Convention travaux et devis vérifiés par le SPANC expédiés à l'utilisateur pour approbation et signature.
- Montage des dossiers de demande de subventions réalisés par le SPANC auprès des financeurs.
- Travaux de réhabilitation réalisés sous contrôle des techniciens du SPANC après accords de chaque financeur et après versement du second acompte (875€).
- A réception du chantier, avis sur la réalisation des travaux par le SPANC et établissement d'un certificat de conformité.
- Facturation de l'entreprise au SPANC.
- Demande de solde faite à l'utilisateur par le biais du Trésor public.

Le SPANC paie les factures aux entreprises, l'utilisateur paie en trois fois (1 acompte avant étude, 1 acompte avant travaux puis solde de tout compte à la fin de la mise en conformité) uniquement sa participation, sans faire l'avance totale des frais engendrés par la mise en conformité.

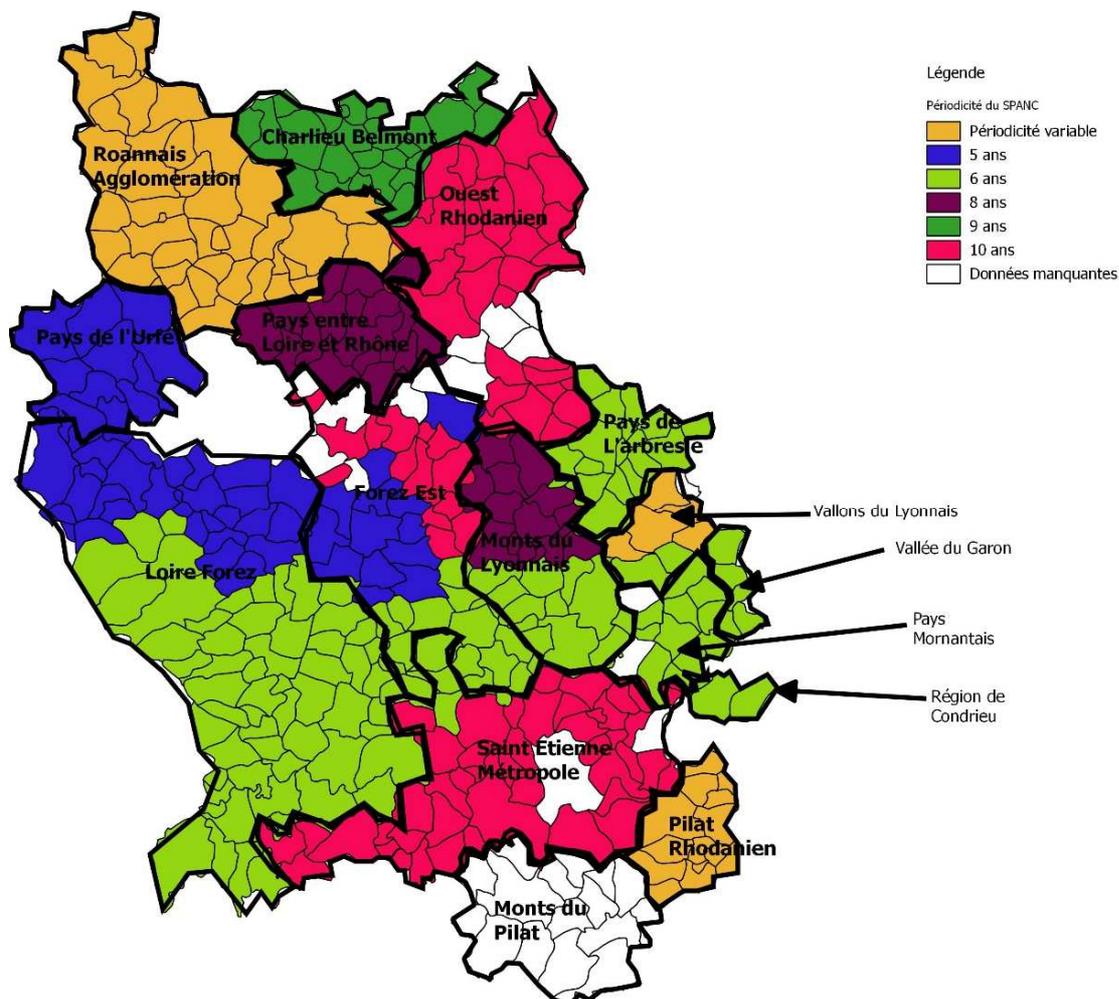
Cette maîtrise d'ouvrage publique est un vrai service fourni par le SPANC du SIMA Coise. L'utilisateur n'a pas à faire toutes les démarches, c'est le SPANC qui se charge de coordonner les travaux, les rdv et les dossiers, mais également l'avance de trésorerie (parfois plusieurs mois).

Maitrise d'ouvrage privée

La maîtrise d'ouvrage privée est également possible, ce qui laisse le choix à l'utilisateur de choisir son entreprise, mais 80% des usagers choisissent quand même la maîtrise publique. Sur les 3 communes situées sur RMC, seule la maîtrise d'ouvrage privée est possible. Une redevance est également appliquée pour financer le temps passé, elle varie en fonction du choix de la maîtrise d'ouvrage.

Périodicité pour les contrôles obligatoires

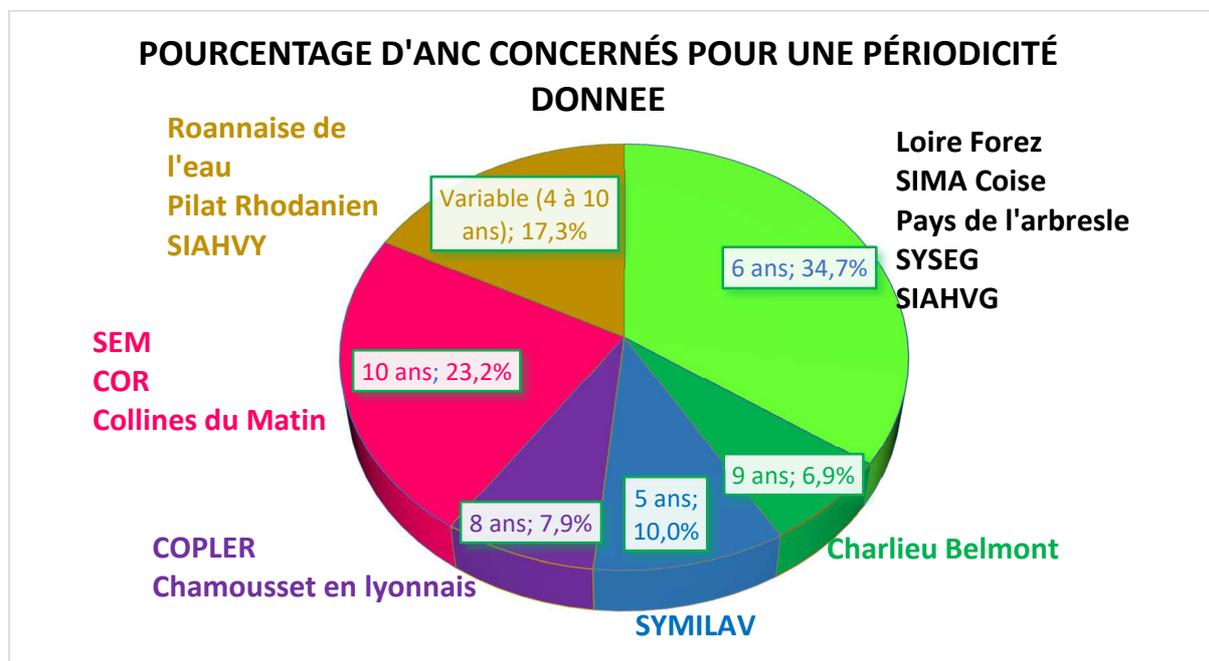
Selon la réglementation en vigueur, un SPANC doit avoir une périodicité maximale de 10 ans. Le choix de la périodicité de contrôle de bon fonctionnement varie grandement d'un SPANC à l'autre comme il est visible sur la figure ci-dessous.



Périodicité appliquée dans les différents SPANC

Le graphique suivant vient en complément de la carte précédente, on peut ainsi observer le pourcentage d'installations ANC pour une périodicité donnée. 34.7% des foyers du territoire de l'étude sont contrôlés tous les 6 ans. 38% ont une périodicité fixe comprise entre 8 et 10 ans.

Les SPANC de la Roannaise de l'eau, du Pilat Rhodanien et du SIAHVY ont mis en place une périodicité variable. Ainsi, 17.3% des foyers sont visités de manière variable en fonction des conclusions du CBF.



Remarques : Les SPANC ayant mis en place **une périodicité variable** ont utilisé différents critères pour classer les installations ANC :



Les installations « non conformes sans obligation de travaux » ont une périodicité de **5 ans**, les installations « conformes avec réserve » ont une périodicité de **7 ans** et les installations « conformes » ont une périodicité de **10 ans**.



Les installations p0 – p1 (absence d'installation, problème sanitaire ou environnemental) la périodicité est de **4 ans** et pour les p2 - p3 - p4 (installations non conformes travaux souhaités, installation non conforme car mauvais entretien, installations conformes) la périodicité est de **8 ans**.



Les installations présentant un risque sanitaire ou environnemental ont une périodicité de **4 ans** et les autres ont une périodicité de **6 ans**.

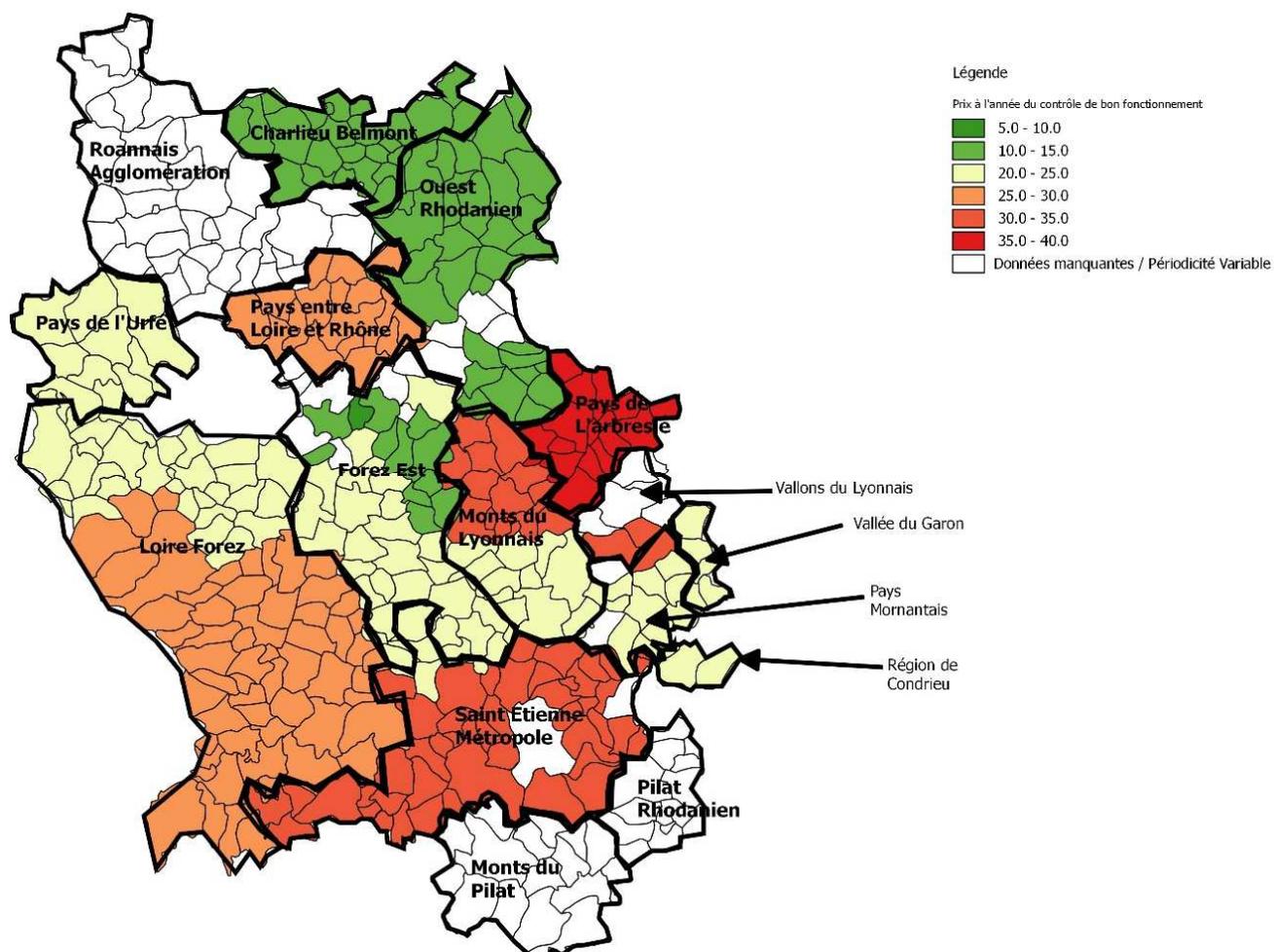
Redevances

Redevance pour contrôle de bon fonctionnement

La redevance pour contrôle de bon fonctionnement peut être réclamée à l'utilisateur après service rendu ou chaque année (redevance annualisée).

Pour pouvoir comparer les SPANC entre eux, il faut diviser la redevance forfaitaire par la périodicité de contrôle. La carte suivante représente donc le coût de cette redevance pour l'utilisateur par an.

Exemple : le SPANC de Loire Forez a un CBF à 160€ avec une périodicité de 6 ans. Comme $\frac{160}{6} = 26,67$ on peut conclure que les usagers du SPANC de Loire Forez payent 26,67€ par an pour le contrôle de bon fonctionnement de leur installation d'assainissement non collectif.



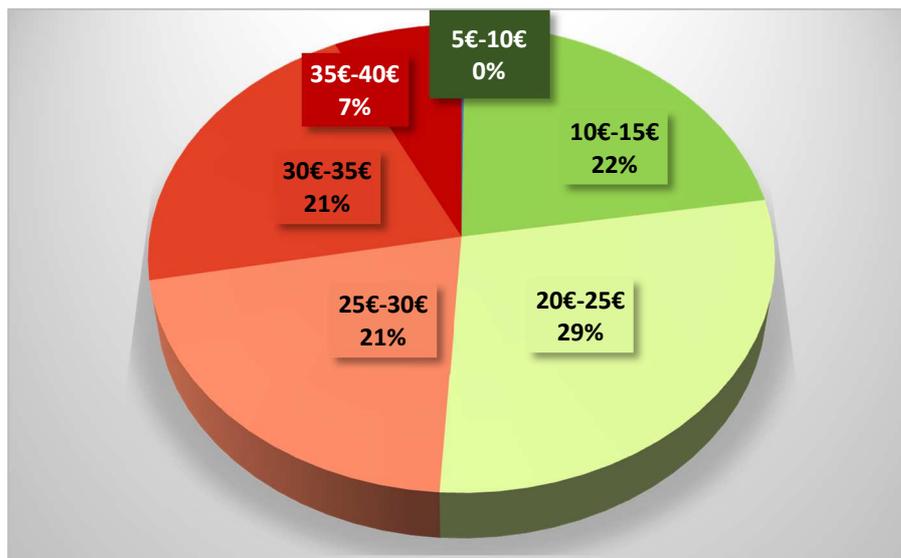
Prix du contrôle de bon fonctionnement sur le territoire de l'étude

Sur cette carte les zones en vert foncé correspondent aux redevances les moins chères et celles colorées en rouge foncé aux redevances les plus élevées.



Remarque :
Particularité du SPANC de la CCPA, il a été mis en place un système de paiement des **redevances en ligne**. Même si ce système n'est actuellement pas très prisé des usagers (seulement 10% des usagers payent ainsi), cela peut être un moyen comme un autre de gagner du temps pour l'utilisateur et pour le SPANC

La carte précédente peut être mise en relation avec le graphique ci-dessous qui représente le pourcentage d'ANC présent dans une même grille tarifaire.



Pourcentage d'installations ANC en fonction du prix annuel du contrôle de bon fonctionnement

29 % des foyers de l'étude ont donc un prix annuel de contrôle de bon fonctionnement compris entre 20 et 25 euros. La grille tarifaire la plus chère se situe entre 35 et 40 € et seulement 7% des foyers ont un SPANC pratiquant un tarif annuel compris dans cette fourchette de prix. La redevance annuelle la plus basse est de 8,8 € et est pratiquée par Suez sur la commune de Néronde.

La redevance annuelle la plus élevée est de 40 € et est pratiquée par le SPANC de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle.

Remarques : Quelques SPANC ont **une redevance annualisée** sur le territoire interrogé :



Ce SPANC a mis en place une redevance forfaitaire de 33 €50 qui comprend les contrôles de bon fonctionnement, les réhabilitations subventionnées (avec contrôles conception et réalisation) et les diagnostics de vente.

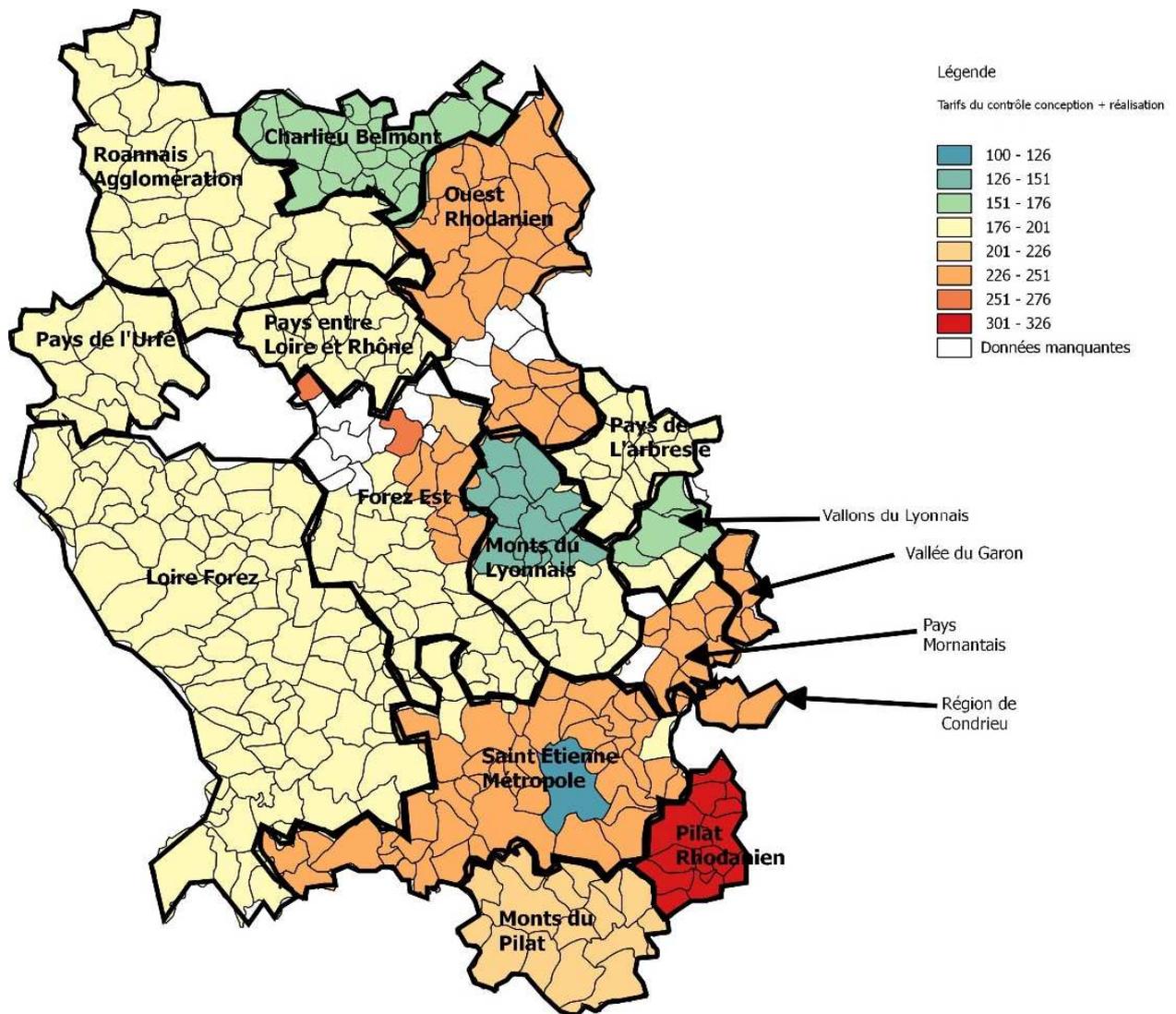
Sur le SPANC du SIAHVG, la redevance est annualisée. Elle s'élève à 30.80 €.



Le SPANC de SEM a également mis en place une redevance annualisée. Elle est de 24.53 € avec une **part fixe** de 85.80 € demandée après la réalisation du contrôle de bon fonctionnement.

Redevance pour contrôle de conception et réalisation

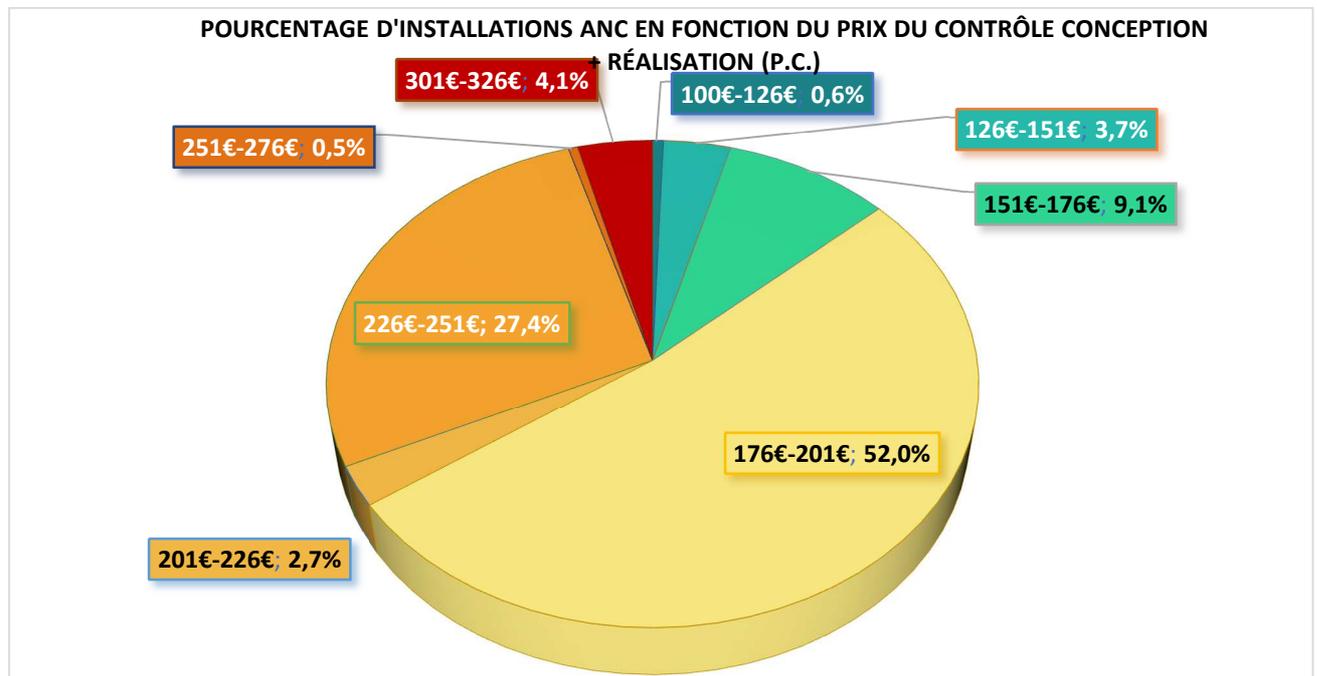
Les SPANC ont également une redevance pour le contrôle de conception et le contrôle de réalisation en cas de permis de construire ou réhabilitation non subventionnée. Le choix de ces tarifs est très hétérogène sur le territoire étudié (cf. carte ci-dessous)



Carte représentant le tarif du contrôle de conception + réalisation en permis de construire pratiqué par le SPANC

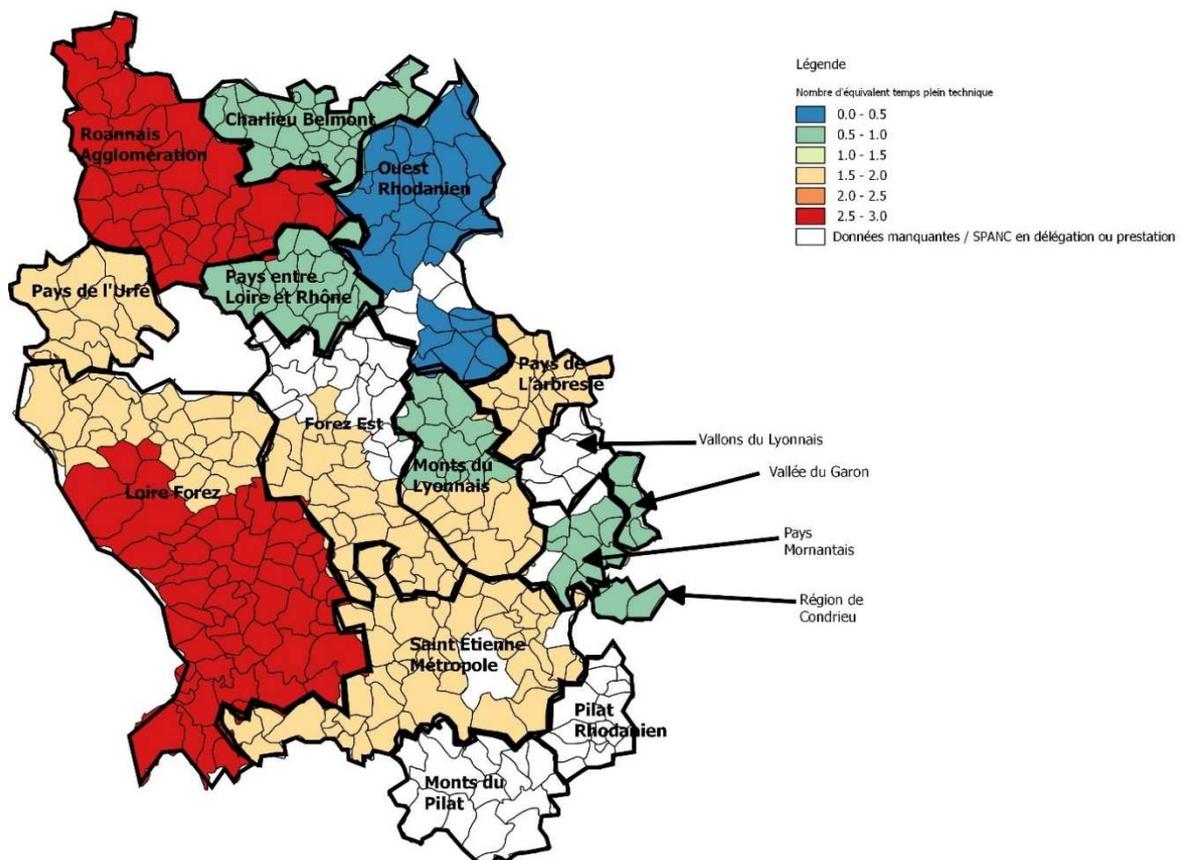
Saint-Chamond est la commune où le prix du contrôle de conception et de réalisation lors d'un permis de construire est le moins élevé (100 €). A l'inverse, la communauté de communes du Pilat Rhodanien propose un contrôle de conception et de réalisation (hors réhabilitation) à 326,50 €. La carte ci-dessus peut être mise en relation avec le graphique suivant.

Le graphique suivant permet de comprendre combien d'installations ANC sont présentes par grille tarifaire. Ainsi, **52% des foyers vont payer un contrôle de conception + réalisation entre 176 et 201€**. Saint-Chamond qui ne représente que 0,6% des ANC présents sur le territoire étudié est la seule commune présente dans la grille tarifaire 100-126€ (bleu foncé). 27.4% des foyers du territoire de l'étude vont payer ce contrôle entre 226€ et 251€.



Nombre d'ETP (équivalent temps plein) technique

La figure suivante met en évidence que le SPANC de la COuest R semble sous-dimensionné en matière d'ETP technique. Cela s'explique par le fait que c'est un SPANC de transition. En effet, ce SPANC en régie créé il y a 3 ans devrait être prochainement géré en délégation de service. Seuls les SPANC en régie totale ont été pris en compte



Le SPANC de Loire Forez compte 3 ETP techniques, il est, comme le SPANC de la Roannaise de l'eau, celui ayant le plus de techniciens. En 2018, avec la remontée de la compétence à la communauté de communes de Loire Forez, ce **SPANC gèrera 9 000 ANC**, il va passer à **4 ETP techniques**. Ainsi, un technicien à temps plein devra réaliser 375 contrôles de bon fonctionnement par an ce qui correspond aux moyennes affichées précédemment.

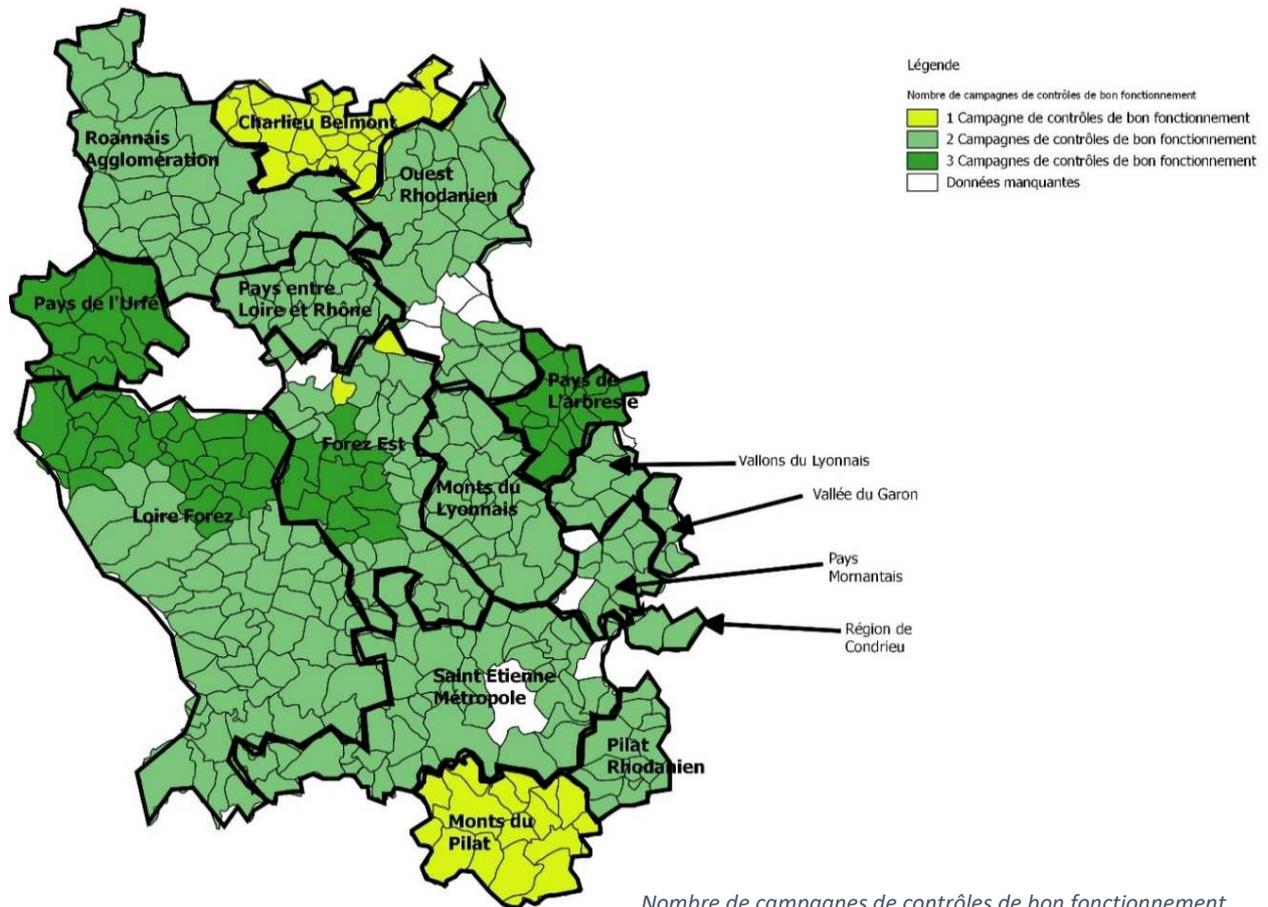
Etat d'avancement des SPANC

Certains SPANC qui sont issus de la fusion de plusieurs anciens SPANC n'ont pas un territoire homogène, sur certaines communes seuls les diagnostics ont été réalisés et sur d'autres ils en sont au troisième passage chez les usagers.

Le SPANC de l'Ouest Rhodanien a été créé à partir d'une dizaine de SPANC fonctionnant chacun de manière indépendante, ainsi le nombre de campagnes de contrôles de bon fonctionnement n'est pas homogène sur ce territoire de 536 km².

Un territoire comme celui de la communauté de communes des Monts du Pilat n'a effectué que les diagnostics sur son territoire ainsi les usagers n'ont été visités qu'une seule fois par le SPANC (prestataire de service). A contrario, le SYMILAV et la communauté de communes du Pays de l'Arbresle ont lancé leur troisième campagne de contrôle de bon fonctionnement respectivement en 2017 et 2015. Ainsi, sur ces deux territoires certains usagers ont déjà été contrôlés trois fois.

La carte suivante permet de mieux comprendre ces disparités qui existent sur le territoire étudié. Elle permet d'observer que la majorité des SPANC interrogés dans l'étude ont déjà lancé leur deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement.





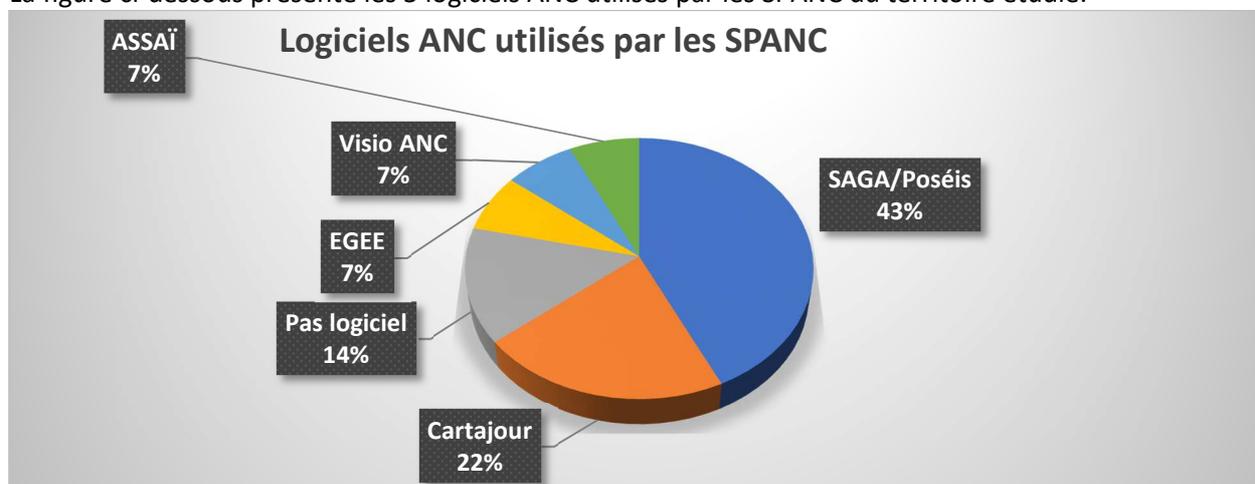
Remarque :

Le SPANC du SYMILAV a démarré sa troisième campagne de contrôle de bon fonctionnement au début de l'année 2017. Les deux techniciens à temps plein réalisent en moyenne 835 contrôles de bon fonctionnement par an. La périodicité fixée à 5 ans est une des raisons pour laquelle le SYMILAV en est à sa troisième campagne de CBF. La 1ère campagne de CBF s'était déroulée de 2006 à début 2011 et la deuxième de 2011 à 2016.

Matériel informatique et de terrain

Logiciel :

La figure ci-dessous présente les 5 logiciels ANC utilisés par les SPANC du territoire étudié.



Saga qui va évoluer prochainement en Poséis est le logiciel ANC le plus utilisé par les SPANC de l'étude (43% des SPANC l'utilise soit 6 sur les 14 SPANC ayant répondu à cette question). Cartajour arrive en deuxième position avec 22%. Enfin 14% des SPANC n'utilisent tout simplement pas de logiciel ANC spécifique.

Tarière



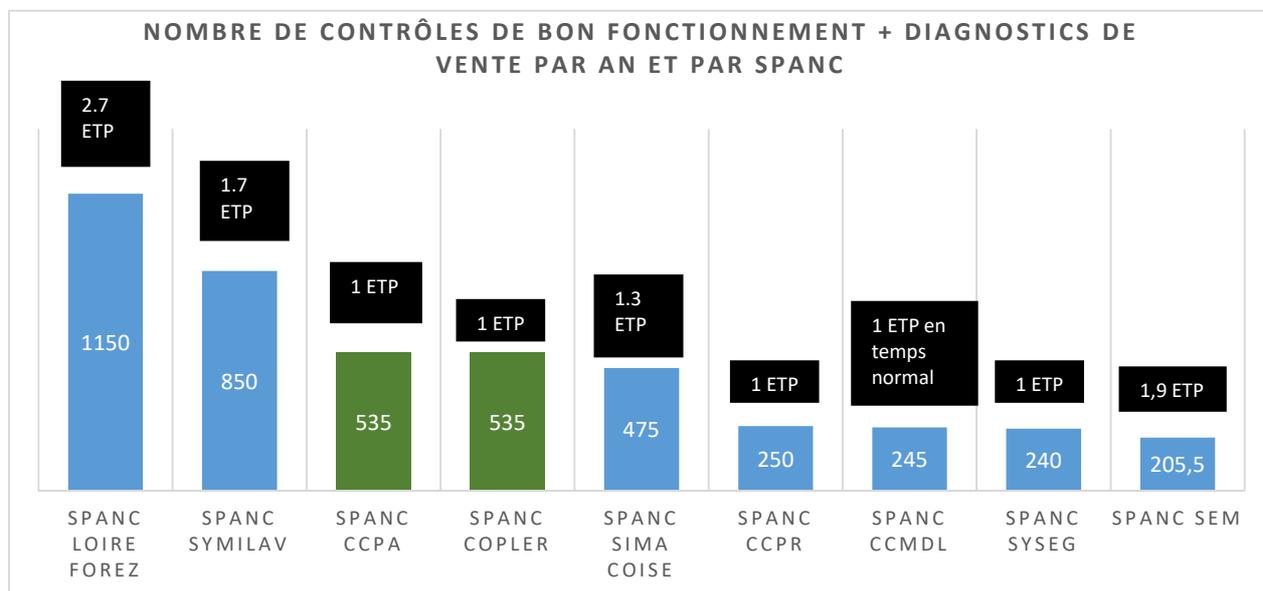
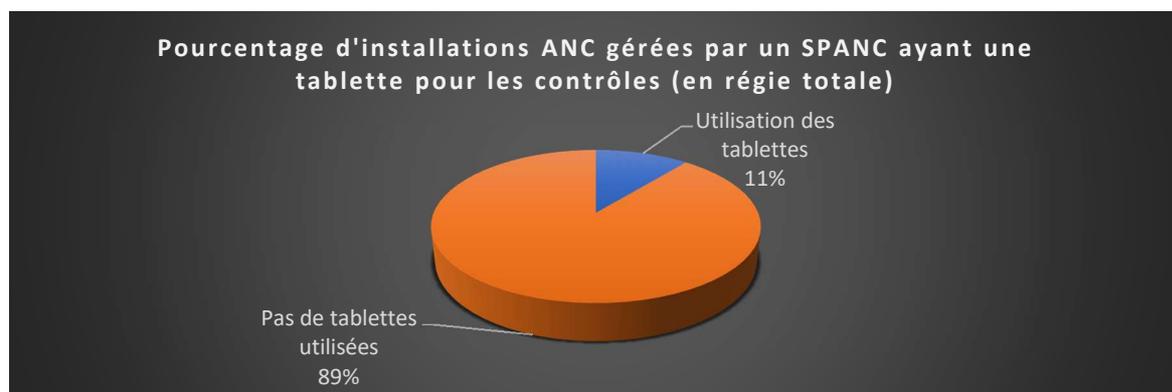
2 SPANC parmi ceux interrogés utilisent une tarière, il s'agit du SPANC de Loire Forez et de celui de Charlieu-Belmont. A eux deux, ils représentent 22% des usagers du parc consulté.

Le technicien de Loire Forez utilise sa tarière quand il a des doutes sur une des valeurs indiquées par un usager lorsque celui-ci a réalisé son test de perméabilité en autonomie. La tarière peut également être utilisée pour réaliser un carottage d'un filtre à sable dysfonctionnant.

Le technicien de Charlieu-Belmont réalise le contrôle de conception avec sa tarière, car le test de Porchet est compris dans le tarif du contrôle de conception (110€). Certes, cela rajoute beaucoup de temps pour le technicien, mais c'est un vrai avantage pour l'utilisateur. Puisque la perméabilité aura été correctement mesurée.

👉 Tablettes pour les contrôles

La figure ci-dessous présente le pourcentage d'installations ANC gérées par un SPANC ayant une tablette pour les contrôles. 2 SPANC parmi ceux interrogés utilisent une tablette pour réaliser les contrôles, il s'agit des SPANC de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle et de la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône. Ceci correspond à 11% du parc étudié.



Le graphique ci-dessus montre le nombre de contrôles de bon fonctionnement et de diagnostics réellement réalisés par an et par SPANC. Loire Forez arrive en tête avec 1150 contrôles car 3 techniciens à temps complets les réalisent mais une partie de leur temps est dévoué aux réhabilitations subventionnées. Ce qui est important, ce sont les deux barres en vert. Il s'agit du SPANC de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle (2 ETP) et du SPANC de la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (1 ETP). Ces deux SPANC ont acheté des tablettes qui leur permettent de gagner du temps sur la rédaction du rapport. Ils peuvent directement rentrer les données sur le terrain et ainsi rédiger seulement les conclusions en rentrant au bureau. Le SPANC de la CCPA a 2 ETP, mais un seul technicien réalise les contrôles de bon fonctionnement à temps plein.

Ce technicien réalise donc 535 contrôles de bon fonctionnement par an. Il en va de même pour le SPANC de la COPLER, 2 techniciens à 0.5 ETP que l'on peut simplifier par 1 technicien à temps plein réalise 535 contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de vente par an. **D'après leur performance, l'acquisition de tablettes permet donc de gagner du temps dans la saisie des rapports.**

Canne à boue

La plupart des SPANC possède différents outils pour mesurer la hauteur de boue dans les prétraitements (fosses, bac à graisse, décanteurs, ...), il peut s'agir d'un simple bâton ou d'un détecteur électronique perfectionné. **Le résultat est le même, il apporte un vrai service à l'utilisateur. Le technicien peut estimer la périodicité de vidange pour que l'utilisateur fasse sa vidange au bon moment.**

Colorant

En cas de doute sur la nature ou la provenance d'un rejet, cet outil, souvent de la fluorescéine, permet de détecter le rejet dans les réseaux ou dans un milieu hydraulique superficiel (cours d'eau, fossé, ...). Il faut un accès et parfois de l'eau à profusion.

Fumigènes

Ils permettent de détecter des fuites de gaz ou le sens d'évacuation des gaz pour faire cesser des nuisances olfactives intérieures ou extérieures. Il peut s'agir de simples cartouches ou de machines plus perfectionnées.

Caméra

Cet outil, plutôt utilisé par des sociétés spécialisées ou des TP, pourrait être un outil intéressant pour les SPANC afin de rechercher les réseaux et ouvrages lorsque l'utilisateur n'a aucune idée d'où se trouve son dispositif ou pour trouver la raison d'un colmatage. Aucun SPANC sur le territoire interrogé n'en possède actuellement. Une réflexion pourrait être menée pour un achat en commun.

3-Questionnaire aux élus

Pour avoir une meilleure idée de la perception des SPANC par les élus au-delà des questions techniques déjà abordées dans le précédent chapitre, un questionnaire en ligne à destination de tous les élus des communes de Forez-Est, Monts du Lyonnais et sur les 4 communes de Saint-Etienne-Métropole encore présentes sur le SPANC du SIMA Coise a été réalisé. Ce questionnaire abordait le présent et le futur du SPANC. La carte ci-dessous représente le territoire questionné.

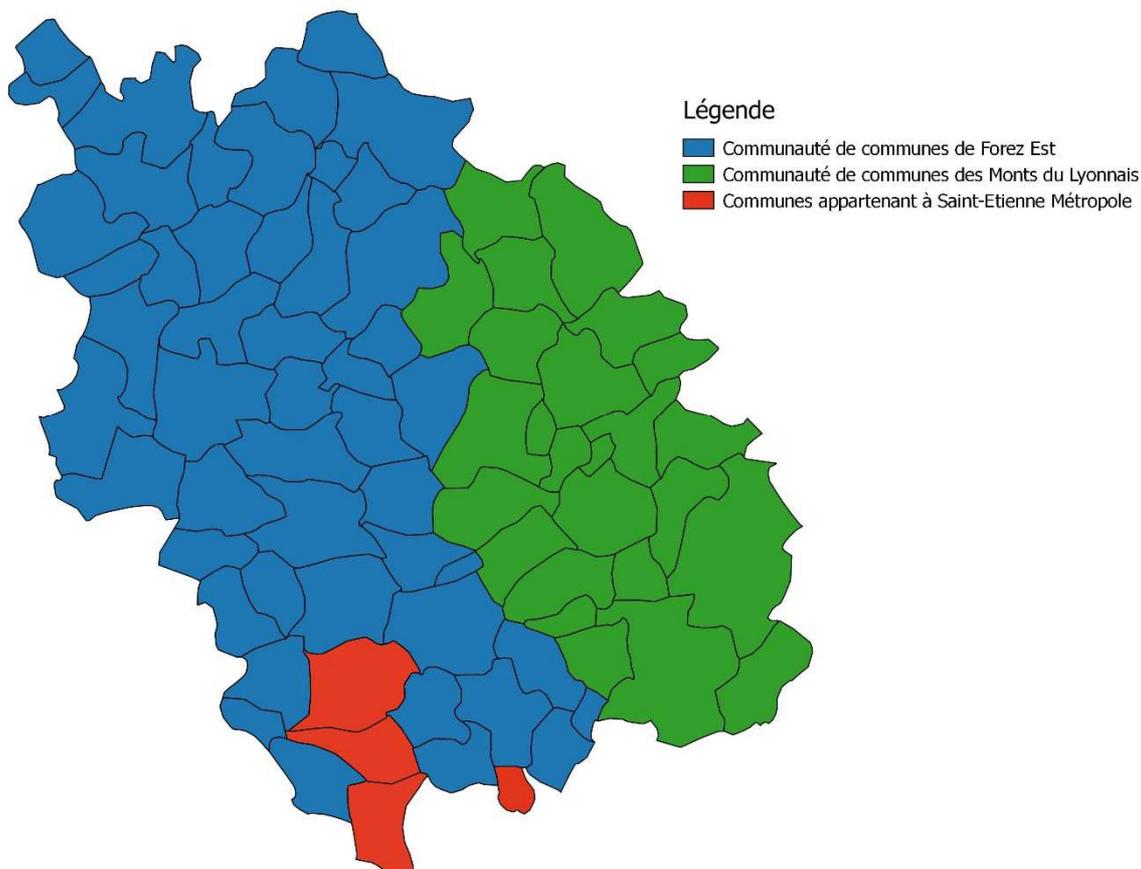


Figure 1 : Territoire du questionnaire

Le taux de réponse un peu faible ne permet pas d'avoir un réel ressenti politique. Le questionnaire a été mis en ligne en juillet 2017, période peu favorable pour toucher tous les élus.

Sur CCFE, 20 communes ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 40.8%.

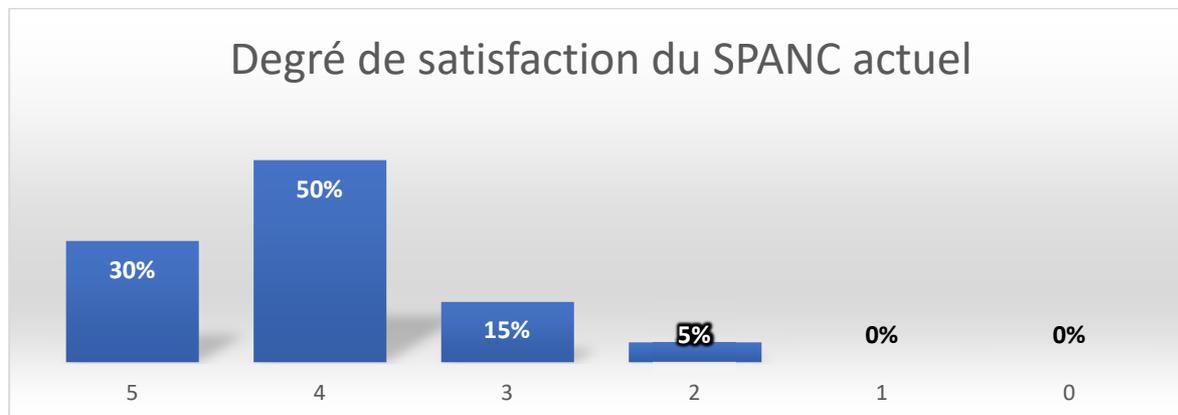
Sur CCMDL, 16 communes ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 66.7%.

Sur SEM, 2 communes ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse égal à 50%.

Les données suivantes sont différenciées par secteur géographique.

Communauté de communes de Forez-Est

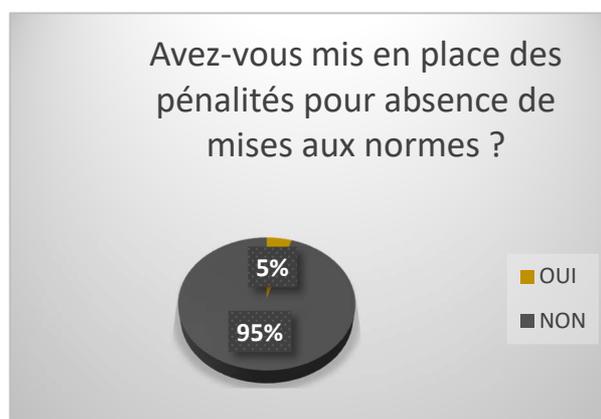
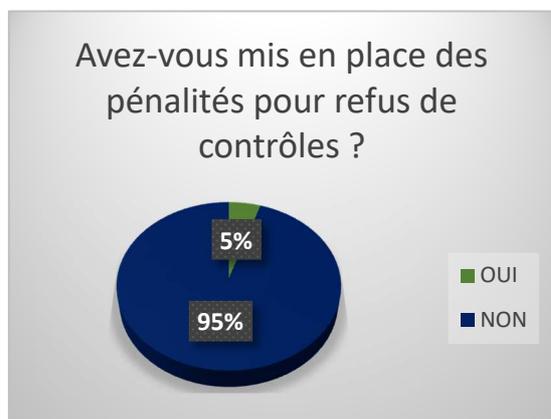
Plusieurs SPANC sont présents sur ce territoire, le SPANC du SIMA Coise (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise), le SPANC du SYMILAV (Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy), et, des SPANC communaux ou intercommunaux (Collines du Matin) faisant appel à des prestataires de services (SUEZ, La SAUR) ou à un délégataire (SUEZ).



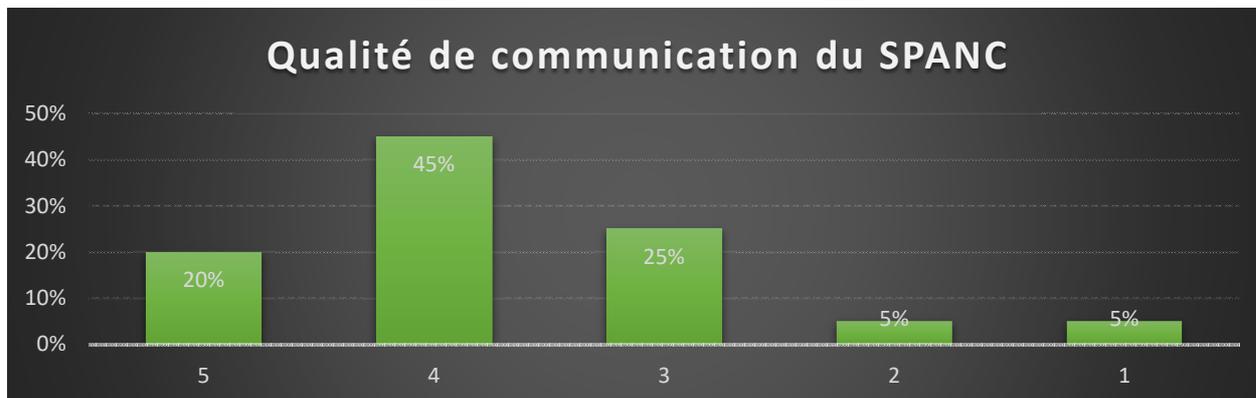
Sur la figure ci-dessus, on observe que 80% des communes ayant répondu au questionnaire sont satisfaites voir très satisfaites du SPANC en place.

Remarques des communes :

- « Manque de réactivité parfois et facturations tardives » pour une commune en prestation de service.
- « Améliorer le lien de communication avec les élus communaux sur les dossiers pour encore augmenter ce gagnant-gagnant. »
- « La compétence SPANC a été déléguée au SYMILAV, nous en sommes très satisfaits. »

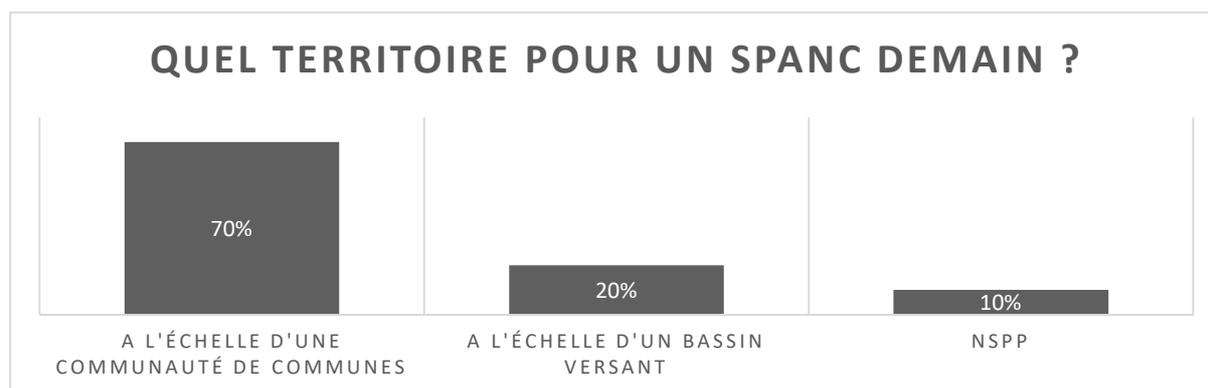


Très peu d'élus ont mis en place une politique coercitive à propos de l'assainissement non collectif ce qui soulève le problème de la crédibilité des techniciens sur le terrain et l'égalité des usagers devant le service. Certains acceptent le contrôle, certains réhabilitent et les autres ?? Incompréhension rencontrée sur le terrain des usagers volontaires et difficile à expliquer.



Remarques des élus pour améliorer la qualité de communication avec le SPANC :

- « Faire un point plus régulier pour que l'on aide ensuite le SPANC à convaincre les habitants de rénover rapidement leur installation »
- « Ce n'est pas un problème de communication, mais de disproportion entre la compétence à exercer et les moyens pour l'exercer ». Pour cette commune qui gère la compétence assainissement non collectif en prestation de service, il faudrait plus de moyens pour exercer la compétence ANC.



14 communes sur Forez-Est (sur les 49) souhaitent avoir un SPANC à l'échelle de la communauté de communes soit un SPANC gérant environ 4 300 installations ANC.

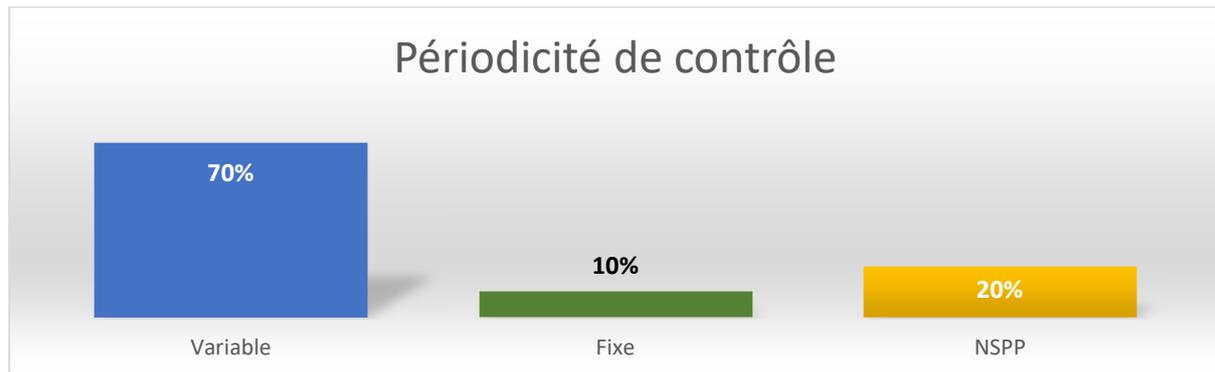
Remarques des communes :

- « Pertinence du périmètre administratif. » (Communauté de communes)
- « Car la compétence assainissement encore communale doit basculer au niveau communautaire, il est donc logique que l'ensemble de l'assainissement passe sous cette échelle. » (Communauté de communes)
- « Pour garder de la proximité » (Communauté de communes)
- « Meilleure mutualisation de moyens et forme d'équité entre les administrés. » (Communauté de communes)
- « La plus pertinente pour des économies d'échelle. » (Bassin Versant)
- « Le bassin est collecteur de la rivière COISE, bien adapté au niveau hydrologique. » (Bassin Versant)
- « Possibilité de contrôler et mesurer de façon plus efficace l'action sur le bassin. » (Bassin Versant)

Le questionnaire traitait également du mode de gestion du futur SPANC, mais des confusions entre délégation à un syndicat et délégation totale (contrat d'affermage) à une société privée ont empêché le traitement des données.

Cependant, voici quelques remarques des communes sur le mode de gestion qu'elles souhaiteraient :

- « Economique et plus près de la population. » (En régie totale)
- « La délégation à un syndicat est un gage de réactivité et de compétences. » (Syndicat qui gère l'ANC)
- « Par souci de simplification vis-à-vis du suivi des normes. » (En délégation, contrat d'affermage)
- « En régie totale, mais pas à l'échelon d'une petite commune rurale. » (En régie totale)
- « Pas de personnel qualifié à recruter pour cette mission. » (En délégation, contrat d'affermage)
- « Moins de problèmes de rendement du personnel et plus de services aux particuliers. » (En régie totale)
- « Délégation totale de la compétence au SIMA COISE car il dispose de techniciens spécialisés que nous n'avons pas en interne. » (Syndicat qui gère l'ANC)
- « Peu de moyens en personnel et technique à allouer à ce sujet. » (Syndicat qui gère l'ANC)



70% des communes ayant répondu souhaitent **une périodicité variable** des contrôles de bon fonctionnement sur leur territoire en fonction du résultat des rapports des contrôles de bon fonctionnement.

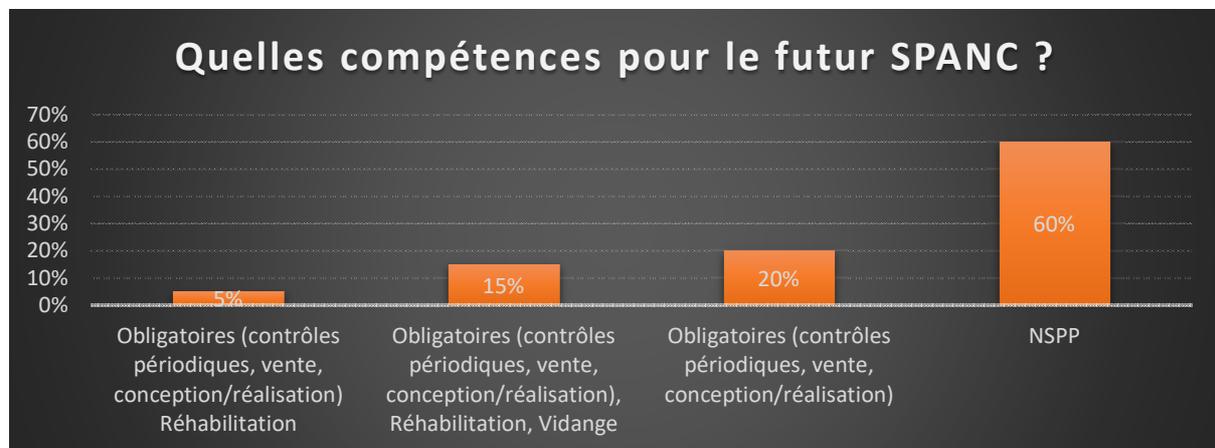


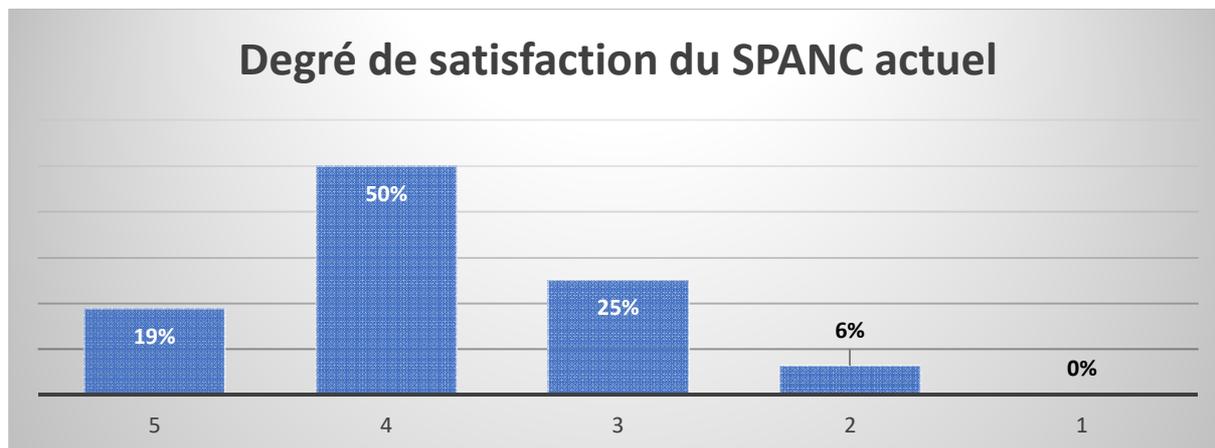
Figure 2 : Compétences à prendre pour le futur SPANC

60% des communes n'ont pas répondu à cette question, lors du choix du prochain SPANC, il faudra donc une phase d'explication aux élus pour leur faire comprendre ce qu'implique chaque prise de compétences en matière de coûts, services aux usagers, ...

Communauté de communes des Monts du Lyonnais

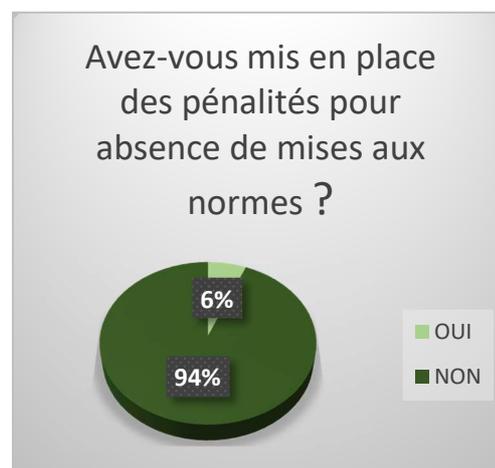
Sur cette communauté de communes où 2 SPANC se partagent le territoire actuellement, le SPANC du SIMA Coise et le SPANC de l'ancienne communauté de communes de Chamousset en Lyonnais. Voici les réponses des communes à ce questionnaire.

A noter que sur cette communauté de communes les SPANC sont gérés en régie totale.



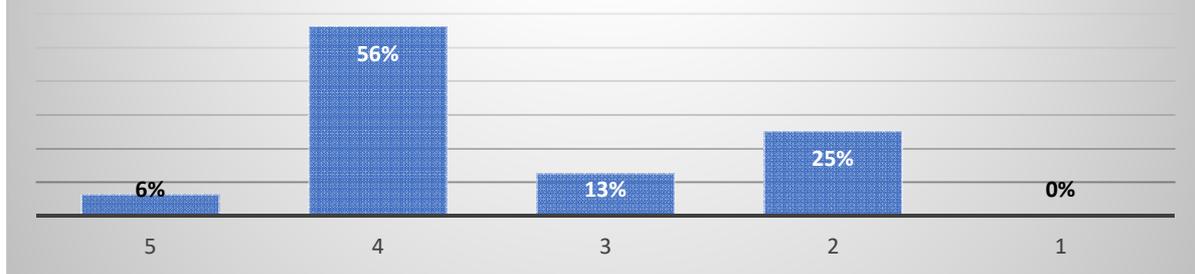
Remarques des communes concernant le degré de satisfaction :

- « De très bons conseils et compétences certaines. »
- « Contraignant pour les maires mais très efficace. »
- « Plusieurs administrés sont mécontents des contrôles. »
- « Aucune information n'est transmise à la commune. »



Mêmes remarques que sur FE. Il existe un décalage entre la position des élus qui ont le pouvoir de police et les techniciens, qui sont au contact des usagers, avec une volonté de faire évoluer les situations.

Qualité de communication entre la commune et le SPANC ?



75% des communes ayant répondu au questionnaire concèdent que le SPANC en place mérite au minimum 3/5 pour sa qualité de communication. C'est un point positif pour les deux SPANC présents sur la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

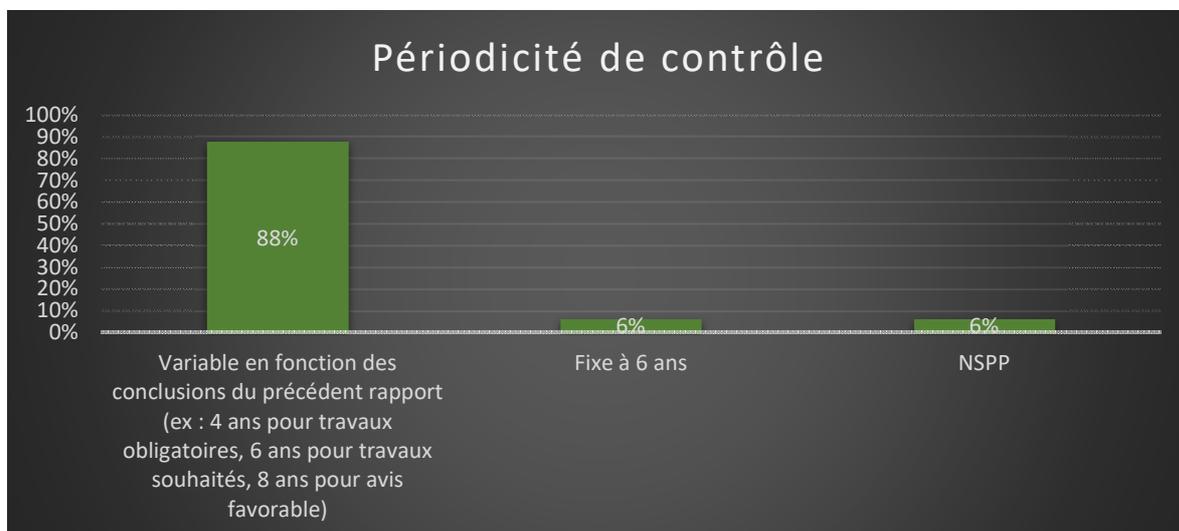
Remarques des communes pour améliorer la qualité de communication avec le SPANC :

- « Souhaite plus de retour sur les contrôles »
- « Informer les maires 1 fois par an sur l'avancement des réhabilitations engagées, faites, etc. »
- « Nous tenir informés des contrôles. »
- « Rencontre régulière (annuelle). »
- « Logiciel adapté et consultable par les communes sur connexion à un serveur. Rapport annuel ou semestriel en cas de campagne de contrôle sur nos communes. »

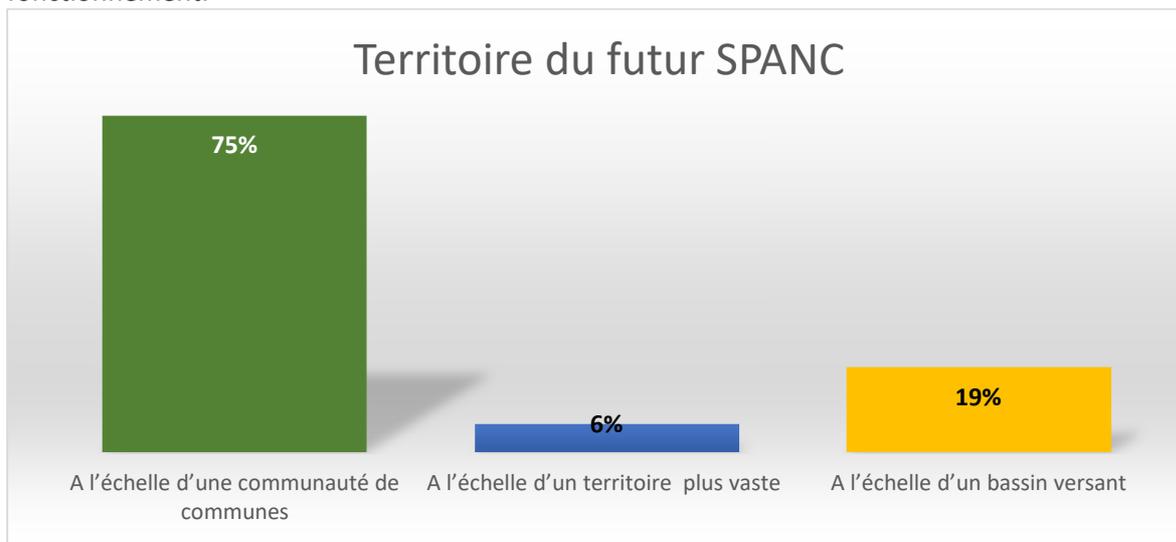
Même remarque que sur FE, des confusions entre délégation de la compétence assainissement non collectif à un syndicat et délégation totale (contrat d'affermage) avec une société privée ont empêché le traitement des données. Cependant, voici quelques remarques des communes sur le mode de gestion qu'elles souhaiteraient :

- « Plus simple. » (En régie partielle complétée par des prestations de services)
- « Le mode de gestion actuel nous convient. » (En régie totale)
- « Manque de moyens et de compétences en interne. » (En délégation via contrat d'affermage avec une société privée)
- « Le mode de gestion en régie est plus proche des collectivités. » (En régie totale)
- « Le territoire est conséquent et en assumer totalement la charge, cela peut être compliqué. » (En régie partielle complétée par des prestations de services)
- « Pour avoir du personnel de contrôle compétent » (En régie totale)

Périodicité de contrôle



88% des communes ayant répondu souhaitent une périodicité variable des contrôles de bon fonctionnement sur leur territoire en fonction du résultat du rapport du contrôle de bon fonctionnement.

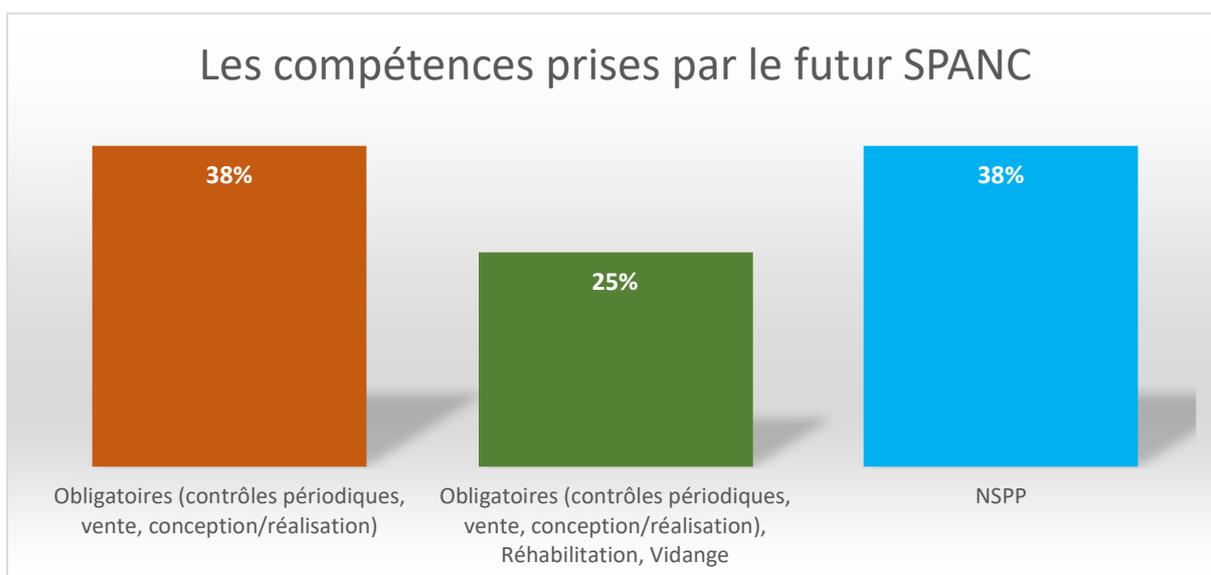


Territoire souhaité pour le futur SPANC

Dans le questionnaire, les communes ayant participé ont répondu à 75% qu'elles souhaitaient un SPANC à l'échelle d'une communauté de communes.

Remarques des communes sur le territoire du futur SPANC :

- « Correspond à une bonne échelle avec + ou - 4 000 usagers. » (Communauté de communes)
- « Suite à la fusion de la nouvelle CCMDL, le périmètre (+ les communes de la Loire) me semble déjà important. » (Communauté de communes)
- « Faciliterait la communication SPANC-commune. » (Communauté de communes)
- « Souhait de rester proche et d'avoir un service à taille humaine. » (Communauté de communes)
- « Mutualisation des coûts. » (Territoire plus vaste)
- « Pour que tout le périmètre ait les mêmes compétences. » (Communauté de communes)



Compétences à prendre pour le futur SPANC

Sur cette partie, on observe que 38% des élus n'ont pas su quoi répondre à la question sur les compétences à prendre. Il sera donc nécessaire tout comme avec Forez-Est de réaliser une phase d'explication aux élus afin de leur faire comprendre ce qu'implique chaque prise de compétences en matière de coûts, services aux usagers, ...

Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole

Le SPANC du SIMA Coise gère encore l'assainissement non collectif sur 4 communes.

Voici les réponses des 2 communes sur les 4 interrogées. Les deux communes ont mis 5/5 pour la partie satisfaction du SPANC et 5/5 pour la qualité de communication.

Remarques des communes concernant le degré de satisfaction :

- « *Parfaite, joignable , à l'écoute des propriétaires et des élus.* »
- « *Compétence et réactivité. »*

Aucune pénalité pour refus de contrôle ou de mis en conformité, aucune mis en demeure.

Remarques des communes pour améliorer la qualité de communication avec le SPANC :

- « *En travaillant sur une communication régulière entre le SPANC et les habitants de nos commune (relai de la loi). »*

Pour le mode de gestion, une commune préfère la régie totale et l'autre la régie partielle avec des prestataires de services pour certaines compétences.

Remarques des communes :

- « *Répond aux attentes des élus et cette gestion permet d'avoir une vision sur un bassin versant. » (Régie totale)*
- « *Permet d'avoir un regard sur le service. » (Régie partielle)*

Les deux communes sont favorables à une périodicité variable. Mais l'une souhaite un SPANC à l'échelle d'un bassin versant et l'autre à l'échelle d'un plus grand territoire.

Remarques des communes sur le territoire du futur SPANC :

- « *Homogénéité des règles et des méthodes sur plusieurs communes voisines. » (A l'échelle d'un bassin versant ou d'un territoire plus grand)*

CONCLUSIONS

En conclusion, ce questionnaire a permis de mettre en avant quelques éléments prépondérants dans le choix de futurs SPANC. En effet, la plupart des élus ayant répondu à une préférence pour une **périodicité variable et un territoire à l'échelle de la communauté de communes**. Ils n'ont pas dit qu'ils seraient opposés à un SPANC qui couvrirait deux EPCI, (la question n'a pas été posée). Ils sont également satisfaits de leur SPANC actuel et pense que la communication est correcte voire à améliorer avec un retour annuel. Par contre, il semble que le mode de gestion et la prise de compétences facultatives ne sont pas clairs. L'étude présente permettra sans nul doute d'apporter quelques informations complémentaires. Enfin, malgré des lois qui se sont durcies, certaines communes ne poussent pas les usagers à respecter les délais de mise en conformité malgré les avis techniques donnés sur le terrain alors que des outils incitatifs sont à leur disposition (subventions, maîtrise d'ouvrage, conseils avisés, mise en demeure, pénalités, ...). Ceci engendre un manque de crédibilité des techniciens sur le terrain.

4-Impact sur les SPANC

Cette étude a été portée par le SPANC du SIMA Coise parce qu'il est très impacté par les nouvelles dispositions de la loi NOTRe et **qu'il a besoin de connaître rapidement les tendances à venir pour son propre avenir et sa compétence ANC.**

A ce jour, le SPANC du SIMA Coise exerce la compétence ANC sur deux parties des territoires FE et MDL. Ces deux territoires ont la volonté à moyen terme de n'avoir à minima qu'un seul SPANC pour l'ensemble des communes de leur EPCI. Ce SPANC peut, par contre, couvrir un territoire plus grand que celui de l'EPCI. Sur le territoire de FE, le SPANC du SYMILAV risque, à compter du 1^{er} janvier 2018, de ne plus exister. Qui exercera alors la compétence ?

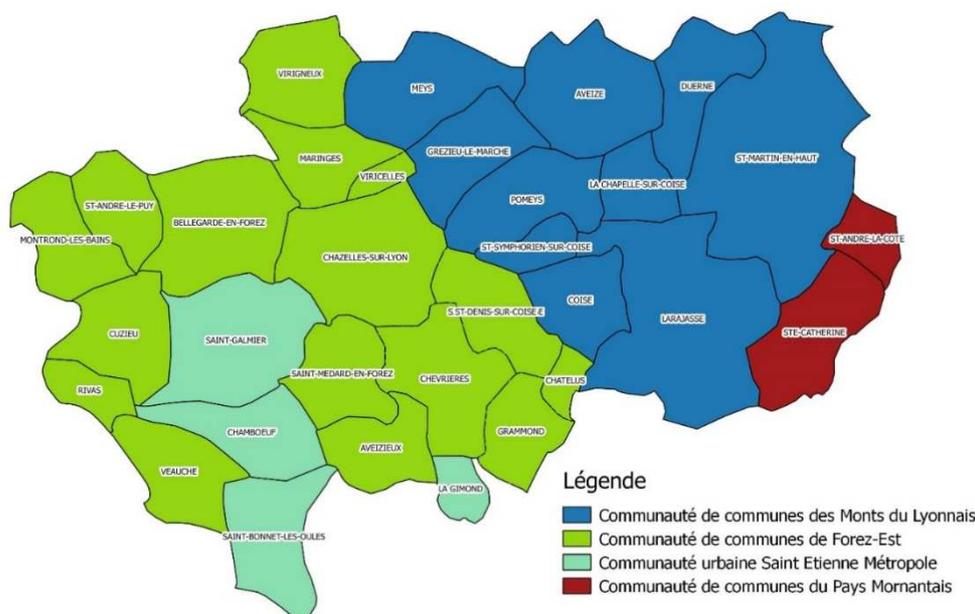
Dans l'hypothèse où le SPANC du SIMA Coise disparaîtrait, la commune de Saint André la Côte devra s'organiser pour mettre en place un SPANC à l'échelle communale ou se retourner vers une autre collectivité.

Le SPANC du SIMA Coise exerce les compétences obligatoires et deux compétences facultatives : réhabilitation et vidange. Il propose également pour les réhabilitations une maîtrise d'ouvrage publique ce qui apporte aux usagers un accompagnement technique important (clé en main) et une avance de trésorerie. Des marchés publics et des dossiers de subventions sont en cours, il est nécessaire de savoir si le SPANC peut renouveler ces marchés et continuer de déposer des dossiers de subventions aux agences de l'eau, car une fois l'accord des agences obtenues, l'utilisateur a deux ans pour réaliser les travaux ...

Pour réaliser l'ensemble de ces compétences, le SPANC a en interne deux techniciens sous contrats de droit privé, une assistante administrative (75% d'un ETP) et un directeur (15% d'un ETP), tous deux titulaires de la fonction publique (salariés du SIMA).

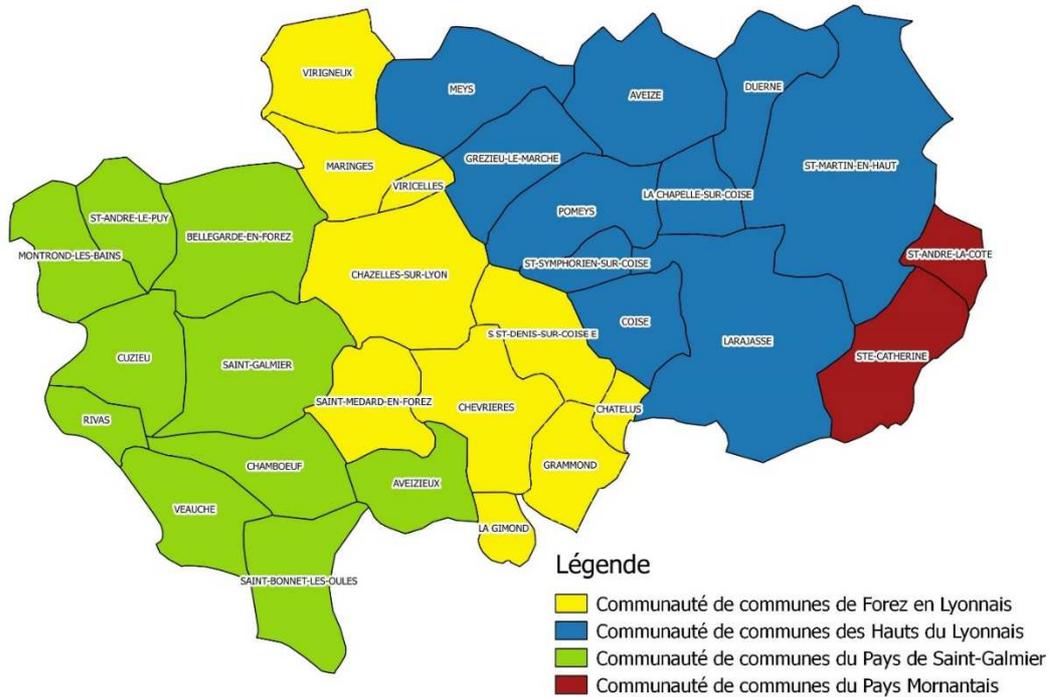
A la vue du temps passé, le fonctionnement du SIMA est entièrement dépendant de l'existence ou non du SPANC en ce qui concerne principalement les missions de l'assistante administrative.

Le SIMA Coise a donc besoin de se projeter rapidement sur 2018 et de connaître la volonté des élus sur FE et MDL afin de réfléchir à son organisation future. La situation 2018 va également évoluer au sein du SIMA en avril 2018 avec le départ du chargé de missions du SIMA Coise, également directeur du SPANC (titre officiel et obligatoire). Le profil de son remplaçant pourra être un peu différent en fonction du fait que le SIMA sera porteur ou non d'un SPANC et que le futur responsable du SIMA devra ou non en assurer le rôle de directeur.

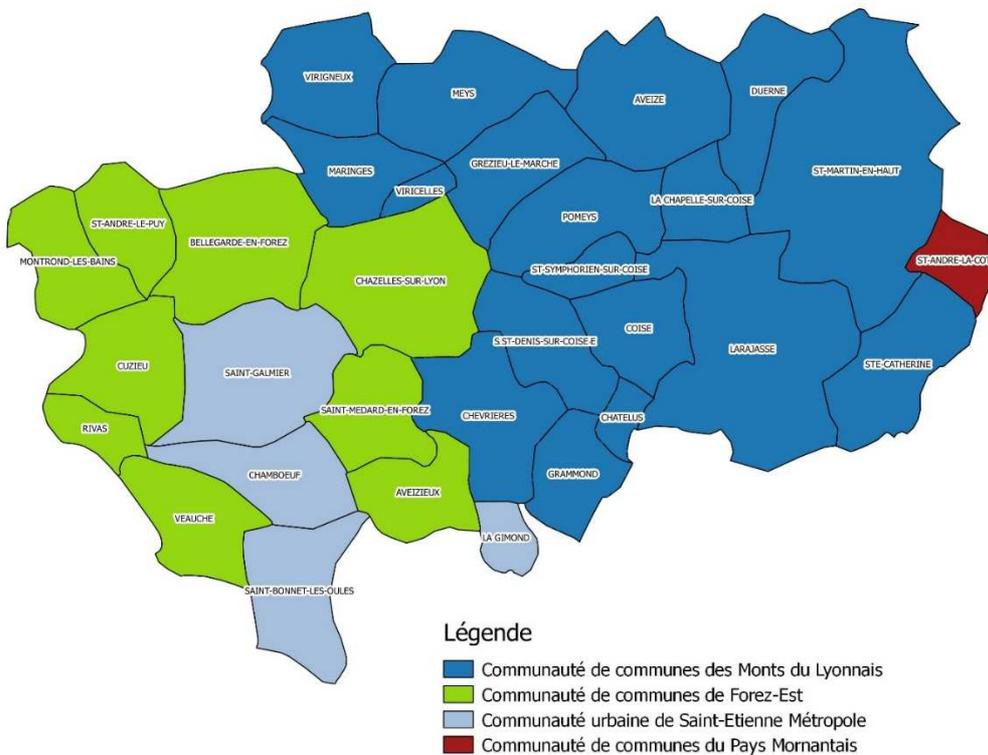


Territoire du SPANC du SIMA Coise en 2017

Le SPANC, qui a connu plusieurs évolutions géographiques au cours de son existence, couvrait en 2017 3 communautés de communes, une communauté urbaine (pour 4 communes) et 2 communes individuelles. Voir carte suivante.

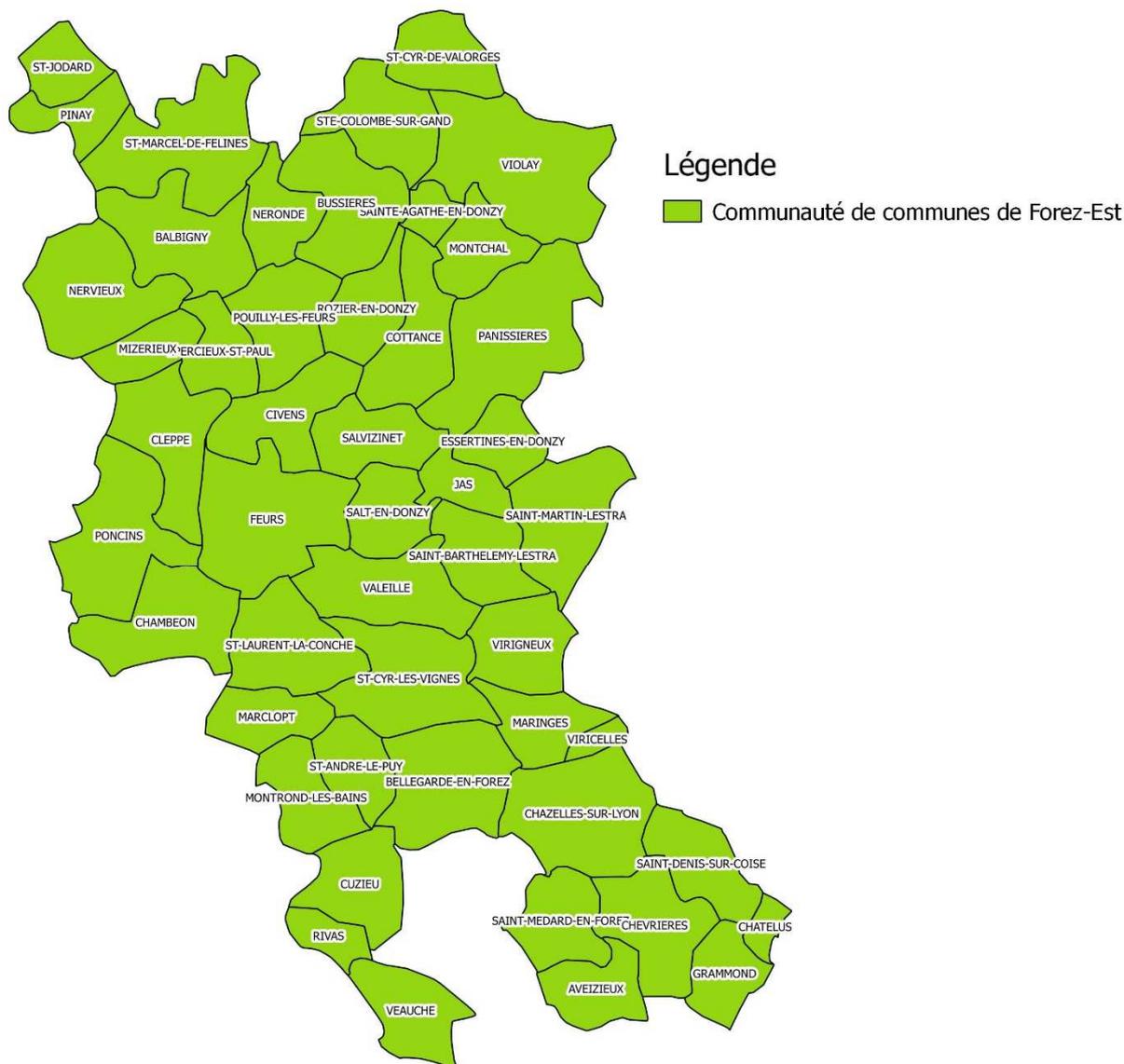


Territoire du SPANC du SIMA Coise avant 2017



Territoire du SPANC du SIMA Coise en 2018

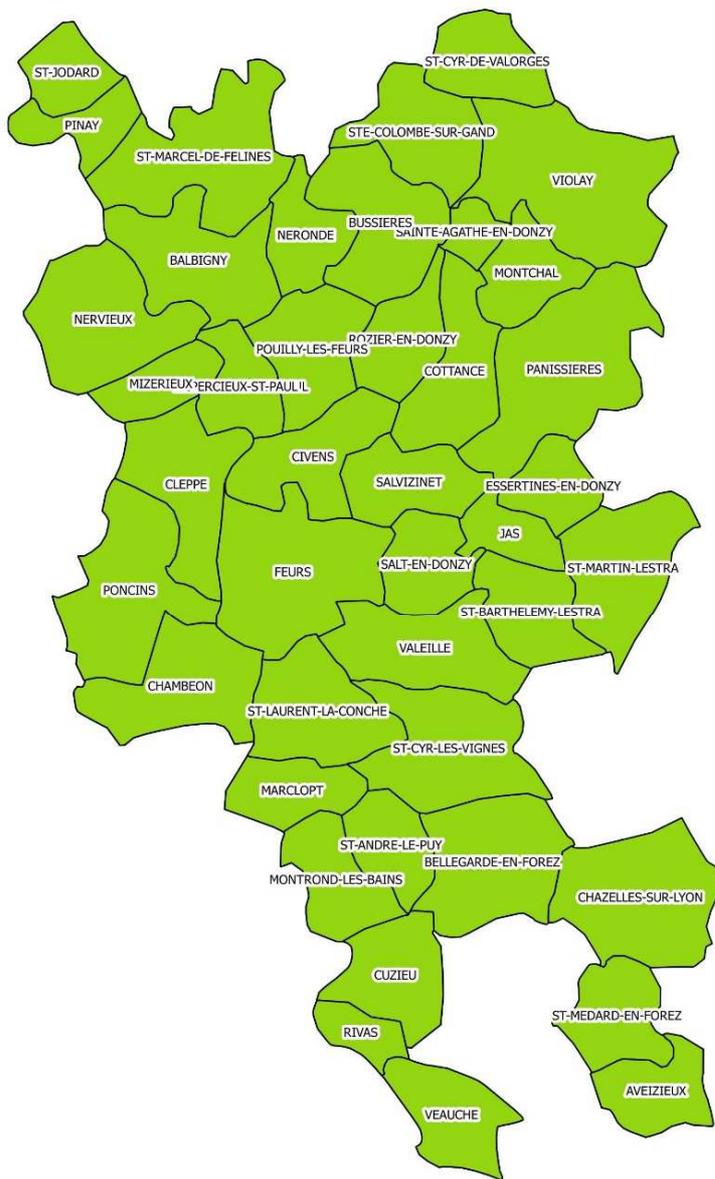
Comme il est visible sur les deux figures ci-dessus, les communautés de communes se sont et vont encore se réorganiser, formant ainsi quatre nouveaux EPCI. Les caractéristiques de ces nouveaux EPCI sont les suivantes :



La communauté de communes de Forez Est au 1er janvier 2017

Dans le futur, les communes de Grammond, Chevrières, Châtelus, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles, Virigneux et Maringes vont basculer sur la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Avec cette nouvelle configuration, la communauté de communes de Forez-Est aura une superficie de 553 km² et une densité de population de 113 hab./km².

Le nombre d'installations ANC sur la communauté de communes serait alors de 4 305.



Légende

Communauté de communes de Forez-Est

La communauté de communes de Forez Est au 1er janvier 2018

Nombre d'ANC sur Forez-Est (mi 2017)

Collines du Matin

	Nombre ANC	Favorables	Favorables avec réserve	Défavorables	Absent contrôle	Refus de contrôle	Maisons vacantes
Cottance	163	34	53	37	32	1	6
Montchal	167	31	42	65	24	1	4
Rozier en Donzy	177	25	72	58	20	1	1
Jas	80	19	25	23	11	1	1
Panissières	294	48	103	116	22	2	3
Essertines-en-Donzy	101	24	30	25	20	2	0
Saint-Barthélemy-Lestra	116	30	37	30	10	1	8
Saint-Martin-Lestra	206	34	71	70	18	1	12
Total	1304	245	433	424	157	10	35

Sur l'ancienne communauté de communes des collines du matin, 1 102 installations ANC ont été contrôlées et 202 ne l'ont pas été à cause de refus de contrôle, des absences lors des contrôles ou pour cause de maison vacante. Ces installations non contrôlées représentent 18% du parc ANC. Parmi ces 18% d'installations non contrôlées, 167 correspondent à des refus de contrôles ou des absences lors du contrôle. Nous ne savons pas si ces installations ont été visitées ensuite. Les installations non visitées (sauf maison vacante) seront ensuite classées dans la catégorie « Défavorable ». Le taux de conformité est de 19%. Les installations qui étaient neuves ou qui étaient en construction ou en réhabilitation ont été placées dans la catégorie conforme. Pour la suite des calculs on garde un nombre d'installations ANC égal à **1 269** sur cette communauté de communes (car on ne conserve pas les 35 maisons vacantes).

Communauté de communes de Balbigny

	Nombre ANC	Indice de conformité	Indice de conformité retenu	ANC conformes	ANC avec réserves	ANC défavorables
Balbigny	143	0,427	0,19	27	0	116
Bussières	215	0,2	0,19	41	0	174
Epercieux-Saint-Paul	62	0,145	0,19	12	0	50
Néronde	77	0,025	0,19	15	0	62
Saint-Cyr-de-Valorges	82	0,2	0,19	16	0	66
Violay	103	0,843	0,19	20	0	83
Mizérieux	17	0,2	0,19	3	0	14
Nervieux	49	0,2	0,19	9	0	40
Pinay	47	0,548	0,19	9	0	38
Sainte Colombe sur Gand	100	0,2	0,19	19	0	81
Saint-Jodard	47	0,5	0,19	9	0	38
Sainte Agathe en Donzy	40	0,2	0,19	8	0	32
Saint Marcel de Félines	248	0,2	0,19	47	0	201
Total	1230			234	0	996

Sur l'ancienne communauté de communes de Balbigny, il a fallu contacter chaque commune pour avoir les informations sur l'assainissement non collectif. Pour certaines, les taux de conformités nous ont été communiqués. Pour d'autres, il était disponible sur le site www.services.eaufrance.fr. Cependant le doute persiste sur la validité de ces résultats comme par exemple à Violay où le taux de conformité serait supérieur à 80%. Nous avons donc réalisé une moyenne du taux de conformité sur les 2 communautés de communes.

Celui-ci est de 19%, (lors du calcul des 19%, le taux de conformité sur la communauté de communes de Chamousset en Lyonnais n'a pas été comptabilisé puisqu'il est élevé (> 50%) et que les contrôles ont été majoritairement réalisés avant la nouvelle réglementation du 1^{er} juillet 2012 qui tend à diminuer fortement le taux de conformité). Le reste des installations d'assainissement non collectif ne pouvant être départagées entre « Conforme avec réserve » ou « Défavorable », ont toutes été classées en défavorable.

Les valeurs par catégorie sur l'ancienne communauté de communes de Balbigny sont calculées à partir du nombre d'installations ANC et du taux de conformité, on ne trouve donc pas d'écart entre la somme des installations ANC contrôlées et le nombre d'installations ANC fournis. En réalité, des ANC n'ont pas été contrôlées dans ces communes mais sans les valeurs exactes, le taux de contrôle des installations ne peut être trouvé.

Feurs en Forez

	Nombre ANC	Conformes	Conformes avec réserve	Non conformes, défavorables
Total	1076	163	609	304

L'ancienne communauté de communes de Feurs en Forez est gérée par le SPANC du SYMILAV. Sur les 913 installations jugées « Non conforme », $\frac{1}{3}$ étaient jugées vraiment « Non conforme » et $\frac{2}{3}$ étaient jugées « Conformes avec réserve ». Sur Feurs en Forez, 11 installations ANC n'ont pas été contrôlées. Le taux des installations contrôlées s'élève donc à 99%. Le taux de conformité s'élève quant à lui à 15%.

Pays de Saint-Galmier

	Nombre ANC	Conformes	Conformes avec réserve	Travaux souhaités	Travaux obligatoires
Avezieux	104	26	19	33	20
Bellegarde en Forez	87	22	9	14	41
Cuzieu	67	12	8	19	28
Montrond les Bains	11	1	5	1	3
Rivas	15	7	0	6	2
Saint André le Puy	29	8	3	3	13
Veauche	72	15	2	34	17
Total	385	91	46	110	124

L'ancienne communauté de communes de Saint-Galmier est gérée par le SPANC du SIMA Coise. Sur ces 385 installations ANC présentes, 371 ont été contrôlées, 14 installations ANC n'ont donc pas été contrôlées (soit un taux d'installations contrôlées de 96%).

Des usagers récalcitrants peuvent être la cause de ces 4% d'installations non contrôlées. Le taux de conformité parmi les installations contrôlées s'élève quant à lui à 24%.

Forez en Lyonnais

Communauté de communes de Forez en Lyonnais	Nombre ANC	Conformes	Conformes avec réserve	Travaux souhaités	Travaux obligatoires
Chazelles-sur-Lyon	217	52	41	83	35
Saint-Médard-en-Forez	128	42	16	38	26
Total	345	94	57	121	61

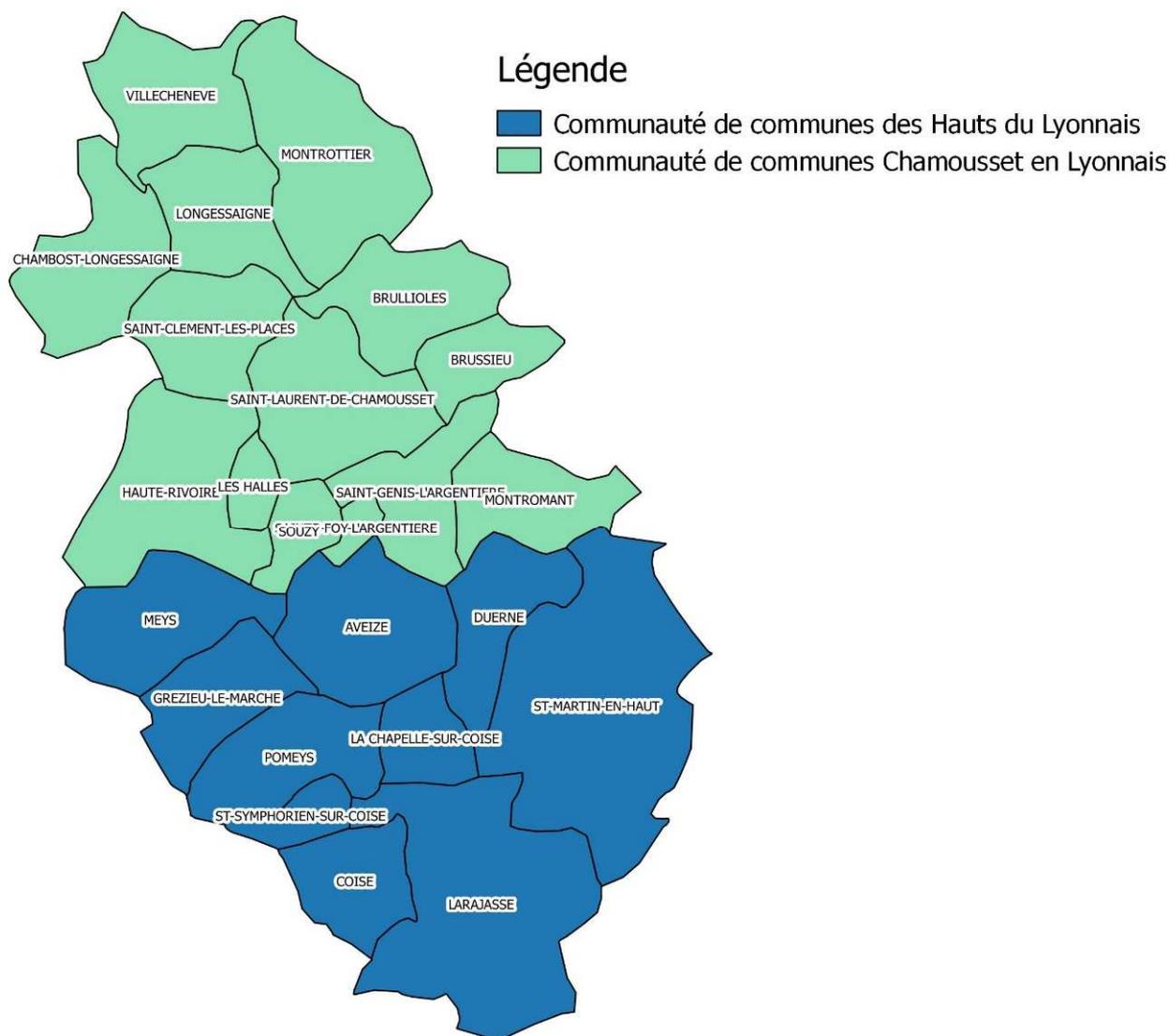
L'ancienne communauté de communes de Forez en Lyonnais est gérée par le SPANC du SIMA Coise, actuellement cette communauté de communes, qui est présente sur le territoire de Forez-Est, est constituée de 9 communes mais en 2018, 7 vont rejoindre la communauté de communes des Monts du Lyonnais c'est pourquoi ces sept communes ont directement été intégrées à la partie Monts du Lyonnais dans cette simulation. Les deux communes restantes représentent 345 installations d'ANC. Sur ces 345 installations ANC, 333 ont été contrôlées soit un taux d'installations contrôlées de 97%. Il y a donc 3% des d'installations qui n'ont pas été contrôlées. Le taux de conformité parmi les installations contrôlées s'élève quant à lui à 27%.

La Communauté de communes de Forez-Est a donc **4 305** installations d'ANC sur son territoire.

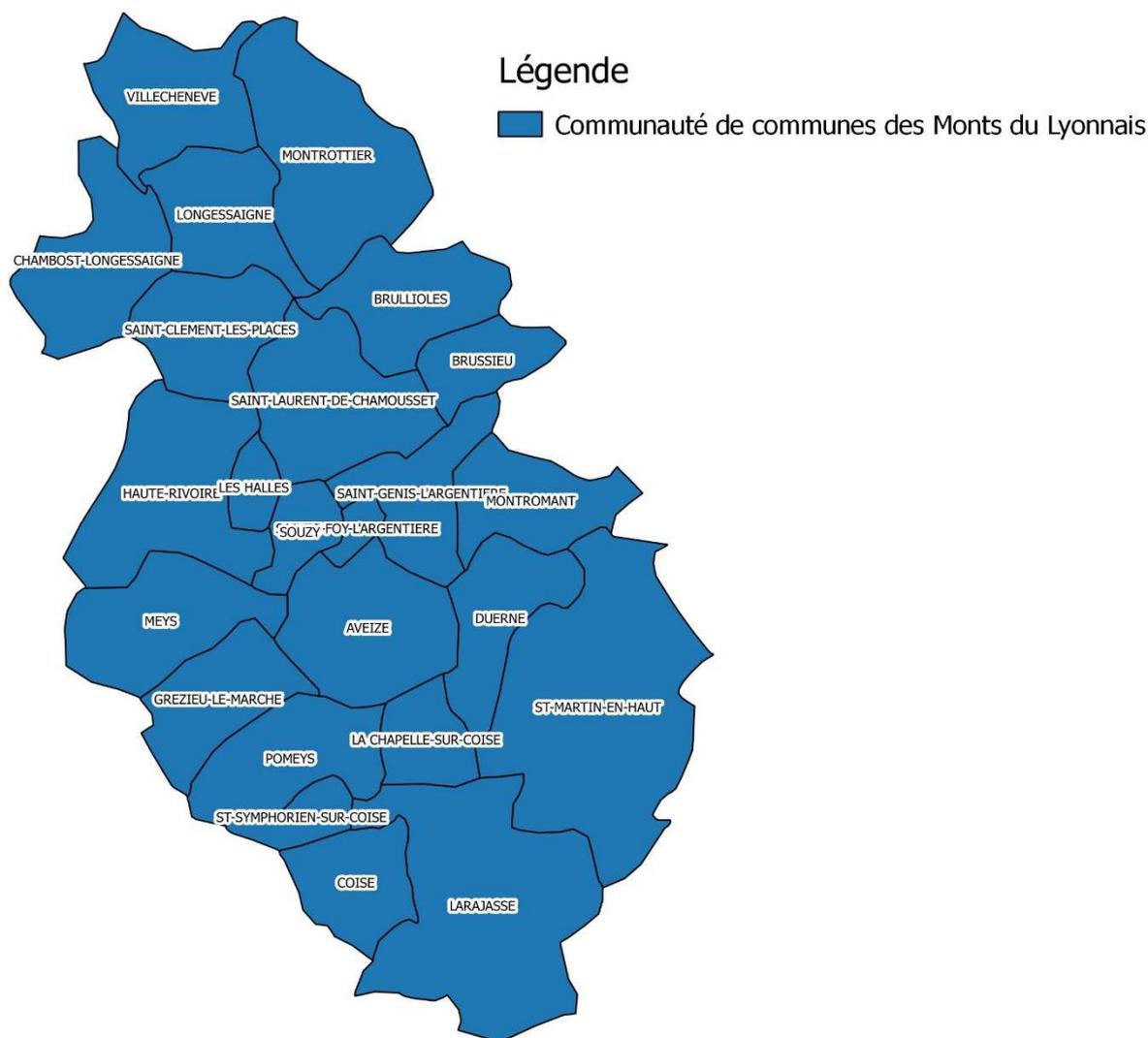
Monts du Lyonnais

Cette communauté de communes a également été créée au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de la communauté de communes des Hauts du Lyonnais et de la communauté de communes de Chamousset en Lyonnais. Elle est constituée de 24 communes dont 10 communes sont situées sur le territoire du SPANC du SIMA COISE.

Deux SPANC se partagent actuellement le territoire. LE SPANC du SIMA Coise s'occupe de la partie en bleu foncé sur la carte ci-dessous et le SPANC de l'ancienne communauté de communes de Chamousset en Lyonnais s'occupe de la partie en bleu ciel. Cette carte représente le territoire avant la création de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.



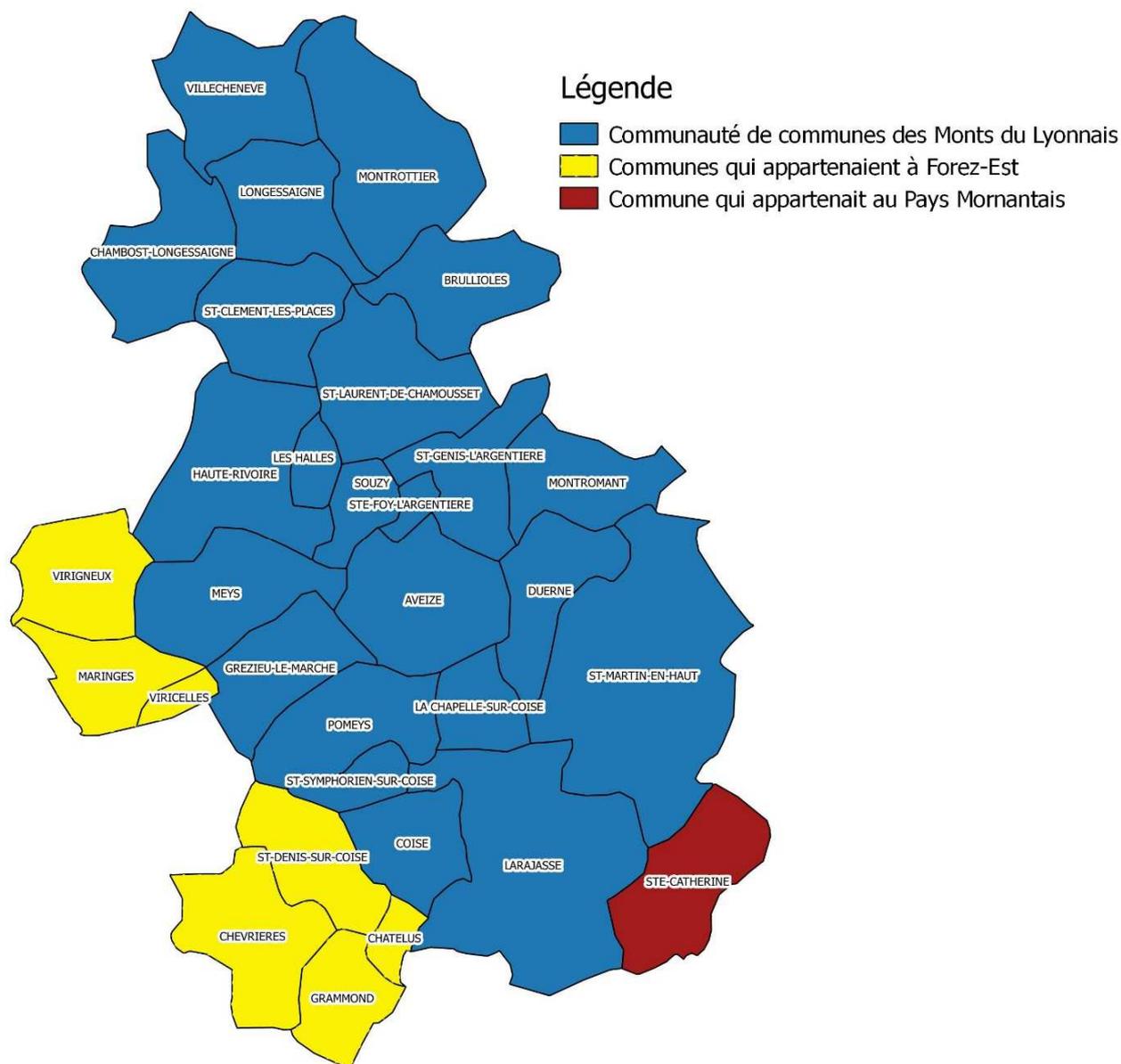
Communauté de communes des monts du lyonnais avant le 1er janvier 2017



Communauté de communes des monts du lyonnais après le 1er janvier 2017

Actuellement, cet EPCI a une surface de 324 km² avec une densité de 90 hab./km².

Selon le site www.services.eaufrance.fr, le nombre d'habitants desservis par le SPANC de l'ancienne communauté de communes de Chamousset en Lyonnais sur les 14 dernières communes est de 4 128 habitants. Sachant que l'INSEE, indique que dans ce secteur, il y a 2.25 occupants par habitation, on obtient un nombre de 1 835 installations ANC environ. Le nombre d'installations ANC présentes sur la nouvelle communauté de communes est donc de 1 835 + 1 993 = 3 768. Des chiffres plus précis seront détaillés dans la section « **Simulations** ».



Communauté de communes des monts du lyonnais au 1er janvier 2018

Sur la figure ci-dessus, on observe l'évolution de cet EPCI pour les années à venir et notamment pour l'année 2018. En effet, 7 communes vont quitter Forez-Est pour rejoindre les Monts du Lyonnais et la commune de Brussieu va rejoindre le Pays de l'Arbresle. L'arrivée de ces 7 communes (784 installations ANC) et le départ de Brussieu (62 installations ANC) va rajouter 722 installations ANC pour l'EPCI.

A noter qu'au moment où ce rapport est rédigé, Sainte Catherine devrait entrer dans la communauté de communes des monts du lyonnais. Cela rajoutera 156 installations ANC. C'est pour cela que cette commune a été prise en considération dans la section « **Simulations** ».

Cela portera à 4 617 le nombre d'installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire des Monts du Lyonnais.

Ancienne Superficie en km ² (2017)	Nouvelle superficie en km ² (2018)	Ancienne Densité en hab./km ² (2017)	Nouvelle densité en hab./km ² (2018)
324.14	380	90	87

Nombre d'ANC sur Monts du Lyonnais (mi 2017)

Forez en Lyonnais

	Nombre ANC	Conformes	Conformes avec réserve	Travaux souhaités	Travaux obligatoires
Châtelus	46	10	19	10	5
Chevrières	155	37	15	71	28
Grammond	102	33	12	31	23
Maringes	131	37	30	41	16
Saint-Denis-sur-Coise	145	43	34	42	12
Viricelles	29	8	2	11	6
Virigneux	176	35	31	63	40
Total	784	203	143	269	130

L'ancienne communauté de communes de Forez en Lyonnais est gérée par le SPANC du SIMA Coise, les 7 communes qui ne feront plus partie de Forez-Est se retrouveront ici en 2018. Ce qui donne 784 ANC pour cette partie de la communauté de communes. 39 installations ANC n'ont pas été contrôlées soit un taux d'installations contrôlées de 95%. Le taux de conformité : 26%.

Hauts du Lyonnais

	Nombre ANC	Conformes	Conformes avec réserve	Travaux souhaités	Travaux obligatoires
Aveize	181	49	19	10	55
Coise	102	25	13	37	25
Duerne	128	22	9	59	36
Grézieu-le-Marché	145	37	20	41	44
La Chapelle sur Coise	90	22	15	23	28
Larajasse	388	57	27	186	105
Meys	173	57	36	45	26
Pomeys	133	28	20	57	26
Saint Martin en Haut	470	79	39	203	140
Saint Symphorien sur Coise	27	3	7	9	5
Sainte Catherine	156	72	23	36	19
Total	1993	451	228	706	509

L'ancienne communauté de communes est gérée par le SPANC du SIMA Coise, elle représente 1 993 installations ANC. Sur ces 1 993 installations ANC, 1 894 ont été contrôlées soit un taux d'installations contrôlées de 95%. Sainte-Catherine qui devrait rejoindre les Monts du Lyonnais en 2018 a été ajoutée à la simulation. Le taux de conformité : 23%.

Chamousset en Lyonnais

	Nombre ANC	Conformes / Acceptables	Acceptables Sous Réserve	Non Acceptables
Brullioles	154	85	18	51
Chambost-Longessaigne	218	128	12	78
Haute-Rivoire	252	116	33	103
Les Halles	13	6	2	6
Longessaigne	157	73	15	69
Montromant	126	85	11	30
Montrottier	259	119	21	120
St Clément les Places	174	78	31	64
St Genis l'Argentière	82	38	10	35
Ste Foy l'Argentière	2	1	0	1
St Laurent de Chamousset	203	122	22	59
Souzy	36	20	1	15
Villechenève	102	45	16	41
Total	1778	915	192	671

L'ancienne communauté de communes est gérée par un SPANC en régie. Cette communauté de communes représente à elle seule 1 840 installations ANC. Un fichier brut a été fourni avec toutes les opérations qui ont eu lieu par commune et par année. Après que les doublons aient été supprimés (via le numéro de cadastre), les installations ANC ont été regroupées en 3 catégories :

- Conforme / Acceptable
- Acceptable sous réserve
- Non Acceptable

Les valeurs situées dans le tableau ci-dessus ont été corrigées afin d'éviter toute majoration dans les calculs.

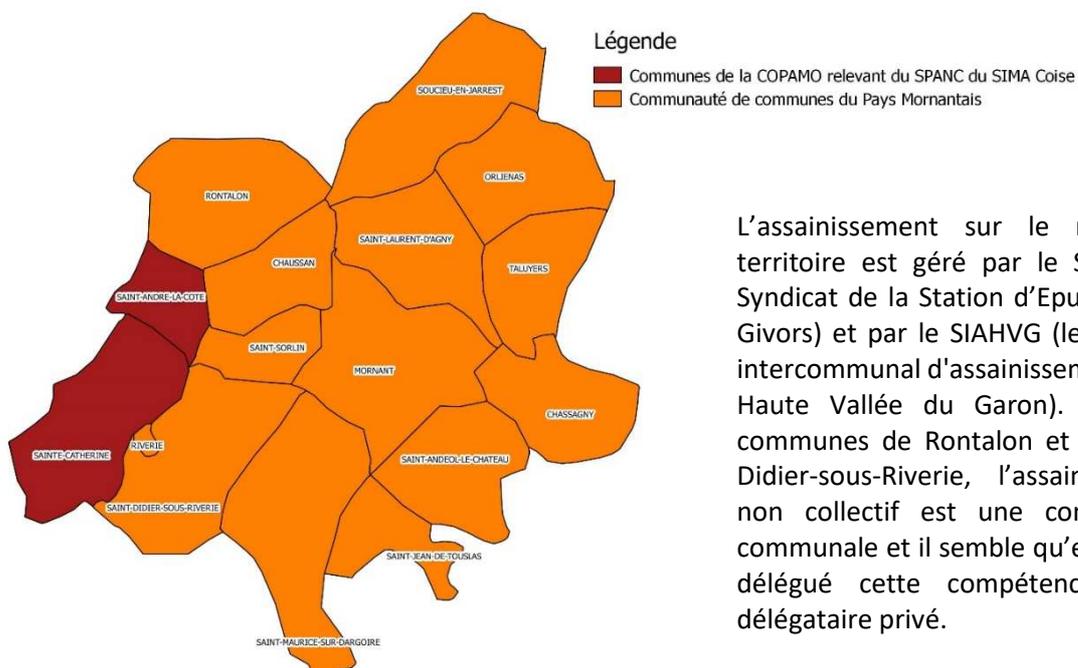
Nous ne pouvons donc pas trouver le taux d'installations contrôlées.

Sur l'ancienne communauté de communes de Chamousset en Lyonnais, 1 840 installations ANC sont donc présentes. Le taux de conformité avoisine ici les 50% ce qui est très élevé, l'explication tient du fait que les contrôles ont principalement eu lieu avant la nouvelle réglementation de juillet 2012 qui est beaucoup plus stricte et diminue donc le nombre d'installations ANC jugées conformes.

Ainsi en 2018 sur la nouvelle communauté de communes des Monts du Lyonnais, on comptera **4 555** installations d'assainissement non collectif.

Pays Mornantais (COPAMO)

Sur le territoire du SPANC du SIMA COISE, la COPAMO est présente seulement via deux communes, Saint André la Côte et Sainte Catherine qui adhèrent individuellement au SPANC du SIMA Coise. Ces deux communes ont une superficie de 19 km² ainsi qu'une densité de 66 hab./km² pour 175 ANC.

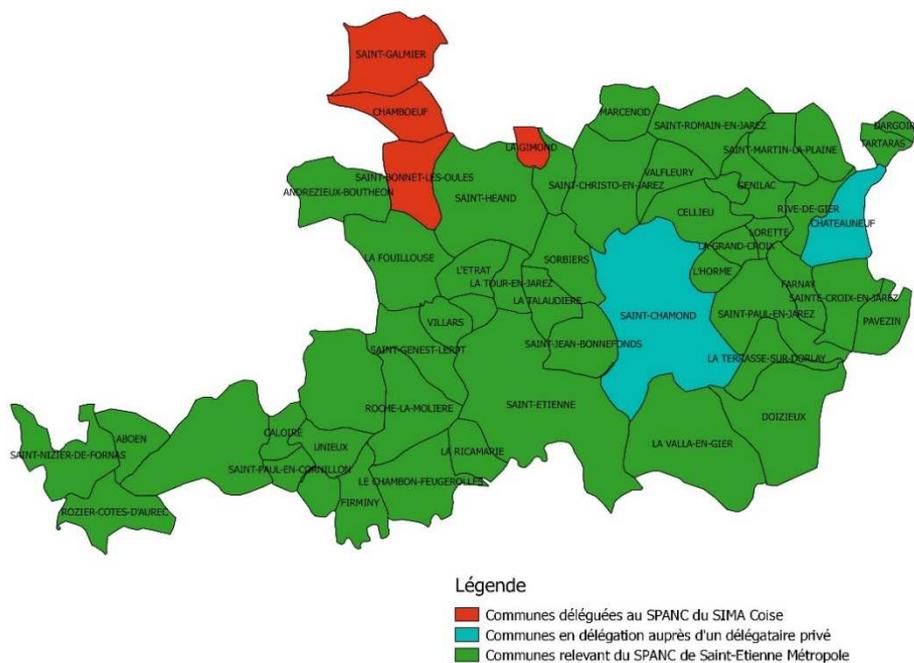


L'assainissement sur le reste du territoire est géré par le SYSEG (le Syndicat de la Station d'Épuration de Givors) et par le SIAHVG (le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon). Pour les communes de Rontalon et de Saint-Didier-sous-Rivière, l'assainissement non collectif est une compétence communale et il semble qu'elles aient délégué cette compétence à un délégataire privé.

Territoire de la communauté de communes du pays mornantais

Communauté urbaine St-Etienne Métropole

SEM constituée de 53 communes a été créée le 1^{er} janvier 2001, mais a subi de nombreuses modifications avec l'arrivée de nouvelles communes :



Le SPANC de Saint Etienne Métropole

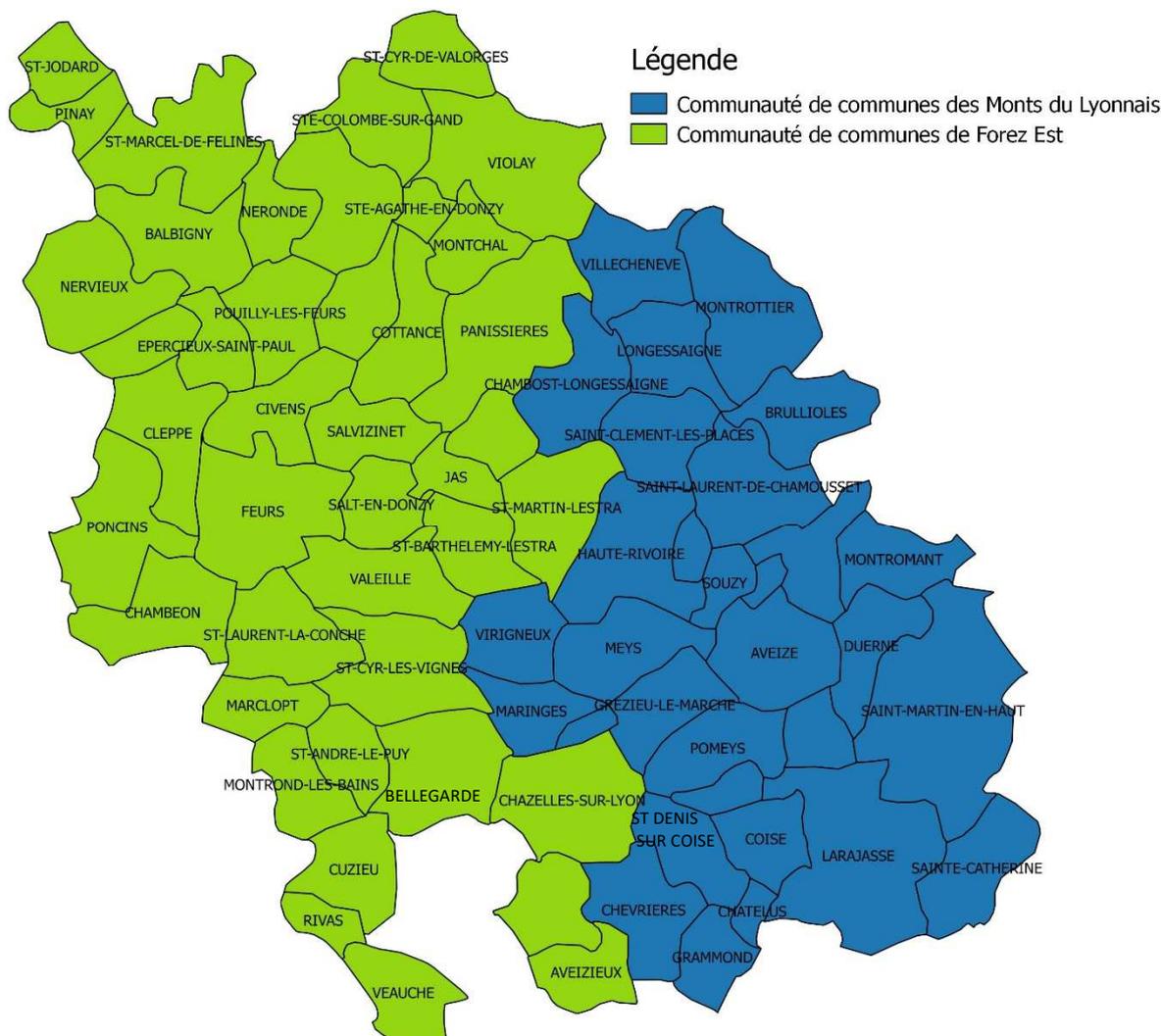
	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2017
43 Communes	43 + Andrézieux-Bouthéon + La Fouillouse	45 + 8 communes : <ul style="list-style-type: none"> - 3 du Pays de Saint-Galmier - 1 du Forez en Lyonnais - 4 du Pays de Saint Bonnet le Château

Les 4 communes qui appartenait avant au Pays de Saint-Galmier sont gérées par le SPANC du SIMA COISE pour l'assainissement non collectif. Cela représente un espace de 46 km² et 457 installations d'assainissement non collectif.

5-Simulations

Pour avancer dans la réflexion « quel SPANC pour quel territoire » plusieurs pistes ont été développées suite à toutes les données et analyses précédentes.

Le territoire concerné par ces simulations est le suivant :



Les communes ayant intégrées SEM en 2017 ne sont pas prises en compte car à terme, elles rejoindront le SPANC de SEM ;

Plusieurs hypothèses ont été développées dans les pages suivantes :

- Un SPANC à l'échelle de la CC MDL
- Un SPANC à l'échelle de la CC FE
- Un SPANC à l'échelle des deux territoires CC MDL et CC FE

Le nombre de technicien pour un SPANC donné dépend en premier lieu du nombre d'ANC mais aussi en grande partie des compétences prises, de la périodicité, du mode de gestion et du fonctionnement interne du service (situation géographique des locaux du SPANC, véhicules à disposition, localisation cadastrale des ANC, réunions publiques, communication avec les élus, site internet à faire vivre, plan des ANC en format informatique, matériel à disposition, réunions internes, ...).

Les redevances appliquées découlent entièrement des choix faits car le budget du SPANC doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Plusieurs informations sont à notre disposition, outre toutes les données précédentes, la première date de 2006, lors de la création des SPANC. Une étude a estimé qu'en moyenne 1 technicien à temps plein pouvait s'occuper de 2 000 ANC pour une périodicité de 4 ans. Ainsi, 1 ETP technique devait réaliser 500 contrôles diagnostics par an.

Cependant ces chiffres peuvent être jugés obsolètes puisque l'étude réalisée durant ces deux derniers mois prouve qu'un technicien ne peut réaliser 500 contrôles de bon fonctionnement que s'il se focalise uniquement sur cette tâche avec un tablette, or un technicien a d'autres tâches comme les contrôles de conception, les contrôles de réalisation, les réhabilitations subventionnées, les vidanges et conseils, le reporting aux communes ...

Il faut donc diminuer le nombre de contrôle annuel par technicien. Dans le rapport sur les différents SPANC, deux modes de calcul du nombre de contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés, une méthode théorique (**357 CBF par an**) et une autre basée sur des estimations faites par les techniciens (**323 CBF par an**). A cela, il faut ajouter les diagnostics vente, qui pour un SPANC d'environ 4000/4500 ANC représentent en moyenne 50 contrôles supplémentaires par an.

Pour plus de commodité, nous retiendrons qu'un technicien à TP **réalise donc en moyenne 400** contrôles de bon fonctionnement par an en effectuant également d'autres tâches liées au bon fonctionnement du service (donc on inclut les diags vente et les contrôles de conception et réalisation non subventionnés), sans tenir compte des compétences facultatives et **en utilisant si possible une tablette**. Les budgets suivants se baseront sur une périodicité fixe de 6 ans ou une périodicité variable de la projection n°2 (voir plus bas). **Les compétences facultatives ne doivent pas influencer les redevances des CBF et sont donc comptabilisées à part pour équilibrer leur propre budget.**

Le SPANC du SIMA Coise présentant des caractéristiques similaires aux deux EPCI étudiés, nous prendrons celui-ci comme référence pour le nombre de diagnostics ventes, contrôles de conception et de réalisation des installations non subventionnées (neuves ou réhabilitées).

Sur un territoire comme le SIMA Coise d'environ 4 000 installations ANC, 50 diagnostics vente et environ 20 instructions du neuf ont lieu en moyenne par an.

Dans les analyses suivantes, plusieurs scénarios sont possibles si le choix se porte sur une périodicité variable mais une seule projection a été retenue pour les calculs.

La périodicité variable proposée pour la simulation est sur 3 périodes 4 ans/6 ans/8 ans. Mais d'autres possibilités sont envisageables.

Plusieurs projections ont été réalisées. Un code couleur correspond à une seule et même projection.

Projection numéro 1 :	Projection numéro 2	Projection numéro 3
<p>Les ANC "défavorables avec travaux souhaités" ont la même périodicité (6 ans) que les ANC "favorables avec réserves" (les usagers risquent de ne pas comprendre pourquoi un voisin dont l'installation induit un risque pour l'environnement n'est pas contrôlé plus souvent par le SPANC). On se retrouve ainsi avec :</p> <p>Conformes : 8 ans</p> <p>Conformes avec réserve et non conformes avec travaux souhaités : 6 ans</p> <p>Non conformes avec risque sanitaires/Travaux obligatoires : 4 ans</p>	<p>Les ANC "favorables conformes" ont la même périodicité (8 ans) que les installations "favorables avec réserves" (les usagers risquent de ne pas comprendre pourquoi un voisin qui n'est pas en accord avec la législation actuelle n'est pas contrôlé plus souvent par le SPANC). On se retrouve ainsi avec :</p> <p>Conformes avec ou sans réserve : 8 ans</p> <p>Non conformes avec travaux souhaités : 6 ans</p> <p>Non conformes avec risque sanitaires/Travaux obligatoires : 4 ans</p>	<p>Les ANC "défavorables avec travaux souhaités" ont la même périodicité (4 ans) que les installations "défavorables avec travaux obligatoires". On se retrouve ainsi avec :</p> <p>Conformes : 8 ans</p> <p>Conformes avec réserve : 6 ans</p> <p>Non conformes avec travaux souhaités ou obligatoires : 4 ans</p>

Pour la suite des calculs, la projection numéro 2 sera retenue.

Un SPANC à l'échelle de la CCMDL en régie totale

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes des Monts du Lyonnais sera constituée de 31 communes et d'environ **4 555** installations d'ANC

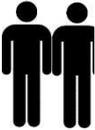
Pour une périodicité fixe

Sur la CCMDL, 96,97% des installations ont été contrôlées. Ainsi, le nombre d'installations ANC contrôlées s'élève à 4 417. Les techniciens du SPANC devront donc réaliser 4 417 contrôles en 6 ans (si la périodicité ne change pas). Cela correspond à 737 (4417/6) contrôles par an.

Donc il faut $\frac{737}{400} \cong$ **1.8 ETP techniques**

Calcul du budget annuel du SPANC CCMDL pour les compétences obligatoires :

DEPENSES	Pour 1 ETP	Pour 1.8 ETP
Salaires et charges	38 000	68 400
Personnels extérieurs :		
- Directeur	50% de 2 700	1 350
- Assistante administrative	30% de 16 000	4 800
Déplacements, missions	600	1 080
Location bureau + Charges locatives	4 875	4 875
Location véhicules + carburant	5 400	5 400
Matériel informatique	1 235	1 745
Téléphone + affranchissement	1 000	1 800
Autres dépenses	2 000	2 800
Indemnités	3 500	3 800
Total des dépenses	62 760	96 050

Personnel MDL	 1.8 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	96 050€
Budget sur 6 ans	576 300€
Budget diagnostic vente et neuf sur 6 ans	69 000
Nombre d'ANC à visiter sur 6 ans	4417
Prix du CBF théorique	131€
Nombre de CBF par technicien et par an	408

Sur 6 ans, les 1.8 techniciens devront réaliser 4417 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 737 par an pour 1.8 ETP, soit 408 contrôles par an par ETP
Pour une périodicité fixe, si on intègre les redevances liées au diag vente et aux instructions et suivis cela représente environ une recette supplémentaire annuelle de : 50 diag vente x 150 € et 20 suivi du neuf x 200 € **soit 11 500 € à répartir en déduction sur le montant des redevances :**

11 500 / 736 diag = 15,60 €/diag à déduire de la redevance théorique, soit une redevance minimum nécessaire de 131 € - 15,60 € = 115.40 €

Les résultats obtenus pourront être ajustés mais semblent cohérents et assez proches de la réalité.

Pour une périodicité variable

Le calcul de la redevance pour la périodicité variable tient compte du nombre d'ANC contrôlés (4 417) et de la catégorie des conclusions des rapports ANC. Les chiffres sont approximatifs, ils dépendent de la classification des SPANC, qui n'est pas homogène sur les différents territoires. On se retrouve ensuite avec le tableau suivant.

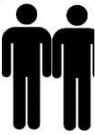
Périodicité 4 ans	1310
Périodicité 6 ans	975
Périodicité 8 ans	2132
Total contrôlé	4417
Pourcentage d'installations contrôlées	96,97%

Pour croiser les données, il faut une période de retour sur 24 ans.

- Une installation ayant une périodicité de 4 ans sera visitée 6 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 6 ans sera visitée 4 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 8 ans sera visitée 3 fois.

	Nombre de visites à faire en 24 ans
Périodicité 4 ans	7 863
Périodicité 6 ans	3 900
Périodicité 8 ans	6 395
Total	18 157

La méthode de calcul du budget annuel du SPANC ne change pas (cf. périodicité fixe).

Personnel MDL	 1.8 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	96 050 €
Budget sur 24 ans	2 305 200€
Nb de CBF sur 24 ans	18 157
Prix du CBF	126€
Nombre de CBF par technicien et par an	420

Sur 24 ans, les 1.8 techniciens devront réaliser 18 157 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 757 par an pour 1.8 ETP, soit 420 contrôles par an par ETP

11 500 / 757 diag = 15,19 €/diag à déduire de la redevance théorique soit une redevance minimum nécessaire de 126 € - 15,19 € = 110.80 €

Remarques :

Pour en arriver à nos valeurs de redevance on ne tient compte que des compétences obligatoires.

Avantages/inconvénients

Si la CCMDL décide de gérer en interne la compétence ANC, elle va devoir recruter et loger deux techniciens spécifiques, deux PC (outils informatiques), mettre au moins à disposition un véhicule à plein temps, intégrer les données du SPANC du SIMA Coise dans le logiciel Visio ANC et avoir deux postes ou acheter de nouvelles licences pour un nouveau logiciel dédiée à l'ANC avec intégration de toutes les données récoltées. Les techniciens devront être formés et mettront du temps avant de prendre le rythme. Un directeur à temps partiel devra être désigné ainsi qu'un agent administratif à temps partiel (pourcentage ETP à définir en fonction des tâches à répartir entre technicien et agent).

Comme il est visible avec des SPANC comme celui de l'Ouest Rhodanien ou du Pilat Rhodanien issus de fusion de plusieurs SPANC, les conclusions des contrôles de bon fonctionnement ne sont pas homogènes, les techniciens devront reprendre les conclusions de tous les contrôles pour s'assurer qu'elles collent à la nouvelle réglementation de 2012.

Ce sera d'autant plus nécessaire en cas de périodicité variable et de réhabilitations subventionnées, pour être en phase avec la nouvelle réglementation et avec les règles d'éligibilité des agences de l'eau si la compétence réhabilitation perdure.

Il faudra également faire un choix entre la redevance annualisée ou la redevance à la prestation et harmoniser ces recettes en respectant l'équité entre les usagers.

Les 0.2 ETP manquants pourront être mutualisés avec d'autres services (assainissement collectif, eaux pluviales, ...) de l'EPCI, ou consacré aux compétences facultatives, mais cela représente peu de temps.

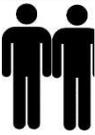
Un SPANC à l'échelle de la CC Forez Est en régie totale

Au 1^{er} janvier 2018, la CCFE sera constituée de 42 communes et 4 305 ANC.

Pour une périodicité fixe

Sur la CCFE, 99,4% des installations ont été contrôlées. Ainsi, le nombre d'installations ANC contrôlées s'élève à 4 279. Les techniciens du SPANC devront donc réaliser 4 279 contrôles en 6 ans. Cela correspond à 714 contrôles par an. Donc il faut $\frac{714}{400} \cong 1.8$ ETP techniques.

DEPENSES	Pour 1 ETP	Pour 1.8 ETP
Salaires et charges	38 000	68 400
Personnels extérieurs :		
- Directeur	50% de 2 700	1 350
- Assistante administrative	30% de 16 000	4 800
Déplacements, missions	600	1 080
Location bureau + Charges locatives		4 875
Location véhicules + carburant		5 400
Matériel informatique	1 235	1 745
Téléphone + affranchissement	1000	1800
Autres dépenses	2000	2 800
Indemnités	3300	3 800
Total des dépenses		96 050

Personnel FE	 1.8 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	96 050€
Budget sur 6 ans	576 300€
Budget diagnostic vente et neuf sur 6 ans	69 000
Nombre d'ANC à visiter sur 6 ans	4279
Prix du CBF théorique	135€
Nombre de CBF par technicien et par an	396

Sur 6 ans, les 1.8 techniciens devront réaliser 4279 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 713 par an pour 1.8 ETP, soit 396 contrôles par an par ETP. Pour une périodicité fixe, si on intègre les redevances liées au diag vente et aux instructions et suivis cela représente environ une recette supplémentaire annuelle de : 50 diag vente x 150€ et 20 suivis du neuf x 200 € **soit 11 500 € à répartir en déduction sur le montant des redevances :**

11 500 / 713 diag = 16.13 €/diag à déduire de la redevance théorique soit une redevance minimum nécessaire de 135 € - 16.13 € = 118.87 €

Les résultats obtenus pourront être ajustés mais semblent cohérents et assez proches de la réalité. Les chiffres sont sensiblement les mêmes que pour CCMDL.

Pour une périodicité Variable

Le calcul de la redevance pour la périodicité variable tient compte du nombre d'ANC contrôlés (4 279) et de la catégorie des conclusions des rapports ANC. Les chiffres sont approximatifs, ils dépendent de la classification des SPANC, qui n'est pas homogène sur les différents territoires. On se retrouve ensuite avec le tableau suivant.

Nombre d' installations ANC	4305
Périodicité 4 ans	2076
Périodicité 6 ans	231
Périodicité 8 ans	1972
Total	4279
Pourcentage d'installations contrôlées	99,4%

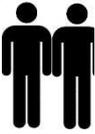
Pour croiser les données, il faut une période de retour sur 24 ans.

- Une installation ayant une périodicité de 4 ans sera visitée 6 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 6 ans sera visitée 4 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 8 ans sera visitée 3 fois.

Périodicité 4 ans	12456
Périodicité 6 ans	924
Périodicité 8 ans	5916
Total	19296

En 24 ans, les 2 techniciens présents sur le territoire de Forez-Est devront réaliser 19 296 contrôles de bon fonctionnement.

La méthode de calcul du budget annuel du SPANC ne change pas (cf. périodicité fixe).

Personnel FE	 1.8 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	96 050 €
Budget sur 24 ans	2 305 200€
Nb de CBF sur 24 ans	19 296
Prix du CBF	120€
Nombre de CBF par technicien et par an	447

Sur 24 ans, les 1.8 techniciens devront réaliser 19 296 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 804 par an pour 1.8 ETP, soit 447 contrôles par an par ETP

11 500 / 804 diag = 14.30 €/diag à déduire de la redevance théorique soit une redevance minimum nécessaire de 120 € - 14.30 € = 105.70 €

Remarques :
Pour en arriver à nos valeurs de redevance on ne tient compte que des compétences obligatoires.

Avantages/inconvénients

Si la communauté de communes Forez Est décide de gérer la compétence assainissement non collectif en interne, elle va devoir trouver, recruter et loger deux nouveaux techniciens, acheter deux licences pour un logiciel dédiée à l'ANC avec deux postes informatiques et un véhicule minimum. Il faudra intégrer les données informatiques de tous les usagers de différents SPANC dans le nouveau logiciel. Les techniciens devront être formés et mettront du temps avant de prendre le rythme. Un directeur à temps partiel devra être choisi ainsi qu'un agent administratif à temps partiel (pourcentage ETP à définir en fonction des tâches à répartir entre technicien et agent).

Comme il est visible avec des SPANC comme celui de l'Ouest Rhodanien ou du Pilat Rhodanien issus de fusion de plusieurs SPANC, les conclusions des contrôles de bon fonctionnement ne sont pas homogènes, les techniciens devront reprendre les conclusions de tous les contrôles pour s'assurer qu'elles collent à la nouvelle réglementation de 2012.

Ce sera d'autant plus nécessaire en cas de périodicité variable et de réhabilitations subventionnées, pour être en phase avec la nouvelle réglementation et avec les règles d'éligibilité des agences de l'eau si la compétence réhabilitation perdure.

Il faudra également faire un choix entre la redevance annualisée ou la redevance à la prestation et harmoniser ces recettes sans léser les usagers.

Les 0.2 ETP manquants pourront être mutualisés avec d'autres services (assainissement collectif, eaux pluviales, ...) de l'EPCI, ou consacré aux compétences facultatives, mais cela représente peu de temps disponible.

Un SPANC en prestation (prestataires privés)

Le passage par appel d'offre et marché public est indispensable pour la communauté de communes, un soutien juridique peut être utile. Il faut définir les missions en prestations et celles gérées en régie, décider d'une durée, surveiller que les conditions des prestations sont respectées, ...

Sur ce mode de gestion, nous manquons d'informations, seuls quelques SPANC l'utilisent. Le technicien du SIAHVV (0,1 ETP sur l'ANC) qui fonctionne en prestation de service avec SUEZ ne s'occupe que de la partie conseils aux usagers, des contrôles de conception, de la gestion administrative et de monter les dossiers de réhabilitations subventionnées.

Le SPANC de SEM va passer dans les prochains mois à un mode de gestion en prestation de service. Ainsi le prestataire va s'occuper des contrôles de bon fonctionnement et des diagnostics de vente.

Les communes de l'ancienne communauté de communes de Balbigny sont en prestation de services et ce sont les communes qui remplissent les rapports sur le prix et la qualité du service (RPOQS), elles s'occupent de facturer les usagers, de monter les dossiers de subventions et les maires signent les rapports. Le prestataire ne s'occupe que de la partie technique du SPANC.

Un SPANC avec transfert de compétences

3 hypothèses sont possibles :

- CC MDL transfère la compétence ANC au SIMA Coise,
- CC FE transfère la compétence ANC au SIMA Coise,
- les deux EPCI transfèrent simultanément la compétence ANC au SIMA Coise

Un seul EPCI transfère la compétence au SPANC du SIMA Coise

Le SPANC du SIMA Coise exerçant déjà la compétence assainissement non collectif sur une partie du territoire, les locaux, les techniciens, le personnel administratif (directeur et assistante administratif), des véhicules, les outils informatiques seront déjà disponibles. La quantité d'ANC ne changera guère que ce soit la CC FE ou la CC MDL par rapport à la quantité d'ANC déjà gérée par le SIMA Coise et le mode de fonctionnement pourra rester identique si les autres paramètres ne changent pas (compétences facultatives et périodicité conservées). Le SPANC devra simplement récupérer les données informatiques des autres logiciels. SAGA (qui va migrer vers Poséis) propose une prestation pour rentrer les rapports provenant d'un autre logiciel ANC ainsi le SPANC sera prêt et efficace rapidement.

Si des problèmes de véhicules surviennent, les techniciens du SPANC peuvent prendre les véhicules du SIMA Coise (convention et répercussion des coûts induits). De plus, les techniciens connaissent le territoire et exerçant déjà la compétence maîtrise d'ouvrage depuis 2010 pourront proposer cette solution aux usagers voulant réhabiliter si les élus acceptent. Il faudra tout de même réviser les conclusions des rapports, l'agence de l'eau Loire Bretagne donne une aide pour ce travail fastidieux. Par contre, le siège ne sera pas forcément au centre du nouveau territoire du SPANC, il faudra peut-être trouver de nouveaux locaux. L'indépendance du SPANC sera préservée. Le SPANC fera l'acquisition de tablettes pour augmenter le rendement des contrôles et dégager du temps pour la réhabilitation si nécessaire.

Les deux EPCI transfèrent la compétence ANC au SIMA Coise, d'où un SPANC à l'échelle des deux territoires

L'expérience du SIMA Coise reste d'actualité mais le nombre d'ANC double. Voir paragraphe suivant la simulation chiffrée de cette possibilité.

La mutualisation des locaux, véhicules, outils administratifs sera un avantage. L'assistante administrative conservera la même répartition de son temps de travail si la quantité de dossiers de subventions reste identique mais le nombre de techniciens devra évoluer. Le paragraphe suivant permet d'estimer un recrutement de deux autres techniciens. Ces derniers pourront venir des SPANC qui existent déjà sur le territoire et si ce n'est pas le cas, un technicien pourra être recruté sous statut contractuel afin de ne pas créer de nouveaux postes en CDI qui deviendrait une charge si les réhabilitations s'arrêtaient.

Un SPANC en délégation privée

Le passage par appel d'offre et marché public est indispensable pour la communauté de communes, un soutien juridique peut être utile. Il faut définir les conditions du contrat d'affermage et surveiller que les conditions dudit contrat soient respectées.

Très peu d'informations à notre disposition, seulement une dizaine de communes fonctionnent avec ce mode de gestion sur l'ensemble du territoire. Les communes sont souvent très éloignées des données et réalités du terrain.

Un SPANC à l'échelle des deux territoires

Monts du Lyonnais et Forez-Est

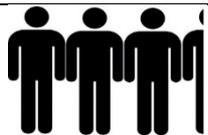
Au 1^{er} janvier 2018, ce seront 73 communes qui seront concernées pour environ 8 860 ANC.
Si un SPANC était à l'échelle des deux EPCI, seul le SPANC du SIMA Coise serait compétent.

Pour une périodicité fixe

Sur la CCFE et CCMDL 4279 + 4417 = 8969 ANC contrôlés. Les techniciens du SPANC devront donc réaliser 8696 contrôles en 6 ans. Cela correspond à 1450 contrôles par an. Donc il faut $\frac{1450}{400} \cong 3.3$ ETP techniques.

Budget de fonctionnement SPANC avec 3,3 ETP pour assurer les compétences obligatoires sur 2 EPCI

DEPENSES	Pour 1 ETP	Pour 3,3 ETP
Salaires et charges	38 000	125 400
Personnels extérieurs		
directeur 50 % de 2 700	1 350	1 350
Assistante administrative 30% de 16 000€	4 800	3 200
Déplacements, missions	600	1 980,00
Location bureau + Charges locatives	4 875	7 000
Location véhicules (2) + carburant	5 400	10 800
Matériel informatique	1 235	3 705
Téléphone + affranchissement	1 000	4 650
Autres dépenses (indemnités élus)	2 000	3 600
Dotations diverses	3 500	2 475
Total des dépenses	62 760	165 280

Personnel	 3,3 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	165 280
Budget sur 6 ans	991 680€
Nb ANC	8696
Prix du CBF théorique	114€

Sur 6 ans, les 3.3 techniciens devront réaliser 8696 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 1450 par an pour 3.3 ETP, soit 440 contrôles par an par ETP. Pour une périodicité fixe, si on intègre les redevances liées au diag vente et aux instructions et suivis cela représente environ une recette supplémentaire annuelle de : 100 diag vente x 150€ et 40 suivis du neuf x 200 € **soit 23 000 € à répartir en déduction sur le montant des redevances :**

23 000 / 1450 diag = 15.86 €/diag à déduire de la redevance théorique, soit une redevance minimum nécessaire de 114 € - 15,86 € = 98.14 €

Pour une périodicité Variable

On se retrouve ensuite avec le tableau suivant.

Nombre d'ANC	8860
Périodicité 4 ans	3386
Périodicité 6 ans	1206
Périodicité 8 ans	4104
Total	8696
Pourcentage d'installations contrôlées	98,1%

Nous allons maintenant utiliser une période de retour de 24 ans car cela permet de recroiser les 3 périodicités.

- Une installation ayant une périodicité de 4 ans sera visitée 6 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 6 ans sera visitée 4 fois.
- Une installation ayant une périodicité de 8 ans sera visitée 3 fois.

Nombre d'ANC	Nombre de visites à faire sur 24 ans
Périodicité 4 ans	20319
Périodicité 6 ans	4824
Périodicité 8 ans	12311
Total	37453

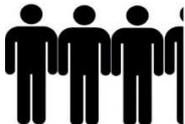
Les techniciens présents sur le territoire des deux communautés de communes devront réaliser 37 453 contrôles de bon fonctionnement sur 24 ans.

La méthode de calcul du budget annuel du SPANC ne change pas (cf. périodicité fixe).

Le prix de ces redevances est là pour donner un ordre de grandeur d'une éventuelle redevance. Elles peuvent très bien être différentes lorsque toutes les données seront réellement intégrées. Il existe une forte incertitude sur ces calculs (cf. les 20% appliqués pour la communauté de communes de Balbigny, la majoration pour Chamousset en Lyonnais ou les tiers et deux tiers pour Feurs en Forez).

Le calcul de la redevance pour la périodicité variable tient compte du nombre d'ANC contrôlés (8696) et de la catégorie des conclusions des rapports ANC. Les chiffres sont approximatifs, ils dépendent de la classification des SPANC, qui n'est pas homogène sur les différents territoires.

On se retrouve ensuite avec le tableau suivant.

Personnel	 3,3 ETP + directeur + assistante administrative
Budget annuel du SPANC	165 280€
Budget sur 24 ans	3 966 720€
Nb ANC à contrôler en 24 ans	37453
Prix du CBF théorique	106€

Sur 24 ans, les 3.3 techniciens devront réaliser 37 453 contrôles, cela correspond à un nombre annuel de contrôle de bon fonctionnement égal à 1561 par an pour 3.3 ETP, soit 472 contrôles par an par ETP.

23 000 / 1561 diag = 14.73 €/diag à déduire de la redevance théorique, soit une redevance minimum nécessaire de 106 € - 14.73 € = 91.27 €

Remarques :

Pour en arriver à nos valeurs de redevance on ne tient compte que des compétences obligatoires.

Cependant, comme vous pouvez l'observer dans la section « Rapport sur les SPANC interrogés > Matériel > Tablettes », l'acquisition de tablettes permet à un technicien à temps plein de réaliser environ 500 contrôles de bon fonctionnement par an. Cette valeur n'est possible que si le technicien consacre la totalité de son temps aux CBF.

Si le SPANC se dote de tablettes (augmentant ainsi son budget en fonctionnement annuel très légèrement mais largement compensé par le rendement), les techniciens seront capables de faire beaucoup plus de contrôles de bon fonctionnement.

Ainsi, le nombre de techniciens peut être diminué. Pour la simulation de ce SPANC, la proposition serait d'avoir 3 techniciens travaillant uniquement sur du contrôle de bon fonctionnement. Ces trois techniciens sont déjà en fonction sur le territoire actuel de la simulation.

Si la périodicité est fixée à 6 ans, les 3.3 techniciens à temps plein doivent réaliser 1 450 contrôles de bon fonctionnement par an soit 480 CBF/an/technicien.

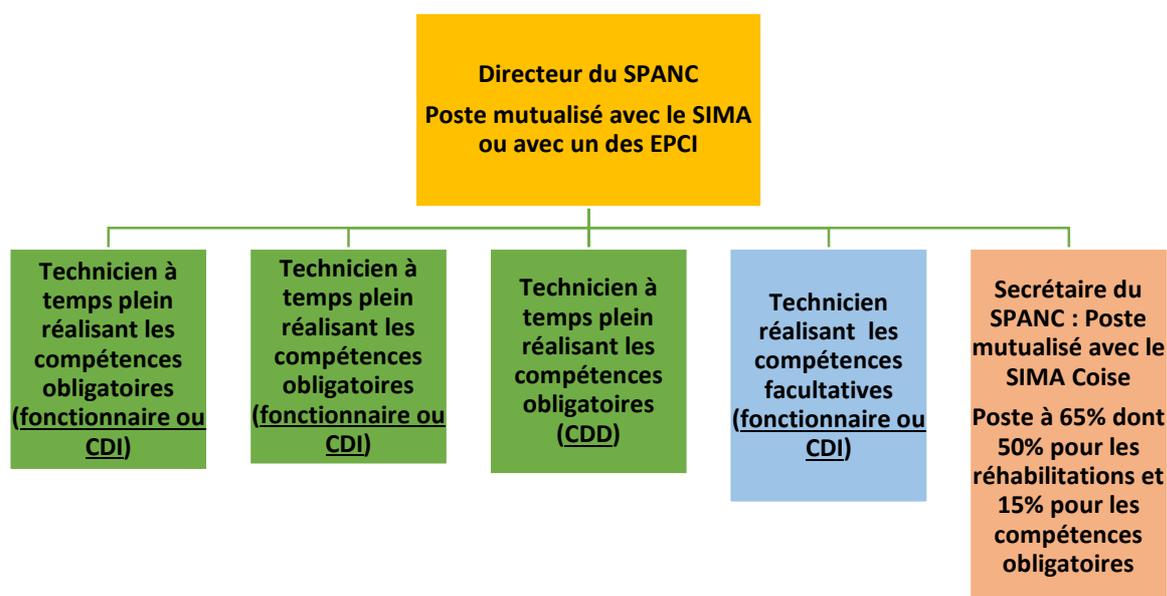
Par rapport aux deux SPANC ayant déjà la tablette, la moyenne annuelle par technicien est de 500. Les techniciens du SPANC auront donc une marge intéressante de 15 contrôles de bon fonctionnement par an pour gérer les autres compétences obligatoires ce que ne fait pas le technicien de la CCPA par exemple (il ne fait même pas les diagnostics vente).

Dans le cas du SIMA Coise qui a les compétences obligatoires et les compétences facultatives, il faut du temps en plus. Le SPANC doit donc s'occuper des contrôles de conception et réalisation des réhabilitations subventionnées, marchés publics, dossiers de subventions, des vidanges, des conseils aux usagers, devis, études

Comme les trois techniciens à temps plein ne s'occupent que des compétences obligatoires, il faut un 4^{ème} technicien pour travailler sur les compétences facultatives.

C'est tout l'intérêt de cette simulation, le SPANC pourrait recruter ce quatrième technicien à temps plein en CDD afin de combler le manque en personnel. Ce recrutement en contrat à durée déterminée confère une très grande flexibilité au SPANC présent sur les deux communautés de communes. En effet, si les subventions venaient à baisser ou à disparaître dans le futur, le SPANC aurait la possibilité de ne pas renouveler le technicien recruté en CDD afin d'équilibrer le budget.

L'organigramme pourrait être configuré ainsi :



Avantages/inconvénients

La mutualisation des moyens humains et techniques avec une partie commune avec le SIMA Coise est intéressante et est déjà en place comme une expérience acquise dans toutes les compétences ANC et gestion des subventions. La continuité du service pourra être assurée.

Aucune création de poste pérenne supplémentaire ne sera envisagée. Actuellement, deux techniciens à temps plein sont en poste au SPANC du SIMA Coise. Ces deux techniciens sont en CDI sous contrat de droit privé. Le SYMILAV, syndicat qui va être dissous possède également deux techniciens à temps plein. Ces deux techniciens sont fonctionnaires et un des deux pourrait rejoindre le SPANC du SIMA Coise. Le directeur et l'agent administratif sont également déjà présents.

Un directeur ne passera pas plus de temps pour 8 860 usagers que pour 3 833 usagers 0.

L'accompagnement administratif ne sera pas proportionnel au nombre d'usagers ou de techniciens : un seul règlement de service, une seule communication, un Vice-Président, un logiciel, ...

Le fait d'avoir au moins 3 techniciens (voir 4 si conservation de toutes les compétences) permet une grande souplesse d'intervention pour la gestion des congés et autres absences.

La cohérence d'une politique de l'eau à l'échelle du bassin versant Coise sera conservée.

Par contre, le siège social est excentré, il faudra sans doute trouver un autre local technique plus centré ou plusieurs sites par rapport au territoire, et une période de lissage sera nécessaire pour harmoniser les redevances, le mode de facturation, la périodicité et intégrer les données des autres SPANC dans le logiciel. Les besoins en nouveaux locaux peuvent engendrer des dépenses supplémentaires, ce qui pourrait augmenter sensiblement le montant de la redevance.

Compétences facultatives au SIMA Coise

La compétence entretien n'est pas très chronophage mais la réhabilitation peut l'être surtout si la maîtrise d'ouvrage publique est assurée.

Le prix des redevances ne tient pas compte des compétences facultatives. Ainsi les réhabilitations subventionnées assurées par un technicien à 0,7 ETP. Ces 0,7 ETP doivent s'équilibrer dans le budget par les aides de l'agence de l'eau et la redevance payée par l'utilisateur qui réhabilite.

Actuellement le SPANC a 3 redevances pour la réhabilitation, 450, 300 ou 280 € en fonction du choix de la maîtrise d'ouvrage et des financeurs.

Une redevance pour l'entretien couvre également les frais engendrés par cette compétence, pour l'instant elle est de 30€ par intervention.

Ci-dessous le temps de travail proposé pour un SPANC commun aux deux EPCI.

Secrétaire du SPANC

- Comptabilité et paye
- Mise en oeuvre et suivi du budget
- Suivi financier des réhabilitations
- Secrétariat

0,65 ETP

Techniciens à temps plein sur les CBF + 0,3 ETP pour les autres compétences obligatoires

- Mise à jour du listing
- Réunions publiques / communales
- Réalisation du planning/ prise de rendez-vous/ décalage de rendez-vous
- Visite sur le terrain
- Saisie informatique des données
- Edition et envoi des rapports aux usageres
- Bilan communal
- Préparation de la facturation
- Gestion des non visités
- Localisation cadastrale
- Réalisation du RPQS
- Contrôles de conception (contact avec les usagers, visites sur le terrain, correction/lecture de l'étude, rapport de contrôle et facturation)
- Contrôles de réalisation (contact avec les usagers/ entreprises de travaux, visites sur le terrain, rapport de contrôle et facturation)
- Diagnostics de vente (contact usagers pour rendez-vous, prise de rendez-vous, visite sur le terrain, saisie informatique des données, édition et envoi aux usagers, copie pour mairies et notaires, facturation et conseils aux futurs acquéreurs)
- Conseils aux usagers

3,3 ETP

Technicien travaillant en partie sur les réhabilitations subventionnées

•0,7 ETP :

- préparation des demandes de subventions
- Réhabilitations subventionnées (réunions publiques, courriers aux usagers, appel d'offre pour marché public, rendez-vous avec l'usager, reception convention, facturation acompte, bon de commande d'études, correction études, contrôle de conception, rencontre usager et entrepreneur, réalisation du devis, correction devis et envoi à l'usager, reception convention, montage financier, bon de commande travaux, contrôle de réalisation, reception chantier, reception facture, rédaction du rapport de réalisation, demande de subventions au financeur et demande de paiement du solde à l'usager)

0,7 ETP

Directeur du SPANC

- Gestion du personnel
- Montage et suivi du budget avec assistante administratif
- Gestion des conflits avec usagers, bureaux d'études, entreprises, ...
- Lien avec les élus, bureau, comité syndical

0,15 ETP

Conclusion sur les simulations

Les simulations ci-dessus, qui sont discutables à l'infini sur les critères pris en compte (périodicité, nombre de contrôles par an et par technicien notamment), donnent tout de même des éléments assez concrets pour faire des choix. Les deux territoires étudiés sont quasi identiques et les résultats trouvés sont comparables à la réalité/expérience de terrain. Les élus ont maintenant des pistes intéressantes de réflexion avec toutes les cartes en main : sur le nombre de techniciens à recruter en fonction du choix de la gestion, les compétences à prendre, quelle périodicité choisir, les services à mettre en face... En effet, un technicien peut faire un contrôle très basique avec le « minimum syndical » ou y ajouter tout un tas de services annexes comme les réunions en mairie, des réunions publiques, communication informatique, et donc le nombre de contrôle par an et par technicien peut varier de 350 à plus de 500. Dans tous les cas, c'est 2 techniciens à temps plein qui sont nécessaires pour chaque communauté de communes, ceci laisse peu de temps pour la compétence réhabilitation sauf si les tâches administratives sont réparties différemment. De plus, le temps de travail lié à la compétence réhabilitation est très variable, tout dépend de la politique mise en place, des aides allouées, de la maîtrise d'ouvrage, de la communication. Le fait de mutualiser sur un plus grand territoire apporte surtout une souplesse dans le recrutement des techniciens, une continuité du service, une expérience qui a fait ses preuves et une économie d'échelle.

Voir **annexe 2** pour un récapitulatif des choix à faire et annexe 3 pour les avantages et inconvénients des différentes directions.

6-Conclusion

L'assainissement non collectif fait partie des nombreuses compétences qui sont remontées ou qui vont remonter à l'échelle des EPCI à FP. Mais comme d'autres compétences (la petite enfance ou le ramassage des ordures ménagères), une nécessité de continuité de service doit être assurée pour les diagnostics vente et l'instruction des permis de construire en autre.

Il est donc nécessaire que les élus prennent des décisions à court et moyen terme pour assurer cette continuité.

De plus, de nombreux enjeux annexes en découlent comme :

- les dossiers de subventions en cours ou à déposer avec des délais de travaux allant jusqu'à 2 ans après l'accord des financeurs.
- Doit-on déjà arrêter la compétence réhabilitation sur une partie du territoire alors que des marchés publics avec des bureaux d'études et entreprises de travaux sont également en cours ?

A l'aide de ce rapport un peu lourd et complexe, mais qui est un outil d'aide à la décision résumé dans le tableau ci-joint, les élus peuvent choisir de quelle façon ils souhaitent gérer l'ANC sur leur territoire.

Quelques idées issues de l'état des lieux des SPANC méritent une réflexion :

- la majoration de la redevance des diagnostics-ventes en cas de délai de réalisation court (moins de xx jours)
- l'utilisation de la tablette.
- La périodicité variable qui permet de « récompenser » les usagers aux normes avec une périodicité plus longue.

Cette compétence assainissement non collectif peut être vue comme une contrainte communautaire supplémentaire mais elle offre tout de même certains avantages. En effet, elle a permis de régler des litiges entre particuliers, de baisser le nombre de rejets dans les fossés ou les cours d'eau, d'apporter des aides financières à la réhabilitation et, donc elle a participé à l'amélioration de la qualité de vie et de l'eau dans notre région. De plus, elle a apporté une activité économique non négligeable.

ANNEXES

Annexe 1

SPANC mode de gestion compétences	Nb ANC Densité ANC Superficie	Périodicité Redevances	Avancement	ETP	Moyennes annuelles	Informations diverses
Ouest Rhodanien régie/délégation/ prestation Obligatoires Réhabilitation	5 333 (4081 en régie) 10 ANC/km ²	Périodicité : 10 ans CBF : 110€ Diag Vente : 170€ Contre-Visite : 50€ Conception : 100€ Réalisation : 240€	Pas Homogène	Technicien 0.5 ETP Assistante à temps partiel	CBF/vente : 150 Contre-Visite : 10 Conception : 80 Réalisation : 64 Réhabilitations subventionnées : 90 dossiers en cours	1 ordinateur (SIG, Office), Tube sondeur de boue 80% des communes en régie totale. Affermage (SUEZ) étudié pour le futur, issu de la fusion d'une dizaine de SPANC. Les Sauvages, Valsonne, St-Clément-sur-Valsonne et Joux en délégation Dième en prestation
Chamousset en Lyonnais Régie Obligatoires Réhabilitation	1840 11 ANC/km ²	Périodicité : 8 ans CBF et réhabilitation : 33.5€/an Conception PC : 37.5€ Réalisation PC : 112.5€	2 ^e campagne depuis 2016	Technicien 1 ETP Agent comptable à disposition	CBF/vente : 245 Conception : 11 Réalisation : 9 Réhabilitations subventionnées : 17 en 6 mois.	Budget en fonctionnement: 89 150€ 1 ordinateur fixe, 1 ordinateur portable (Visio ANC) Permis de construire : exonéré de redevance pendant 8 ans
Pays de l'Arbresle Régie Obligatoires Réhabilitation	2922 16 ANC/km ²	Périodicité : 6 ans CBF : 40€/an Diag vente : 120€ Conception : 70€ Réalisation : 130€	3 ^e campagne depuis 2015	Technicien 2 ETP Secrétariat de la CC	CBF : 500 Diag vente : 35 Conception : 79 Réalisation : 37 Réhabilitations subventionnées : 37 en 6 mois.	Budget : 113 000€ 2 ordinateurs + Poséis, 1 tablette, canne à boue Prestation de service jusqu'en 2015, maintenant en régie. Le SPANC a besoin de sa propre secrétaire. Futur : achat 2 ^{ème} tablette
St Etienne Métropole Régie/délégation Obligatoires Réhabilitation	6510 10 ANC/km ² 677km ²	Périodicité : 10 ans CBF : 24.53€/an + 85.8€ après visite Conception: 118.8€ Réalisation : 118.8€ Réhabilitation subventionnée : 237.6€	2 ^e campagne depuis 2011	Technicien 1.9 ETP Responsable du service ANC 1 ETP Assistante administrative et comptable 0.8 ETP	CBF : 25 Diag vente : 96 Conception : 133 Réalisation : 133 Réhabilitations subventionnées : 160	Budget : 156 000€ Logiciel SAGA Depuis 1,5 an, focalisation sur les réhabilitations subventionnées (donc peu de CBF). Futur : lancer un marché de prestation pour les CBF et les diags vente. En délégation : Châteauneuf : SUEZ et Saint-Chamond : Véolia
SYMILAV Régie Obligatoires Réhabilitation	4 814 6 ANC/km ² 800km ²	Périodicité : 5 ans CBF/diag vente : 120€ Conception : 80€ Réalisation : 120€ Réhabilitation subventionnée : 200€	3 ^e campagne depuis 2017	Technicien 2 ETP Directeur 0.1 ETP Secrétaire 0.3 ETP	CBF/ diag vente : 869 Conception : 100 Réalisation : 100 Réhabilitations subventionnées : 47	Budget : 115 000€ Logiciel ANC : SAGA Le SPANC fait une avance sur les subventions. Si un usager réhabilite pendant les 5 ans qui suivent un CBF, le SPANC ne lui fait pas payer de redevance pour le contrôle de conception et de réalisation.

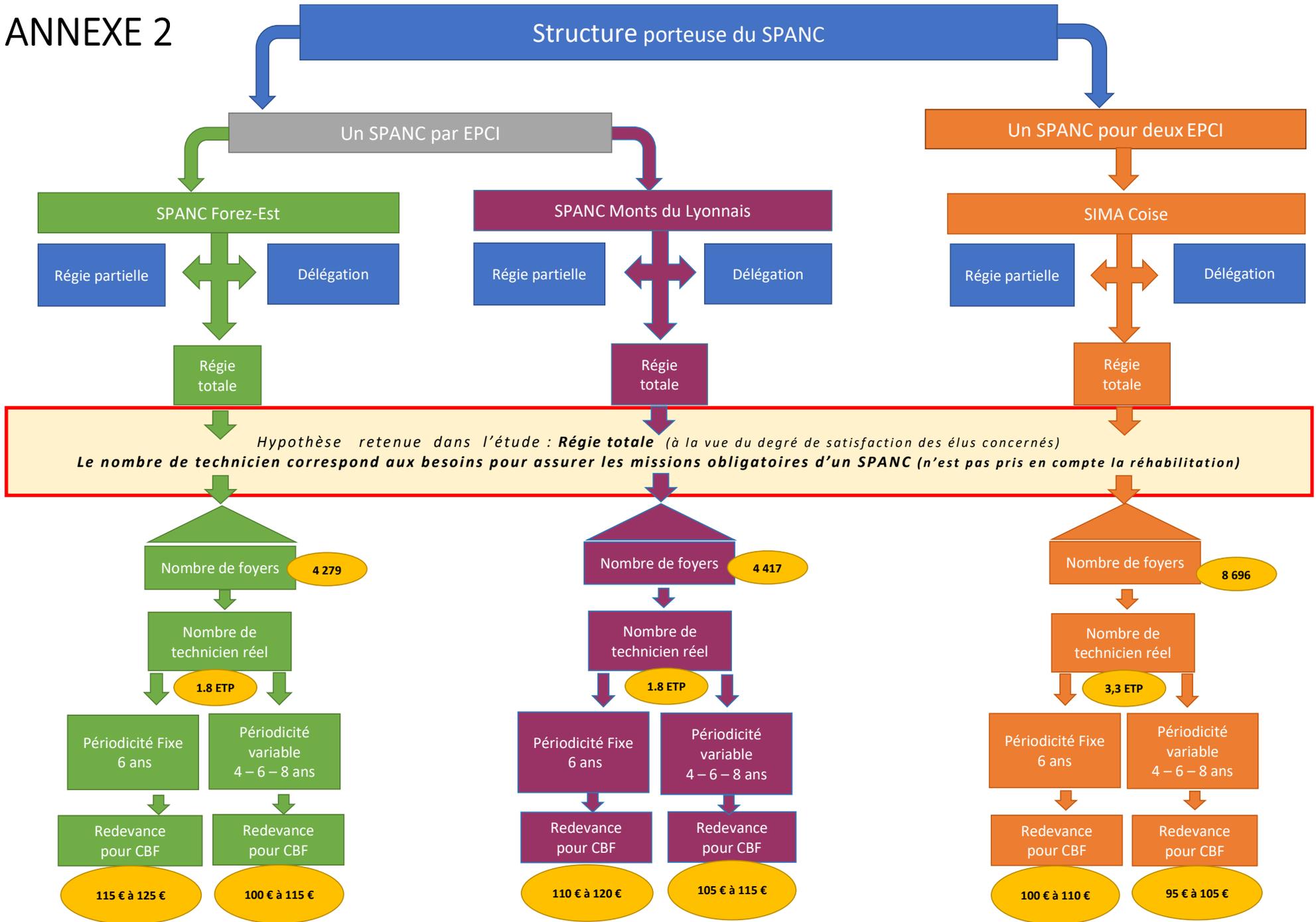
Charlieu Belmont Régie Obligatoires Réhabilitation	3 300 12 ANC/km ² 275km ²	Périodicité variable 8 / 10 ans. CBF/diag vente : 94€ Contre visite : 57€ Conception : 110€ Réalisation : 57€ Réhabilitation subventionnée : 0€	Début des diagnostics en 2009. Début deuxième campagne en 2018	Technicien 1.4 ETP	CBF/vente : 350 Conception : 95 Réalisation : 53 Réhabilitations subventionnées : 67	Budget : 73 780€ Logiciel ANC : Cartajour 2 Tarières Test de Porchet Le SPANC réalise un test de Porchet à chaque contrôle conception (sauf réhabilitations subventionnées). Ce test est compris dans le prix du contrôle. Réunion publiques par commune pour la campagne de diagnostic. Les premiers usagers contrôlés auront une périodicité de 8 ans et les derniers 10 ans. Futur : prendre compétence vidange + achat tablettes.
Pays entre Loire et Rhône Régie Obligatoires Réhabilitation Vidange	1964 8 ANC/km ²	Périodicité : 8 ans CBF : 25€/an + 30€ après contrôle Diag vente : 150€ Conception : 150€ Réalisation : 50€ Réhabilitation subventionnée : 260€ Vidange : 5€	2 ^e campagne depuis 2014	Technicien 1 ETP	CBF/vente : 535 Conception : 19 Réalisation : 26 Réhabilitations subventionnées : 6 Vidanges : 57	Budget : 91 000€ 1 ordinateur + SAGA 1 tablette avec clavier Canne à boue Diagnostics réalisés par la SDEI. Futur : création d'une grosse communauté de communes avec Pays de l'Urfé et Vals d'Aix Isable.
SIAHVG prestation Obligatoires Réhabilitation	681 15 ANC/km ² 45km ²	Périodicité : 6 ans CBF : 30.8€/an Conception + Réalisation : 198€	2 ^e campagne depuis 2012	Technicien 0.1 ETP Ingénieur DGS	Réhabilitations subventionnées : 5-6	Budget : 20 437€ Le prestataire (SUEZ) s'occupe des contrôles et de la partie technique. Le technicien du SPANC Mr Ruffin s'occupe de la partie administrative. Le contrat est valable jusqu'en 2018. Depuis début 2017, le personnel du SIAHVY a été mis à disposition du SIAHVG.
SIAHVY prestation Obligatoires Réhabilitation	1 282 18 ANC/km ² 70 km ²	Périodicité variable 4 ans / 6 ans CBF : 86.90€ Diagnostic : 97.90€ Diag vente : 112.20€ Conception : 66€ Réalisation : 106.7€ Réhabilitation subventionnée : 216€	2 ^e campagne depuis 2012	Technicien 0.1 ETP Ingénieur DGS 0.07ETP	CBF/vente : 150 Conception : 20 Réalisation : 20 Réhabilitations subventionnées : 19	Budget : 48 218€ Ordinateur avec Microsoft Office + logiciel cartographie La prestataire (SUEZ) s'occupe des contrôles de bon fonctionnement et de réalisation. Mr Ruffin s'occupe des contrôles de conception, administration et gestion des réhabilitations subventionnées.

SIMA Coise	3 983	Périodicité : 6 ans	2 ^e campagne depuis 2012	Technicien 2 ETP Agent administratif : 0.65 ETP Directeur 0.15 ETP	CBF : 430 Diag Vente : 45 Conception : 17 Réalisation : 17 Réhabilitations subventionnées : 75 Vidange : 60	Budget : 122 180€ 1 véhicule Logiciel SAGA + logiciel de cartographie Le SPANC en est à son 3 ^{ème} marché de travaux, 2 ^{ème} marché de bureaux d'études et 3 ^{ème} marché de vidangeur. Si usager réhabilite dans les 1 an suivant le CBF, le SPANC rembourse 125€. 520 réhabilitations réalisées depuis 2010.
Loire Forez	6 500	Périodicité : 6 ans	2 ^e campagne depuis 2011	Technicien 3ETP Secrétaire 0.5 ETP	CBF/vente : 550 par technicien Conception : 40 Réalisation : 40 Réhabilitations subventionnées : 110 dossiers envoyés à financeur depuis début 2017	Budget : 250 000€ Logiciel ANC Cartajour Plaquette explicative aux usagers Tarière, sonde carottage manuelle, ... Le SPANC utilise sa tarière s'il a des doutes sur les valeurs que lui a donné l'utilisateur où en cas de dysfonctionnement d'un filtre à sable par exemple. Si un usager en travaux obligatoires ne s'est pas mis aux normes dans les 4 ans le SPANC peut appliquer une pénalité de 2 500€/an. De 2006 à 2008, le SPANC a fonctionné en délégation de service géré par Véolia.
Collines du Matin	1 308	Périodicité : 10 ans	2 ^e campagne depuis 2012		Réhabilitations subventionnées : 17	Budget : 45 000€ Une personne à la communauté de communes est chargée de la facturation. Pour contacter le technicien de la SAUR, l'utilisateur doit contacter la communauté de communes qui laisse ensuite un mail au technicien avec les coordonnées de l'utilisateur. Le technicien rappelle ensuite l'utilisateur.
Monts du Pilat	1 200	CBF : 90€ Diagnostic : 100€ Conception : 60€ si infiltration 120€ si rejet air libre Réalisation : 160€	Diagnostic non terminés (espérés pour fin septembre 2017)			Nivcomp Test de Porchet ce sont les communes qui gèrent ces compétences. Le prestataire est Holocène. L'utilisateur contacte la mairie et elle fait ensuite un bon de commande à Holocène. Holocène facture ensuite les mairies qui vont à leur tour facturer les usagers.

SYSEG Régie Obligatoires Réhabilitation Vidange	2 603 14 ANC/km ² 190 km ²	Périodicité : 6 ans CBF/diag vente :132€ Conception : 100€ P.C. Réalisation : 150€ P.C. Réhabilitation subventionnée : 250€ Vidange : 30€	2 ^e campagne depuis 2011	Technicien 1 ETP Responsable service ANC 0.025 ETP Directrice 0.025 ETP Secrétaire 0.05 ETP	CBF : 225 Diag Vente : 40 Conception : 20 P.C. Réalisation : 20 P.C. Réhabilitations subventionnées : 110	Budget : 70 800€ Logiciel ANC : Poséis Appel d'offre pour qu'un bureau d'études fasse les études de sol. Le SYSEG a du mal à tenir les délais (6 ans de périodicité). Futur : peut-être recruter un technicien (pour être dans les délais). Majoration de 40€ si le diagnostic de vente doit être réalisé avant 21 jours
Roannaise de l'eau régie Obligatoires Réhabilitation Vidange	4 987 7 ANC/km ² 689 km ²	Périodicité variable 4 ans/8 ans CBF/diag vente :104.5€ PC conception + réalisation : 200€ Réhabilitation subventionnée : 0€ Vidange : 33€	2 ^e fois sur les périodicités 4 ans	Technicien 2.8 ETP Responsable service ANC 0.4 ETP Secrétaire 0.6 ETP	Réhabilitations subventionnées : 43	Logiciel ANC : EGEE Le SPANC organise des réunions publiques lorsque des problèmes récurrents surviennent sur certaines communes.
Communauté de Balbigny délégation et prestation Obligatoires	1213 7 ANC/km ² 163 km ²	Périodicité : 10 ans pour la plupart des communes Redevances variables d'une commune à l'autre.	Premier ou 2 ^e passage en fonction des communes			SUEZ en contrat d'affermage : Violay (fin du contrat 2024) Epercieux-Saint-Paul (décembre 2023) SUEZ en prestation : St-Cyr-de-Valorges, Néronde SAUR en prestation : Ste-Agathe-en-Donzy, Nervieux (2020), Pinay, Balbigny (2028), Bussièrès, Mizérieux, St-Jodard (décembre 2017), Ste-Colombe -sur-Gand, St-Marcel-de-Félines
Pilat Rhodanien Régie Obligatoires Réhabilitation Vidange	2044 14 ANC/km ²	Périodicité variable 5 ans/7 ans/10 ans CBF : 102€ Diag vente : 150€ Conception :173.5€ Réalisation : 153€ Réhabilitation subventionnée 224.4€ Vidange : 17€	2 ^e campagne depuis 2014	Technicien 1 ETP Responsable service eau / assainissement Comptable 2h/semaine	CBF : 207 Diag vente : 19 Conception : 42 Réalisation : 26 Réhabilitations subventionnées : 27 Vidanges : 54	1 ordinateur + Cartajour Issu de la fusion de 2 SPANC dont un a été dissous car procès redevance annualisée. Futur : recruter secrétaire, achat tablette

ANNEXE 2

Structure porteuse du SPANC



ANNEXE 3



Avantages et inconvénients selon le choix de la structure porteuse

Solution choisie	Avantages	Inconvénients	Questions à traiter
<p>1 SPANC / EPCI (régie totale exercée par chaque EPCI)</p>	<p><u>Un SPANC à proximité des Usagers :</u></p> <p>Possibilité de localiser le siège du SPANC au centre du territoire</p>	<p><u>Un coût de fonctionnement plus élevé :</u></p> <p>Le coût de fonctionnement peut être plus important si deux SPANC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - local, informatique, licence informatique, véhicule... - Perte de la connaissance du personnel administratif - Nécessité d'avoir deux directeurs (un par EPCI) 	<p>Reprise du personnel du SPANC actuel ? Technicien et poste administratif porté par le SIMA (0,65 ETP)</p> <p>A l'échelle de chaque EPCI comment uniformiser le mode de fonctionnement (périodicité, compétences, mode de gestion) ?</p> <p>Quel devenir de la maîtrise d'ouvrage publique ?</p> <p>Intégration des données des autres SPANC dans un logiciel spécifique, harmonisation de la facturation</p> <p>Comment gérer la période de transition pour le suivi des dossiers réhabilitation ? les contrôles ventes ? l'instruction des permis de construire en zone ANC?</p>
	<p><u>Une Mutualisation des moyens des services Assainissement collectif et non collectif</u></p> <p>En prenant en compte que la redevance payée par les usagers (annualisée ou après service rendu) permet de financer le SPANC.</p>	<p><u>Une période de transition pouvant impacter la continuité de service et le service rendu aux usagers:</u></p> <p>Pour la mise en place des SPANC, une période transitoire sera nécessaire/maitrise d'ouvrage publique des réhabilitations. Important: Au sein du SPANC du SIMA Coise, à ce jour des dossiers sont en instance d'instruction à l'Ag LB et RMC (suspension jusqu'au 9 nov 2017 minimum) Si poursuite de l'instruction, les usagers paient des acomptes au SIMA pour études et autres missions, ils vont s'engager en début d'année 2018 avec des délais réglementaires de fin d'opérations de deux ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de nouveaux locaux, - Recrutement et/ou formation du personnel <p>intégration des données informatiques dans un logiciel dédié à l'ANC,</p>	

Solution choisie	Avantages	Inconvénients	Questions à traiter
1 seul SPANC sur le territoire des deux EPCI (régie totale portée par une autre structure)	<p>Une mutualisation des moyens avec la structure porteuse déjà effective.</p> <p>Une baisse des coûts :</p> <p>Le regroupement permet de mutualiser les moyens humains tant au niveau technique qu'administratif et de baisser le coût de fonctionnement global du service:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les locaux - les charges de fonctionnement - les véhicules de services - le matériel bureautique (téléphone, copieur, réseau...) - la communication 	<p>Nécessité d'avoir deux sites pour limiter les déplacements et rester réactifs</p> <p>Intégration des données informatiques dans un logiciel dédié à l'ANC,</p> <p>Trouver le local adéquat</p>	<p>Quelles compétences retenir ?</p> <p>☞ Quelle périodicité pour les contrôles obligatoires: fixe, variable ?</p> <p>☞ Maintien de la compétence réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique ?</p> <p>Qui assure le poste de direction (obligation dans un SPANC = service public industriel et commercial (SPIC) ?</p> <p>Le responsable du SIMA ? une personne d'un EPCI en détachement ?</p>
	<p>Maintien d'un fonctionnement qui a fait ses preuves et qui correspond à l'attente des usagers (compétences facultatives)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le service aux usagers - le tarif des redevances 	<p><u>Une nécessité de désigner de nouveaux délégués :</u></p> <p>Hypothèse du portage par le SIMA Coise. Nécessité de désigner de nouveaux délégués représentant les communes hors bassin versant Coise, Création d'un nouveau conseil d'exploitation au sein du SIMA pour traiter des décisions du SPANC.</p>	
	<p><u>Une continuité de service :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic vente - permis de construire - compétences vidanges et réhabilitations 	<p><u>Une perte de la proximité de la partie administrative :</u></p> <p>L'éloignement d'un ou plusieurs techniciens du personnel administratif et de direction peut être compensé par la dématérialisation et l'organisation de réunions régulières et programmées de service</p>	
	<p><u>Une indépendance de la gouvernance</u></p>		

Calendrier et phases de la démarche

03/07/2017 - 31/08/2017			sept-17	fin novembre 2017	01/01/2018	début d'année 2018
Etat des lieux	Recueil des données	Etude et analyse	Présentation aux élus et EPCI des scénarios	Positionnement	Mise en place (continuité de service Contrôle vente et permis)	Communication auprès des usagers
Etude du stagiaire Chambe Alexis			Réunion	EPCI	Statut à déposer en préfecture	Internet - lettre information
Stratégies mises en œuvre au sein du Sima Coise pour assurer la continuité de service						
Travail terminé le 31 août 2017 et présenté au Vice Président en charge de l'ANC au SIMA Coise Rapport revu et corrigé par le SIMA pour une diffusion à tous les SPANCS enquêtés			Rencontre de quelques élus des EPCI avant d'organiser des réunions plus larges	En septembre, les EPCI modifient leurs statuts et transfèrent la compétence ANC au SIMA Coise sur la partie bassin versant Coise	la mise en place peut être au 1er janvier 2018 si continuité de l'intervention du SIMA ou progressive si reprise par les EPCI	Communication plus ou moins urgente et différente en fonction des choix